



Union des Comores

**MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES
HYDROCARBURES**

Bureau Géologique des Comores

PROJET D'EXPLORATION GEOTHERMIQUE DE KARTHALA

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

RAPPORT FINAL

OCTOBRE 2024

TABLE DES MATIERES

RESUME NON TECHNIQUE	5
EXECUTIVE SUMMARY	14
1. INTRODUCTION	23
1.1 CONTEXTE DU PROJET	23
1.2 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	24
1.3 OBJECTIFS DU P3P	25
1.4 CADRE DE RÉFÉRENCE DU P3P.....	26
1.5 MÉTHODOLOGIE DE PRÉPARATION DU P3P	27
2. DESCRIPTION DU PROJET	29
2.1. APERÇU DU PROJET.....	29
2.2. ZONES D'INTERVENTION DU PROJET	33
3. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	34
3.1. REGLEMENTATION NATIONALE	34
3.2. AUTRES REGLEMENTS APPLICABLES AU PROJET	34
3.2.1. Exigences du SSI de la BAD en matière d'engagement des parties prenantes	34
<i>SO 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux et SO 10 : Participation des parties prenantes et diffusion d'information</i>	<i>34</i>
Au niveau communal.....	39
4. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET NECESSITANT L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	40
4.1 PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET	40
4.2 PRINCIPAUX RISQUES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX.....	41
5. RESUME DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES	46
5.1 CONSULTATIONS MENEES PAR LE PROJET ANTERIEUREMENT A LA PREPARATION DU P3P	46
5.2 CONSULTATIONS MENEES DURANT LA PREPARATION DU P3P.....	47
6. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	56
6.1 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES	56
6.2 RAPPEL DE LA NOTION DE PARTIE PRENANTE	57
6.3 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES	57
6.4 CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES	57
6.5 PARTIES PRENANTES INTERESSEES	58
6.6 PARTIES PRENANTES AFFECTEES	59
6.7 ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	59
6.7.1. Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes	59
6.7.3. Synthèse des besoins des parties prenantes	73
7. PROGRAMME DE MOBILISATION POUR LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	80
7.1. OBJECTIFS ET CALENDRIER DU PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	80
7.1.1. OBJECTIF GENERAL	80
7.1.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES	80
7.2. STRATEGIE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION	80
7.2.1. OBJECTIFS ET PRINCIPES DIRECTEURS	81
7.2.2. CADRE ORGANISATIONNEL ET RESPONSABILITES.....	81
7.2.3. ACTIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	82
7.2.4. AXES D'INTERVENTION	83
7.2.5. AXES STRATEGIQUES DE COMMUNICATION.....	85

7.3.	STRATÉGIE DE CONSULTATION	87
7.3.1.	Méthodes, outils et techniques de participation des parties prenantes.....	87
7.3.2.	Supports de communication	89
7.3.3.	Technologie de l'information et de la communication	90
7.3.4.	Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes.....	91
8.	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP).....	102
8.1.	OBJECTIF DU MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	102
8.2.	EXIGENCES ET PRINCIPES CLEFS DU MGP	103
8.3.	PARTAGE ET ACCÈS À L'INFORMATION	104
8.4.	CATÉGORIE DE PLAINTES	104
8.5.	NIVEAUX DU MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	105
8.6.	PROCÉDURE DE GESTION DES PLAINTES	107
8.7.	GESTION DES PLAINTES LIÉES AUX EAS/HS	110
8.8.	INDICATEURS DU MGP.....	111
9.	RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	113
9.1.	BUDGET DE L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	113
9.1.1.	Entité de coordination et de mise en œuvre	113
9.1.2.	Entité d'appui à la mise en œuvre	113
9.1.3.	Fonctions de gestion et responsabilités	113
10.	SUIVI ET RAPPORTS.....	115
	CONCLUSION.....	117
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	118
	ANNEXES	119

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : PUIITS D'EXPLORATION.....	30
TABLEAU 2 : CARACTERISTIQUES GENERALES DES CRATERES	32
TABLEAU 3 : CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE COMORIEN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC	34
TABLEAU 4 : ACTIVITES DE MOBILISATION TENUES PAR LE BGC.....	46
TABLEAU 5: CALENDRIER DES CONSULTATIONS AVEC LES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET LES SERVICES TECHNIQUES.....	49
TABLEAU 6: CALENDRIER DES CONSULTATIONS COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES POUR LA COMMUNAUTE ET LES PAP DE BAHANI ET SAMBAKONI	50
TABLEAU 7: TABLEAU DE SYNTHESE DES CONSULTATIONS	50
TABLEAU 8: ANALYSE DU NIVEAU D'INTERET ET DE POUVOIR DES PARTIES PRENANTES.....	60
TABLEAU 9: NIVEAU D'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	66
TABLEAU 10: SYNTHESE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES	74
TABLEAU 11: AXES STRATEGIQUES DE COMMUNICATION	85
TABLEAU 12 : SUPPORTS DE COMMUNICATION	89
TABLEAU 13: PLAN DE CONSULTATION/MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	92
TABLEAU 14: CATEGORIE DES PLAINTES	104

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: TRACE DE LA ROUTE PROJETEE (SOURCE : ETUDE APD SICAD/BEST I3E, 2019).....	30
FIGURE 2 : ZONE D'ETUDE (SOURCE : BGC, 2024).....	33

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

Acronymes	Signification
AEP	Alimentation en Eau Potable
ANAP	Agence Nationale de Gestion des Aires Protégées
APS	Avant-Projet Sommaire
APD	Avant-Projet Détaillé
BAD	Banque Africaine de Développement
BGC	Bureau Géologique des Comores
CO	Carbone
CLGP	Comité Local de Gestion des Plaintes
CCGP	Comité Communal de Gestion des Plaintes
CRDE	Centre Rural de Développement Economique
DGEF	Direction Générale de l'Environnement et des Forêts
DGEME	Direction Générale de l'Eau, des Mines et de l'Energie
DGRTR	Direction Générale des Routes et des Transports routiers
DREF	Direction Régionale de l'Environnement et des Forêts
EIES	Étude d'impact environnemental et social
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
GOC	Gouvernement de l'Union des Comores
HS	Harcelement Sexuel
IRA	Infections Respiratoires Aiguës
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
JT	Journal Télévisé
KMF	Franc Comorien
kWh	kilowatt-heure
MATUAFTT	Ministère de l'Aménagement du territoire, chargé de l'Urbanisme, et des affaires foncières et du transport terrestre
MEEH	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MIIDRI	Ministère de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation, chargé des Relations avec les Institutions
MSSSPG	Ministère de la Santé, de la solidarité, de la protection sociale et de la promotion du genre
MW	Méga Watt
NO	Azote
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
OCB	Organisations Communautaires de Base
OJCCD	Organisation des jeunes Comoriens pour la culture et le développement

OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OIT	Organisation internationale du travail
ONGs	Organisations Non Gouvernementales
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
PAP	Personnes. Affectées par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PEHD	Polyéthylène haute densité
PGB	Plan de Gestion de la Biodiversité
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PM	Pour Mémoire
PRME	Plan de Restauration des Moyens d'Existence
P3P	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PV	Procès-Verbaux
SSI	Système de Sauvegarde Intégré
SO	Sauvegarde Opérationnelle
SO	Oxydes de soufre
SONELEC	Société Nationale de l'Électricité des Comores
SONEDE	Société Nationale de l'Exploitation et de Distribution de l'Eau
SCH	Société Comores Hydrocarbure
CEP	Cellule d'Execution du Projet
USD	United States dollar
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

RESUME NON TECHNIQUE

1. Introduction

Dans la Grande Comore, un vaste programme d'exploration géoscientifique de la surface du champ géothermique de Karthala sur la Grande Comores suggère qu'il existe un potentiel pour une ressource qui pourrait répondre à la demande d'électricité de base de l'île. L'objectif de développement du projet est d'améliorer la sécurité énergétique du pays en augmentant la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, réduisant ainsi la forte dépendance des îles à l'égard des combustibles fossiles onéreux pour stimuler le développement socio-économique du pays. De manière spécifique, le projet permettra (i) la caractérisation de la ressource géothermique du Karthala et (ii) la détermination de la faisabilité d'une centrale électrique géothermique. A terme, à l'issue de la deuxième phase, elle permettra de fournir une source d'énergie propre, fiable et moins chère qui soutiendra la croissance économique et augmentera les opportunités d'emploi. La capacité de production d'énergie renouvelable sera accrue, le coût moyen de production de l'énergie électrique diminuera, les émissions de CO2 seront réduites contribuant à l'objectif global de décarbonisation de la production d'électricité. La disponibilité accrue de l'énergie électrique moins chère augmentera la fiabilité de l'approvisionnement en électricité pour les ménages, les commerces, les administrations, les entreprises. L'objectif de développement du projet est d'améliorer la sécurité énergétique du pays en augmentant la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, réduisant ainsi la forte dépendance des îles à l'égard des combustibles fossiles onéreux pour stimuler le développement socio-économique du pays

Le présent document est le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) pour le projet d'exploration géothermique de Karthala. Il complète les instruments de sauvegardes élaborés concernant l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet, le Plan de Restauration des Moyens d'Existence (PRME), le Plan de Gestion de la biodiversité. Son élaboration intervient pour faciliter l'implication et l'engagement des parties prenantes, la divulgation de l'information et de consultation, tout au long du cycle de vie du projet. L'objet du présent Plan de Participation de Parties Prenantes (P3P) concerne le projet Géothermie de Karthala à travers ces trois composantes : Exécution du programme de forages, Construction des infrastructures associées, Appui institutionnel et Gestion du Projet. Son élaboration intervient pour faciliter l'implication et l'engagement des parties prenantes, la divulgation de l'information et de consultation, tout au long du cycle de vie du projet. Le plan de Participation des parties prenantes (P3P) a pour objectif d'identifier et de mobiliser l'ensemble des individus, groupes d'individus et institutions concernés par le projet. Il permet de clarifier pour mieux gérer les intérêts, les préoccupations, et attentes des différentes parties prenantes au projet. La démarche méthodologique suivie lors de la préparation du présent P3P est articulée autour de la recherche et analyse documentaire, la synthèse des activités antérieures et la consultation des parties prenantes

2. Description du projet

Le projet de forage d'exploration géothermique aux Comores se compose globalement de:

- forage de trois puits d'exploration pleine grandeur et à différentes profondeurs pour évaluer la viabilité technique et économique de la ressource ;
- forage de cinq puits d'eau ;
- la mise en place du réseau de transport et de distribution d'eau ;
- l'aménagement de plateformes de forage ;
- la construction d'une route d'accès, de 15 km entre Bahani et la soufrière ;
- les installations techniques telles que les laboratoires, qui sont nécessaires pour permettre les forages ;

- L'aménagement des aires pour le stockage du matériel ; la construction du camp des travailleurs;
- Appui institutionnel et Gestion du Projet.

3. Cadre politique, légal et institutionnel de la mobilisation des parties prenantes

Ce rapport fait aussi un bref rappel du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de l'Union des Comores. Il s'appuie principalement sur la Loi cadre n°94-018/AF du 22 juin 1994 portant code de l'environnement notamment l'Article 14 qui encadre la procédure de l'enquête publique environnementale en Union des Comores de l'étude d'impact environnemental et social. Il offre également un aperçu des politiques de sauvegarde environnementales et sociales de la BAD applicables au projet d'exploration géothermique de Karthala. Le plan de participation des parties prenantes est basé sur la réglementation nationale et les sauvegardes Opérationnelles (SO) de la BAD notamment les SO1 et SO10. Toutefois, il s'appuie particulièrement sur la **Sauvegarde opérationnelle n°10** : Participation des Parties Prenantes et Diffusion de l'Information de la Banque Africaine de Développement. Selon la SO 10, l'engagement des parties prenantes est un processus continu et itératif par lequel l'Emprunteur ou le projet facilite une interaction bidirectionnelle avec les parties prenantes du projet. Il peut s'agir de consultation, de dialogue, de gestion des plaintes ou de toute autre forme d'échange d'information, de discussion ou de collaboration bidirectionnelle. Les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre du projet seront examinées, ainsi que leurs intérêts divers pour par le projet.

4. Risques environnementaux et sociaux du projet nécessitant l'engagement des parties prenantes

La mise en œuvre du projet va entraîner des effets négatifs et risques dont leur maîtrise ou mitigation contribue à l'acceptation du projet par toutes les parties prenantes. Il s'agit des risques énumérés ci-après :

- Risque de communication inappropriée durant la préparation et la mise en œuvre du projet ;
- Risques liés à la non prise en charge correcte des pertes de cultures ou sources de revenus pour les PAP de Bahani et Samba et frustration des populations locales ;
- Risque lié à la faible intégration de la presse et des organisations de la société civile ;
- Risque lié à la discrimination dans le processus de dialogue avec les parties prenantes ;
- Risques liés aux désagréments/dégâts dû au convoiement des matériaux et les travaux de fouille ;
- Risques d'augmentation des cas d'infections (IRA, IST/VIH et autres maladies transmissibles) ;
- Risques d'augmentation de l'insécurité à Bahani dû à l'afflux de travailleurs non locaux ;
- Risques sanitaires liés aux dégagements de poussières générées sur le chantier ou les rejets gazeux des engins/camions.

5. Résumé des consultations publiques et institutionnelles

Lors de la préparation du présent P3P, des consultations constructives ont été menées avec les parties prenantes du 16 au 21 août 2024. Elles ont concerné les autorités administratives locales, entre autres le préfet de la région d'Itsandra et le Secrétaire Général de la Préfecture (Ntsoudjini), le maire d'Itsandra Djoumoichongo, les chefs de villages notamment celui de Bahani ; les chefs de service des structures techniques concernés de près ou de loin par le projet, principalement le chef du BGC et l'équipe du projet, le Directeur Adjoint de l'Environnement et des Forêts, le Directeur de l'Agence Nationale de

Gestion des Déchets, le Directeur des Routes et des transports Routiers, la Directrice de la promotion du Genre, le Directeur de l'Aménagement du territoire, le Directeur Général de l'Energie, des Mines et de l'Eau, le Directeur Technique de la SONEDE, le Directeur Technique de la SONELEC, le Directeur de la Stratégie Agricole, le représentant du PNUD, etc. L'ensemble des acteurs institutionnels ont été rencontrés à Moroni et les populations ont été rencontrées à la place publique de Bahani. Ces consultations ont permis de communiquer d'identifier les parties prenantes et décliner leurs intérêts et priorités vis-à-vis du projet ainsi que les modalités de leur participation et engagement à la mise en œuvre et au suivi du projet.

Ainsi, les concertations ont mis en évidence la volonté des acteurs institutionnels concernées de soutenir le projet. De la même manière, les populations accueillent favorablement le projet et souhaitent sa réalisation dans les meilleurs délais. Pour elles, ce projet de l'État Comorien favorisera plusieurs impacts positifs dans la région et particulièrement Bahani dont : le désenclavement des zones agricoles, le développement de l'agriculture, le recrutement de la main d'œuvre locale, le développement du tourisme, l'accès à l'électricité dans la région. Les communautés ont également formulé des suggestions et des recommandations ainsi que des craintes et/ou préoccupations à l'endroit du projet.

Pour acteurs institutionnels, les préoccupations concernent particulièrement le retard dans la mise en œuvre du projet d'exploration géothermique de Karthala ; la dégradation de la biodiversité du Parc national de Karthala ; la faible implication des Directions et services dans la phase de préparation du projet ; l'absence de coordination et de validation des documents techniques dans le cadre du projet, le faible partage d'informations sur les composantes et l'état d'avancement de la préparation du projet ; les risques de non appropriation du projet par les services techniques à cause d'une méconnaissance du projet, risques d'expropriation de certains riverains entraînant une baisse de revenu, risque d'accidents de travail, non recrutement de la population locale.

En ce qui concerne les populations et les autotites de la commune de Bahani, les préoccupations sur le démarrage tardif du début des travaux de construction de la route, le risque de non-réalisation du projet qui serait très décevant pour les populations qui émettent beaucoup d'espoir vis-à-vis du projet pour faciliter leur désenclavement ; le paiement des indemnités des pertes de cultures, le non-respect des engagements du projet, l'absence de recrutement local lors des travaux de la réalisation du projet et spécifiquement de la route ; la faible implication des autorités administratives et locales à toutes les étapes du processus de réalisation du projet qui risquerait d'entraîner des blocages durant la mise en œuvre et le règlement des griefs du projet ; l'augmentation de l'insécurité, risques de maladies liées à l'altération de la qualité de l'air pendant la phase de construction,

Ainsi, ces concertations ont mis en évidence la volonté des structures et des populations concernées de soutenir le projet. Cependant, elles souhaitent particulièrement que le BGC :

- Implique tous les acteurs dès le début du projet, compte tenu de l'importance du Projet d'exploration géothermique de Karthala pour l'État comorien et le développement national ;
- Intègre toutes les parties prenantes dans la phase de préparation et, surtout, dans la mise en œuvre du projet ;
- Partage les documents techniques du projet avec l'ensemble des Directions et services techniques pour garantir leur participation active ;
- Mette en œuvre le plan de compensation et/ou de restauration des pertes dans le parc national du Karthala ;
- Élabore et exécute un plan de compensation pour les pertes en biodiversité ;
- Identifie et verse toutes les indemnités relatives aux travaux de construction de la route ;
- Assure le recrutement de la main-d'œuvre locale ;

- Maintienne une communication régulière avec les populations affectées par le projet ;
- Intègre des mesures de soutien aux populations de Bahani pour l'amélioration de leurs conditions de vie ;
- Collabore avec le PNUD, qui est l'un des initiateurs du projet d'exploration géothermique et l'ensemble des acteurs institutionnels;

6. Identification et analyse des parties prenantes

Ainsi, l'identification des parties prenantes a permis d'effectuer la cartographie des parties prenantes affectées et les parties prenantes intéressées. Trois (03) catégories principales de parties prenantes suivantes directement ou indirectement affectées ont été identifiées pour le projet d'exploitation géothermique de Karthala : les populations riveraines du projet qui, durant les travaux, seront exposées à des nuisances, des risques environnementaux et sociaux y compris des risques d'accident ; il s'agit du village de Bahani ; les personnes (PAP) dont les activités agricoles (cultures sur l'axe de la route) seront perturbées, voire impactées négativement par la réalisation du projet ; il s'agit des populations des villages de Bahani et de Sambakouni et la collectivité (commune de Bahani) traversée qui, du fait des désagréments avec les travaux du projet.

En revanche, les parties prenantes intéressées concernent les **entités gouvernementales** (direction Générale de l'Environnement et des Forêts (DGEF) ; Agence Nationale de gestion des Aires Protégées ; Direction Générale de l'Eau, des Mines et de l'Energie (DGEME) ; Société Nationale de l'Exploitation et de Distribution de l'Eau (SONEDE) ; Société Nationale de l'Électricité des Comores (SONELEC) ; Direction Générale de l'Aménagement du Territoire ; Direction Générale des Routes et des Travaux Routiers ; Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisan (à travers les Direction de l'agriculture, de la pêche) ; Ministère de la Promotion du genre, de la Solidarité et de l'Information, Porte-parole du Gouvernement (à travers les Direction de la solidarité, de la protection sociale et de la promotion du genre) ; Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, chargé des Affaires foncières et des Transports terrestres ; Direction Générale des travaux (ou la Direction Régionale des travaux publics) ; Direction Régionale de la Santé), populations de la commune d'Itsandra djoumoichongo, plus précisément les populations des localités de Bahani et Sambakouni, les autorités locales dont le chef de village et le comité de pilotage, les Partenaires techniques et financiers (PNUD Banque Africaine de Développement ; l'Agence Française de Développement ; l'Union Africaine et autres à mobiliser), les organisations de la société civile (ONG et Organisations Communautaires de Base) et les chefferies locales de Bahani et de la région d'Itsandra, les médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations.

7. Programme de mobilisation pour la participation des parties prenantes

Le programme de mobilisation pour la participation des parties prenantes est indiqué pour aider le BGC à identifier les parties prenantes, à construire et à maintenir une relation constructive avec elles, en particulier les parties affectées par le projet et en relation étroite avec la commune et le comité de pilotage de Bahani. Les actions d'information et de communication concernent la consultation avec les parties prenantes institutionnelles concernées par le développement du projet ; la consultation avec les parties prenantes institutionnelles concernées par le processus d'indemnisation des populations affectées par le projet ; la consultation avec le chef de village, le comité de pilotage de Bahani, les représentants de la population dans le cadre de la réalisation des enquêtes socio-économiques, du recensement des personnes affectées par le projet par le passage de la route à Bahani ; la mise en place d'un système de gestion des doléances spécifiques à cette phase d'acquisition ; la mise en place d'un système de gestion des doléances dans le cadre de la gestion environnementale et sociale du projet ; la publication des informations générales sur le projet d'exploration géothermique de Karthala au niveau du site du BGC ; l'information des institutions concernées par le projet via des courriers officiels,

contenant les informations générales sur le projet et son état d'avancement ; l'information des entreprises sollicitées pour la conception détaillée et la construction ; l'organisation de réunions d'information des représentants de la population et de consultations publiques ; l'organisation de consultations publiques dans le cadre de la préparation de l'EIES, les réunions d'information et de consultation des représentants de la population au cours du processus de libération d'emprise ; l'organisation de consultations publiques dans le cadre de la préparation du Plan d'Action de réinstallation et du Plan de Restauration des Moyens d'existence (PRME), la publication de l'EIES, du P3P, du PGB et du PRME au niveau de site internet du BGC. En revanche, la stratégie de communication et d'information en phase travaux reposera sur une campagne d'affichage avant le début des travaux, l'information du BGC pour la mobilisation des recrutements ; le partage d'information de la population du processus de recrutement qui sera mis en place ; l'information de la population du système de gestion des doléances spécifique à la phase travaux (moyen de dépôts des doléances, délais,) ; l'information continue avec la population locale et les différentes institutions à travers l'équipe de sauvegarde E&S du BGC.

Les axes d'intervention reposent d'abord sur le plaidoyer et la mobilisation des parties prenantes et les campagnes d'information et de communication. Ainsi, la mobilisation pour la participation des parties prenantes est principalement structurée autour des aspects suivants sans s'y limiter : tenue d'une réunion de démarrage ou d'information entre les responsables du projet et l'ensemble des parties prenantes ; vulgarisation des actions du projet par le plaidoyer au niveau des autorités administratives, locales et religieuses, dignitaires locaux dans la zone du projet ; organisation des rencontres d'information sur l'état d'avancement du projet, la gestion des risques sociaux et environnementaux, le mécanisme de gestion des plaintes, l'indemnisation des PAP, etc. avec les autorités, leaders locaux et communautés, la mise en place des cadres de concertation, en relation avec les parties prenantes intéressées dont les intérêts et pouvoirs vis-à-vis du projet ont été évalués élevés, élargissement des cadres de concertation définis dans le MGP et Conception des messages et supports.

Concernant la stratégie de consultation, elle sera effectuée par les assemblées au niveau communautaire, les focus group, les consultations ciblées, les entretiens individuels, les médias de masse (journaux, radios communautaires, communiqués de presse, Émission, reportage JT, Spot et publiereportage, diffusion des spots à la télévision et dans les radios (y compris les radios communautaires) ; l'animation d'émissions dans les radios (Bahani); l'enregistrement et la diffusion des nouveaux spots dans les langues nationales, la mise à disposition des supports de communication au niveau des communes et organisations bénéficiaires sur les activités du projet la formation de relais pour la communication et l'engagement communautaire à travers l'ingénierie sociale ;), le site web du BGC.

Par ailleurs concernant la gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes, le BGC mettra en place un mécanisme méthodique de retour d'information avec l'ensemble des parties prenantes afin de mieux répondre aux besoins des communautés en termes d'information. Les suggestions, réclamations et autres contributions des communautés et autres parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback et rendu disponible au sein de la préfecture d'Itsandra Hamanvou, la commune d'Istandra djoumoichongo, le comité de pilotage de Bahani

8. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Les projets financés par la BAD nécessitent l'établissement et le maintien d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ouvert à toutes les parties prenantes. Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet d'exploration géothermique de Karthala vise à fournir un système d'enregistrement et de gestion des plaintes opérationnel, rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, et qui permet de prévenir ou résoudre les écarts/préjudices et les conflits par la négociation et le dialogue en vue d'un règlement à l'amiable. Les impacts potentiels qui sont les plus susceptibles

de donner lieu à des griefs dans le cadre de ce projet sont consécutifs à l'acquisition de terres et les déplacements économiques, les impacts sur l'accès aux terres agricoles ; les nuisances liées aux travaux de construction ; la présence et les perturbations potentielles de la main-d'œuvre du secteur de la construction et ses effets sur les collectivités, la santé et la sécurité de la collectivité en ce qui a trait à la qualité de l'air, au bruit et aux répercussions de l'augmentation de la circulation sur les résidents à proximité ; les dommages à l'environnement naturel environnant (construction et exploitation) ; les déceptions liées aux attentes en matière d'emploi dans le cadre du projet, non respect des coutumes religieuses, Etc.

L'un de ses principaux objectifs est d'éviter de recourir au système judiciaire et de rechercher une solution amiable dans toutes les situations possibles, tout en préservant ainsi l'intérêt des plaignants et des promoteurs et en limitant les risques inévitablement associés à une action en justice. Il est prévu un mécanisme à **trois (03) niveaux** qui permet de résoudre d'éventuelles contradictions qui peuvent découler de la mise en œuvre des activités du projet : le **niveau local** autour du chef de village de Bahani, le **niveau communal** autour du Maire et le **niveau de la justice**

Au niveau local (village) un comité local de gestion (CLGP) sera mis en place où le président est désigné d'office (le Chef de village ou son représentant) et les membres du comité seront votés par les entités avec à la tête les responsables du niveau. Ce CLGP sera composé du chef de village qui présidera le comité local; 01 Représentant du comité de pilotage de Bahani (secrétaire), 01 représentant de la commune, 01 représentant de l'autorité religieuse (Imam ou cadi du village), 01 représentant des associations de femmes, une (01) personne sachant lire et écrire dans la localité (rapporteur) ; deux (02) représentant-e-s des personnes affectées par le projet; l'expert Environnement et Social du projet au niveau de la CEP ; 01 représentant de la société civile, (01) représentant de l'entreprise

Une première médiation externe au Projet est faite au niveau du Comité local de gestion des plaintes (CLGP) dans un délai de 5 jours maximum à compter de sa date de saisine. Le rôle de ce comité est d'enregistrer les plaintes à l'échelle du village, sur un registre qui sera mis à sa disposition par le projet, et de les transmettre au comité communal pour le tri, le classement et la suite à donner. La réception des plaintes se fait tous les jours chez le Chef de village de Bahani par voie orale et écrite (demande manuscrite). Dès réception, le représentant du comité de pilotage remplit le registre d'enregistrement des plaintes qu'il présente dans un délai de trois (03) jours au comité local pour entamer sa résolution.

Le village de Bahani s'appuiera de son comité de pilotage. Si la plainte se rapporte à des conflits de biens impactés, de nuisances, de pertes d'activités temporaires, de restrictions temporaires ou de destructions de biens d'autrui, le comité entame une procédure de règlement à l'amiable en première instance avec les protagonistes y compris l'entreprise. Si un accord est trouvé entre ces derniers, un PV est dressé et une copie envoyée au comité communal qui l'enregistre et le transmet pour archivage. La plainte est alors close à ce niveau : un formulaire de clôture est rempli par le secrétaire et des copies sont transmises au comité local et au spécialiste concerné, pour archivage. Si aucun accord n'est trouvé à ce niveau, la plainte est alors transmise au comité communal d'Istandra pour traitement et résolution.

Au **niveau communal**, un comité de gestion sera aussi mis en place avec le maire de la commune qui est d'office le président du comité et les autres membres du bureau seront votés. Le comité communal de gestion des plaintes sera composé par : le (01) Préfet d'Istandra Hamanvou qui en assure la présidence, ou son représentant ; un (01) rapporteur (le SG de la commune ou son représentant) ; le chef de village ou son représentant ; l'expert Environnement et Social du projet au niveau de la CEP ; un (01) représentant des OCB, groupements (associations de femmes, jeunes) ; une (01) représentante des

organisations féminines ; 01 représentant de la société civile ; le chef coutumier de la localité ou son représentant (imams particulièrement); un (01) représentant de l'entreprise.

La procédure de gestion des plaintes du projet est établie selon les étapes suivantes :

- **Étape 1 : Réception et enregistrement des plaintes**

Les plaintes sont reçues par tous les membres des différents comités. Une fois, la plainte reçue, elle est transmise au secrétaire du comité saisi dans un délai de 24h pour enregistrement. Le secrétaire du comité saisi enregistre la plainte dès réception dans le registre mis à disposition à cet effet. Après l'enregistrement. Le secrétaire du comité saisi transmet la plainte au président du comité dans les 24 heures après l'enregistrement pour examen de la plainte.

- **Étape 2 : Tri et classification/Inscription et catégorisation des suggestions et des plaintes**

Une fois, les membres du comité convoqué par le président au plus tard dans les 24h après la réception de la plainte, les plaintes seront classées après examen comme suit :

- Éligible : suggestions ou plaintes concernant le projet ;
- Inéligible : suggestions ou plaintes n'ayant pas un rapport avec le projet.

En cas de dénonciation ou de violation de la loi, il sera conseillé au plaignant de contacter la police, ou d'autres organismes pertinents.

- **Étape 3 : Confirmation de la plainte**

En cas de suggestions ou de plaintes inéligibles, le comité de pilotage informera le plaignant dans les 3 jours ouvrables (maximum) à compter de la date de réception, des raisons de l'invalidité ou du rejet de sa plainte et, le cas échéant, le dirigera vers d'autres institutions compétentes. La plainte sera enregistrée comme clôturée ;

En cas de plaintes éligibles : le comité de pilotage informera le plaignant dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de la plainte que son dossier a été enregistré. Ils effectueront des appels téléphoniques (si hors de son lieu de résidence) ou une réunion avec les parties concernées pour enquêter sur les éléments de la plainte et chercher une solution à l'amiable ou d'autres processus de traitement. Cette activité doit avoir lieu dans les 2 à 3 jours ouvrables suivant la notification ;

- **Étape 4 : Vérification, enquête, action des plaintes**

- **Étape 5 : Évaluation de plaintes au niveau du comité local et communal**

Le premier examen sera fait au niveau du CLGP de Bahani ou au niveau communal dans un délai de trois (03) jours maximums à compter de la date d'enregistrement de la plainte. Le traitement de la plainte pourrait nécessiter des vérifications sur le terrain ; auquel cas la durée de traitement de la plainte est rallongée à cinq (05) jours.

S'il est déterminé que la requête est fondée, la personne plaignante bénéficiera des réparations adéquates. À cette étape, la plainte est résolue et la procédure éteinte.

Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement en première instance au niveau du CLGP, la plainte est transférée à un niveau supérieur qui est le niveau communal d'Istandra Djoumoichongo.

- **Étape 6 : Recours à la justice**

Le recours à la justice est possible en cas de l'échec de la voie à l'amiable. Il constitue l'échelon supérieur dans la chaîne des instances de gestion des plaintes. Il n'est saisi qu'en dernier recours lorsque toutes les tentatives de règlement à l'amiable sont épuisées. Le juge est chargé d'examiner les plaintes et prendre une décision par ordonnance. Cette décision s'impose à tous les plaignants. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard des activités.

- **Étape 7 : Clôture ou extinction de la plainte**

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les parties en particulier pour le plaignant et mène à une entente prouvée par un Procès-Verbal signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour l'instances locale (CLGP) et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance communale (GCGP) d'Istandra Djoumoichongo.. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués.

- **Étape 8 – Archivage des plaintes**

Le projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. Ce système sera composé de deux modules, un module sur les plaintes reçues et un module sur le traitement des plaintes. Ce système donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions. Pour le système d'archivage physique, des registres seront disponibles à chaque niveau (local, intermédiaire et national). L'archivage électronique sera également mis en place dans les localités où les conditions existent (équipements et sources d'électricité). Les archives seront gérées par les Experts (Environnement et Social) du BGC.

Dans le cadre de ce projet, le signalement des cas liés aux EAS/HS se fera à travers plusieurs canaux dont :

- La mise en place de boîtes de suggestion accessibles où les plaignant(e)s peuvent déposer des plaintes anonymes ou non, au choix, formulées par écrit, ou par voie verbale, etc ...
- La création d'adresses email et postale et d'un numéro de téléphone vert, dédiés aux plaintes d'EAS et HS ;
- L'affichage des adresses de Courriers physiques ou électroniques et des contacts téléphonique du projet ;
- L'affichage des numéros des services et structures d'accueil, de sécurité, de secours d'appui (Gendarmerie, Police, Sapeurs-Pompiers, services sociaux, centre d'écoute, Association d'aide, relais communautaires, numéro vert, etc.)
- L'implication des services et personnes ressources spécialisées à Moroni, Istandra ou Bahani pour faciliter l'identification et l'accueil des victimes ;

Les plaintes sensibles nécessiteront parfois la mobilisation d'autres ressources (compétences externes) et un temps suffisant pour les investigations. Le projet travaillera en étroite collaboration avec les structures de réponse et de prise en charge des survivantes de VBG existantes dans l'île et la zone d'intervention dont le Commissariat National à la Solidarité, à la Protection et à la Promotion du Genre (CNSPSPG), Commissariat National au Genre, Brigades des mineurs et des mœurs, Brigades de la gendarmerie, association Hifadhu. Association des femmes et jeunes leaders pour la paix, Services d'Écoute de l'union des Comores, Croix Rouge Comores).

Ainsi, l'instance saisie en premier ressort doit immédiatement saisir l'UCP, qui doit tout mettre en œuvre pour que le délai maximum de traitement de ces plaintes n'excède pas les huit (08) semaines à compter de leur date de réception.

En ce qui concerne les cas de EAS/HS, le/la plaignant(e) doit être informé(e) par le prestataire de service de VBG de l'issue de la vérification une fois celle-ci conclue. L'auteur est aussi notifié par le représentant approprié au sein de sa structure, seulement après que le/la plaignant/e a été informé/e. Le prestataire de services de VBG continue à jouer un rôle d'accompagnement auprès du plaignant tout en respectant les choix et volontés de ce/cette dernier (ère).

La clôture de la plainte doit intervenir au bout de cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution

9. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de participation des parties prenantes

Le BGC assurera la coordination, la gestion et le suivi de la mise en œuvre des activités du P3P. Il attribuera les responsabilités de participation et d'engagement des parties prenantes à son spécialiste en sauvegarde sociale. La communication sociale et les relations avec les organisations communautaires locales, la presse locale et les autres médias seront assurées par le BGC et les médias qui seront recrutés dans le cadre du projet.

Le BGC devra mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan d'engagement et de mobilisation des parties prenantes. Le budget pour la mise en œuvre du P3P est évalué à **soixante un million cent mille (61 100 000 KMF soit 124 195 EUROS)** y compris les coûts de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes

10. Suivi et rapports

Le P3P sera périodiquement révisé et mis à jour, si nécessaire, afin de garantir que les informations présentées ici sont cohérentes et sont les plus récentes, et que les méthodes d'engagement identifiées restent appropriées et efficaces par rapport au contexte du projet et aux phases spécifiques du développement.

Des rapports trimestriels et des rapports internes sur les doléances du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives / préventives associées seront rassemblées par le Spécialiste en Sauvegarde environnementale et Sociale.

Les responsables de suivi du P3P au niveau du BGC doivent se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet. En plus de l'élaboration des PV de réunions et des ateliers, ces experts assureront le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes. Par ailleurs, ils sont tenus également d'assurer la diffusion et la communication des résultats et impacts du P3P selon un plan de communication élaboré au démarrage du projet.

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés.

À la fin du projet, une évaluation externe sera menée par un Consultant indépendant. Cette évaluation portera sur la performance du Projet et sur les résultats de l'engagement citoyen. Elle discutera également de la façon dont les résultats du suivi et de l'évaluation peuvent mener à l'amélioration du rendement des activités de mobilisation des intervenants du projet.

Par la suite, un rapport d'achèvement de la mise en œuvre et des résultats couvrira la réalisation de chacune des composantes du projet, la gestion des plaintes et l'engagement des citoyens, les exigences environnementales et sociales, la diffusion et l'utilisation des données, le respect des conventions juridiques et les enseignements tirés (positifs et négatifs).

Les rapports, y compris les enseignements tirés, seront largement diffusés aux parties prenantes, notamment aux organisations de la société civile et au public.

EXECUTIVE SUMMARY

5. Introduction

In Grande Comore, a large geoscience exploration program of the surface of the Karthala geothermal field on Grande Comoros suggests that there is potential for a resource that could meet the island's baseload electricity demand. The development objective of the project is to improve the country's energy security by increasing the share of renewable energy in the energy mix, thereby reducing the islands' heavy reliance on expensive fossil fuels to boost the country's socio-economic development. Specifically, the project will allow (i) the characterization of the Karthala geothermal resource and (ii) the determination of the feasibility of a geothermal power plant. Ultimately, at the end of the second phase, it will provide a clean, reliable and cheaper source of energy that will support economic growth and increase employment opportunities. Renewable energy generation capacity will be increased, the average cost of generating electricity will decrease, CO2 emissions will be reduced contributing to the overall goal of decarbonizing power generation. The increased availability of cheaper electrical energy will increase the reliability of the electricity supply for households, businesses, administrations, companies. The development objective of the project is to improve the country's energy security by increasing the share of renewable energy in the energy mix, thereby reducing the islands' heavy dependence on expensive fossil fuels to boost the country's socio-economic development

This document is the Stakeholder Participation (P3P) Plan for the Karthala Geothermal Exploration Project. It complements the safeguard instruments developed concerning the Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) of the project, the Livelihood Restoration Plan (PRME), the Biodiversity Management Plan. Its development is carried out to facilitate stakeholder involvement and engagement, disclosure of information and consultation, throughout the project life cycle. The purpose of this Stakeholder Participation Plan (P3P) concerns the Karthala Geothermal Project through its three components: Execution of the Drilling Program, Construction of Associated Infrastructure, Institutional Support and Project Management. Its development is carried out to facilitate stakeholder involvement and engagement, disclosure of information and consultation, throughout the project life cycle. The Stakeholder Participation (P3P) plan aims to identify and mobilize all individuals, groups of individuals and institutions concerned by the project. It allows you to clarify to better manage the interests, concerns, and expectations of the various stakeholders in the project. The methodological approach followed in the preparation of this P3P is based on research and documentary analysis, the synthesis of previous activities and the consultation of stakeholders

6. Project description

The geothermal exploration drilling project in the Comoros consists globally of:

- drilling of three full-size exploration wells at different depths to assess the technical and economic viability of the resource;
- drilling of five water wells;
- the establishment of the water transport and distribution network;
- the development of drilling platforms;
- the construction of a 15 km access road between Bahani and Soufriere;
- technical facilities such as laboratories, which are necessary to allow drilling;
- The development of areas for the storage of equipment; the construction of the workers' camp;
- Institutional Support and Project Management.

7. Policy, legal and institutional framework for stakeholder engagement

This report also provides a brief overview of the legal, regulatory and institutional framework of the Union of the Comoros. It is mainly based on Framework Law No. 94-018/AF of 22 June 1994 on the Environmental Code, in particular Article 14 which provides a framework for the procedure of the public environmental inquiry in the Union of the Comoros of the environmental and social impact study. It also provides an overview of the AfDB's environmental and social safeguard policies applicable to the Karthala geothermal exploration project. The stakeholder participation plan is based on national regulations and the AfDB's Operational Safeguards (OS), including SO1 and SO10. However, it is particularly based on the African Development Bank's **Operational Safeguard No. 10: Stakeholder Participation and Information Dissemination**. According to SO 10, stakeholder engagement is an ongoing, iterative process by which the Borrower or project facilitates two-way interaction with project stakeholders. This may include consultation, dialogue, complaint management, or any other form of information exchange, discussion, or two-way collaboration. The different structures involved in the implementation of the project will be examined, as well as their various interests in the project.

8. Environmental and social risks of the project requiring stakeholder engagement

The implementation of the project will lead to negative effects and risks, the control or mitigation of which contributes to the acceptance of the project by all stakeholders. These are the risks listed below:

- Risk of inappropriate communication during project preparation and implementation;
- Risks related to the failure to properly manage crop losses or sources of income for the Bahani and Samba PAPs and frustration of local populations;
- Risk related to the low integration of the press and civil society organizations;
- Risk related to discrimination in the stakeholder dialogue process;
- Risks related to inconvenience/damage due to the conveyance of materials and excavation work;
- Risks of increased cases of infections (AKI, STI/HIV and other communicable diseases);
- Risks of increased insecurity in Bahani due to the influx of non-local workers;
- Health risks related to the release of dust generated on the site or the gaseous discharge of machinery/trucks.

5. Summary of Public and Institutional Consultations

In the preparation of this P3P, constructive consultations were held with stakeholders from 16 to 21 August 2024. They concerned the local administrative authorities, including the prefect of the Itsandra region and the Secretary General of the Prefecture (Ntsoudjini), the mayor of Itsandra Djoumoichongo, the village chiefs in particular that of Bahani; the heads of departments of the technical structures directly or indirectly concerned by the project, mainly the head of the BGC and the project team, the Deputy Director of Environment and Forests, the Director of the National Waste Management Agency, the Director of Roads and Road Transport, the Director of Gender Promotion, the Director of Spatial Planning, the Director General of Energy, Mines and Water, the Technical Director of SONEDE, the Technical Director of SONELEC, the Director of Agricultural Strategy, the UNDP representative, etc. All the institutional actors were met in Moroni and the populations were met in the public square of Bahani. These consultations made it possible to communicate, identify the stakeholders and outline their interests and priorities with regard to the project as well as the modalities of their participation and commitment to the implementation and monitoring of the project.

Thus, the consultations highlighted the willingness of the institutional actors concerned to support the project. In the same way, the populations welcome the project and want it to be carried out as soon as possible. For them, this Comorian State project will promote several positive impacts in the region and particularly in Bahani, including: the opening up of agricultural areas, the development of agriculture, the recruitment of local labor, the development of tourism, access to electricity in the region. Communities also provided suggestions and recommendations, as well as fears and/or concerns about the project.

For institutional actors, the concerns concern in particular the delay in the implementation of the Karthala geothermal exploration project; the degradation of the biodiversity of Karthala National Park; the weak involvement of the Directorates and services in the project preparation phase; lack of coordination and validation of technical documents within the project, poor sharing of information on the components and the status of project preparation; the risks of non-appropriation of the project by the technical services due to a lack of knowledge of the project, risks of expropriation of some local residents leading to a drop in income, risk of work accidents, non-recruitment of the local population.

As far as the populations and authorities of the municipality of Bahani are concerned, the concerns about the late start of the construction work of the road, the risk of non-implementation of the project which would be very disappointing for the populations who have high hopes for the project to facilitate their opening-up; the payment of compensation for crop losses, the non-compliance with the commitments of the project, the absence of local recruitment during the work of the project and specifically the road; the weak involvement of administrative and local authorities at all stages of the project implementation process, which could lead to blockages during the implementation and settlement of the project's grievances; increased insecurity, risks of diseases related to the alteration of air quality during the construction phase,

Thus, these consultations have highlighted the willingness of the structures and populations concerned to support the project. However, they are particularly interested in the BGC:

- Involves all stakeholders from the beginning of the project, given the importance of the Karthala Geothermal Exploration Project for the Comorian State and national development;
- Integrates all stakeholders in the preparation phase and, above all, in the implementation of the project;
- Shares the project's technical documents with all the Directorates and technical services to ensure their active participation;
- Implement the plan for compensation and/or restoration of losses in Karthala National Park;
- Develops and implements a compensation plan for biodiversity losses;
- Identifies and pays all compensation related to road construction work;
- Ensures the recruitment of local labour;
- Maintain regular communication with the populations affected by the project;
- Integrates measures to support the populations of Bahani for the improvement of their living conditions;
- Collaborates with UNDP, which is one of the initiators of the geothermal exploration project, and all institutional actors;

6. Stakeholder identification and analysis

Thus, the identification of stakeholders made it possible to map affected stakeholders and interested stakeholders. Three (03) main categories of the following stakeholders directly or indirectly affected have been identified for the Karthala geothermal exploitation project: the populations living near the project who, during the works, will be exposed to nuisances, environmental and social risks, including

the risk of accidents; it is the village of Bahani; people (PAP) whose agricultural activities (crops on the road axis) will be disrupted, or even negatively impacted by the implementation of the project; These are the populations of the villages of Bahani and Sambakouni and the community (commune of Bahani) crossed which, due to the inconvenience with the work of the project.

On the other hand, the interested stakeholders concern **government entities** (General Directorate for the Environment and Forests (DGEF); National Agency for the Management of Protected Areas; Directorate General of Water, Mines and Energy (DGEME); National Company for the Exploitation and Distribution of Water (SONEDE); National Electricity Company of the Comoros (SONELEC); General Directorate of Spatial Planning; General Directorate of Roads and Road Works; Ministry of Agriculture, Fisheries and Handicrafts (through the Directorate of Agriculture and Fisheries); Ministry of Gender Promotion, Solidarity and Information, Government Spokesperson (through the Directorate of Solidarity, Social Protection and Gender Promotion); Ministry of Spatial Planning and Urban Planning, in charge of Land Affairs and Land Transport; General Directorate of Works (or the Regional Directorate of Public Works); Regional Directorate of Health), the populations of the commune of Itsandra Djoumoichongo, more specifically the populations of the localities of Bahani and Sambakouni, the local authorities including the village chief and the steering committee, the technical and financial partners (UNDP African Development Bank; the French Development Agency; the African Union and others to be mobilized), civil society organizations (NGOs and Grassroots Community Organizations) and chiefdoms The local media of Bahani and the Itsandra region, the media and associated interest groups, including the spoken, written and audiovisual media and their associations.

7. Stakeholder Engagement Program

The Stakeholder Participation Mobilization Program is indicated to help the BGC identify stakeholders, build and maintain a constructive relationship with them, especially those affected by the project and in close relationship with the municipality and the Bahani Steering Committee. Information and communication actions concern consultation with the institutional stakeholders concerned by the development of the project; consultation with institutional stakeholders involved in the process of compensating the populations affected by the project; consultation with the village chief, the Bahani steering committee, and representatives of the population in the context of carrying out socio-economic surveys, and identifying people affected by the project by the crossing of the road in Bahani; the implementation of a grievance management system specific to this acquisition phase; the establishment of a grievance management system as part of the environmental and social management of the project; the publication of general information on the Karthala geothermal exploration project at the BGC site; informing the institutions concerned by the project via official letters, containing general information on the project and its progress; the information of the companies called upon for the detailed design and construction; the organization of information meetings for public representatives and public consultations; the organisation of public consultations as part of the preparation of the ESIA, information and consultation meetings with representatives of the population during the right-of-way release process; the organization of public consultations in the context of the preparation of the Resettlement Action Plan and the Livelihood Restoration Plan (PRME), the publication of the ESIA, the P3P, the BMP and the PRME on the BGC website. On the other hand, the communication and information strategy during the works phase will be based on a poster campaign before the start of the work, the information of the BGC for the mobilization of recruitments; the sharing of information with the population of the recruitment process that will be put in place; informing the population of the grievance management system specific to the works phase (means of filing grievances, deadlines, etc.); continuous information with the local population and the various institutions through the BGC's E&S backup team.

The main areas of intervention are based primarily on advocacy and mobilization of stakeholders and information and communication campaigns. Thus, the mobilization for stakeholder participation is mainly structured around the following aspects but not limited to: holding a kick-off or information meeting between the project managers and all stakeholders; popularization of the project's actions through advocacy at the level of administrative, local and religious authorities, local dignitaries in the project area; organization of information meetings on the progress of the project, the management of social and environmental risks, the complaint management mechanism, compensation for PAPs, etc. with the authorities, local leaders and communities, the establishment of consultation frameworks, in relation with interested stakeholders whose interests and powers vis-à-vis the project have been assessed high, the expansion of the consultation frameworks defined in the MGP and the design of messages and media.

Regarding the consultation strategy, it will be carried out by assemblies at the community level, focus groups, targeted consultations, individual interviews, mass media (newspapers, community radios, press releases, broadcasting, news reports, Spots and advertorials, broadcasting of spots on television and radio (including community radios); hosting of programs on radio (Bahani); recording and broadcasting of new spots in the national languages, the provision of communication materials at the level of the beneficiary municipalities and organizations on the project's activities, the training of relays for communication and community engagement through social engineering, ;), the BGC website.

In addition, with regard to the management of feedback and information sharing with stakeholders, the BGC will set up a methodical feedback mechanism with all stakeholders in order to better meet the information needs of communities. Suggestions, complaints and other contributions from communities and other stakeholders are compiled in a feedback form and made available within the Prefecture of Itsandra Hamanvou, the Municipality of Istandra djoumoichongo, the Steering Committee of Bahani

8. Complaint Management Mechanism (PMM)

AfDB-financed projects require the establishment and maintenance of a Grievance Management Mechanism (PMM) open to all stakeholders. The Complaint Management Mechanism (PMM) of the Karthala Geothermal Exploration Project aims to provide an operational, timely, efficient, participatory and accessible complaint registration and management system for all stakeholders, and which makes it possible to prevent or resolve discrepancies/prejudices and conflicts through negotiation and dialogue with a view to an amicable settlement. The potential impacts that are most likely to give rise to grievances in the context of this project are following land acquisition and economic displacement, impacts on access to agricultural land; nuisances related to construction work; the presence and potential disruption of the construction workforce and its effects on communities, community health and safety with respect to air quality, noise, and the impact of increased traffic on nearby residents; damage to the surrounding natural environment (construction and operation); disappointment related to employment expectations within the project, non-respect of religious customs, etc.

One of its main objectives is to avoid recourse to the legal system and to seek an amicable solution in all possible situations, while thus preserving the interests of plaintiffs and developers and limiting the risks inevitably associated with legal action. There is a mechanism at **three (03) levels** that makes it possible to resolve any contradictions that may arise from the implementation of the project activities: the **local level** around the village chief of Bahani, the **communal level** around the Mayor and the **level of justice**

At the local level (village), a local management committee (CLGP) will be set up where the president is appointed ex officio (the village chief or his representative) and the members of the committee will be voted by the entities headed by the leaders of the level. This CLGP will be composed of the village

chief who will chair the local committee; 01 Representative of the Bahani steering committee (secretary), 01 representative of the commune, 01 representative of the religious authority (Imam or cadi of the village), 01 representative of women's associations, one (01) person who can read and write in the locality (rapporteur); two (02) representatives of the people affected by the project; the environmental and social expert of the project at the level of the PMU; 01 representative of civil society, (01) representative of the company

An initial mediation external to the Project is carried out at the level of the Local Complaints Management Committee (CLGP) within a maximum of 5 days from the date of its referral. The role of this committee is to register complaints at the village level, on a register that will be made available to it by the project, and to transmit them to the communal committee for sorting, classification and follow-up. Complaints are received every day at the village chief of Bahani by oral and written means (handwritten request). Upon receipt, the representative of the steering committee shall fill in the register of complaints which he shall present within three (03) days to the local committee to begin its resolution.

The village of Bahani will rely on its steering committee. If the complaint relates to conflicts of impacted property, nuisances, loss of temporary activities, temporary restrictions or destruction of other people's property, the committee initiates an amicable settlement procedure in the first instance with the protagonists, including the company. If an agreement is reached between them, a report is drawn up and a copy sent to the municipal committee, which records it and sends it for archiving. The complaint is then closed at this level: a closure form is completed by the secretary and copies are sent to the local committee and the specialist concerned, for archiving. If no agreement is reached at this level, the complaint is then forwarded to the Istandra Communal Committee for processing and resolution.

At **the municipal level**, a management committee will also be set up with the mayor of the municipality who is ex officio the president of the committee and the other members of the office will be voted. The communal complaint management committee will be composed of: the (01) Prefect of Istandra Hamanvou who chairs it, or his representative; one (01) rapporteur (the SG of the municipality or his representative); the village chief or his representative; the environmental and social expert of the project at the level of the PMU; one (01) representative of OCBs, groups (women's associations, youth); one (01) representative of women's organizations; 01 representative of civil society; the customary chief of the locality or his representative (imams in particular); one (01) representative of the company.

The project complaint management procedure is established according to the following steps:

- **Step 1: Receipt and registration of complaints**

Complaints are received by all members of the various committees. Once the complaint has been received, it is forwarded to the secretary of the committee seized within 24 hours for registration. The secretary of the committee to which the complaint is referred shall register the complaint as soon as it is received in the register made available for this purpose. After check-in. The secretary of the committee to which the complaint is referred shall forward the complaint to the chairman of the committee within 24 hours after registration for examination of the complaint.

- **Step 2: Sorting and Classification/Recording and Categorizing Suggestions and Complaints**

Once the members of the committee have been convened by the President no later than 24 hours after receipt of the complaint, the complaints will be classified after examination as follows:

- Eligible: Suggestions or complaints about the project;
- Ineligible: Suggestions or complaints that are not related to the project.

In case of denunciation or violation of the law, the complainant will be advised to contact the police, or

other relevant bodies.

- **Step 3: Confirmation of the complaint**

In case of ineligible suggestions or complaints, the Steering Committee will inform the complainant within 3 working days (maximum) from the date of receipt, of the reasons for the invalidity or rejection of his/her complaint and, if necessary, refer him/her to other competent institutions. The complaint will be registered as closed;

In case of eligible complaints: the steering committee will inform the complainant within 3 working days of receipt of the complaint that his file has been registered. They will make phone calls (if away from their place of residence) or a meeting with the relevant parties to investigate the elements of the complaint and seek an amicable solution or other processing processes. This activity must take place within 2-3 business days of notification;

- **Step 4: Audit, Investigation, Complaint Action**

- **Step 5: Evaluation of complaints at the level of the local and communal committee**

The first examination will be carried out at the level of the CLGP of Bahani or at the communal level within a maximum of three (03) days from the date of registration of the complaint. The handling of the complaint may require on-the-spot verifications; in which case the processing time of the complaint is extended to five (05) days.

If it is determined that the application is well-founded, the complainant will be provided with appropriate remedies. At this stage, the complaint is resolved and the procedure is extinguished.

If the complainant is not satisfied with the treatment in the first instance at the level of the CLGP, the complaint is transferred to a higher level which is the communal level of Istandra Djoumoichongo.

- **Step 6: Recourse to the courts**

Recourse to the courts is possible in the event of the failure of the amicable route. It is the next level in the chain of complaint management bodies. It is only referred to it as a last resort when all attempts at an amicable settlement have been exhausted. The judge is responsible for examining complaints and making a decision by order. This decision is binding on all complainants. However, this is often a path that is not recommended for the project because it can constitute a path of blockage and delay of activities.

- **Step 7: Closing or Extinguishing the Complaint**

The procedure will be closed by the bodies of the complaints management body if the mediation is satisfactory for the parties, in particular for the complainant, and leads to an agreement proven by a Minutes signed by both parties. The closure of the file takes place after three (03) working days from the date of implementation of the response attested for the local authorities (CLGP) and five (5) working days by the communal authority (GCGP) of Istandra Djoumoichongo. The extinction will then be documented by these different bodies according to the treatment level(s) involved.

- **Step 8 – Archiving Complaints**

The project will set up a physical and electronic archiving system for the filing of complaints. This system will consist of two modules, a module on complaints received and a module on complaint handling. This system will provide access to information on: (i) complaints received, (ii) solutions found, and (iii) unresolved complaints requiring further action. For the physical archiving system, registers will be available at each level (local, intermediate and national). Electronic archiving will also be implemented in localities where conditions exist (equipment and sources of electricity). The archives will be managed by the BGC's Experts (Environment and Social).

As part of this project, the reporting of cases related to SEA/HS will be done through several channels including:

- The establishment of accessible suggestion boxes where complainants can submit anonymous

or non-anonymous complaints, as desired, formulated in writing, or verbally, etc.

- The creation of email and postal addresses and a toll-free telephone number, dedicated to EAS and HS complaints;
- The display of physical or electronic mail addresses and telephone contacts of the project;
- The display of the numbers of reception, security, rescue and support services and structures (Gendarmerie, Police, Fire Brigade, social services, listening centre, aid association, community relays, toll-free number, etc.)
- The involvement of specialized services and resource persons in Moroni, Istandra or Bahani to facilitate the identification and reception of victims;

Sensitive complaints will sometimes require the mobilization of other resources (external expertise) and sufficient time for investigations. The project will work in close collaboration with the existing structures for the response and care of GBV survivors on the island and the area of intervention, including the National Commission for Solidarity, Protection and Promotion of Gender (CNSPSPG), the National Gender Commission, the Brigades for Minors and Morals, the Brigades of the Gendarmerie, Hifadhu association. Association of Women and Young Leaders for Peace, Listening Services of the Union of the Comoros, Comoros Red Cross).

Thus, the body seized in the first instance must immediately refer the matter to the UCP, which must make every effort to ensure that the maximum time taken to process these complaints does not exceed eight (08) weeks from the date of their receipt.

For cases of SEA/HS, the complainant must be informed by the GBV service provider of the outcome of the verification once it has been concluded. The author is also notified by the appropriate representative within his/her structure, only after the complainant has been informed. The GBV service provider continues to play a supporting role with the complainant while respecting the choices and wishes of the complainant.

The complaint must be closed after five (05) working days from the date of implementation of the resolution

9. Resources and responsibilities for the implementation of stakeholder engagement activities

The BGC will coordinate, manage and monitor the implementation of P3P activities. It will assign the responsibilities of stakeholder participation and engagement to its social safeguard specialist. Social communication and relations with local community organizations, the local press and other media will be handled by the BGC and the media that will be recruited under the project.

The BGC will need to mobilize the necessary and sufficient human and financial resources to be devoted exclusively to the management and implementation of the Stakeholder Engagement and Mobilization Plan. The budget for the implementation of the P3P is estimated at **sixty-one million one hundred thousand (61,100,000 KMF or 124,195 EUROS)** including the costs of implementing the complaint management mechanism

10. Monitoring and reporting

The P3P will be periodically reviewed and updated, as necessary, to ensure that the information presented here is consistent and up-to-date, and that the engagement methods identified remain appropriate and effective in relation to the project context and specific phases of development.

Quarterly reports and internal reports on public grievances, related investigations and incidents, as well as the status of the implementation of associated corrective / preventive measures will be compiled by the Environmental and Social Safeguard Specialist.

P3P monitors at the BGC level need to consult with all stakeholders to ensure the successful implementation of this component to achieve all expected project outcomes. In addition to the preparation of minutes of meetings and workshops, these experts will ensure the sharing and dissemination of these minutes, summary reports of complaint handling to the various stakeholders. In addition, they are also required to ensure the dissemination and communication of the results and impacts of the P3P according to a communication plan developed at the beginning of the project.

The results of the stakeholder engagement activities will be communicated both to the various stakeholders concerned and to the broader stakeholder groups in the forms and timeframes set out in the previous sections. The reports drawn up for this purpose will be based on the same sources of communication as those provided for the notifications to the various actors concerned.

At the end of the project, an external evaluation will be conducted by an independent consultant. This evaluation will focus on the performance of the Project and the results of citizen engagement. She will also discuss how the results of monitoring and evaluation can lead to improved performance of the project's stakeholder engagement activities.

Subsequently, an implementation and results completion report will cover the implementation of each of the project components, complaint management and citizen engagement, environmental and social requirements, dissemination and use of data, compliance with legal conventions and lessons learned (positive and negative).

The reports, including lessons learned, will be widely disseminated to stakeholders, including civil society organizations and the public.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte du projet

L'Union des Comores est une Nation insulaire souveraine située dans la partie Nord du canal du Mozambique, entre l'Afrique et Madagascar, dans l'océan Indien (figure 1). Il se compose de quatre îles principales, Grande Comore (Ngazidja) sur laquelle se trouve le projet, Mohéli (Mwali), Anjouan (Ndzouani) et Maoré (Mayotte) sous administration française. La population totale des trois îles (Ngazidja, Ndzouani et Mwali) est estimée à 840 000. Le pays est l'un des plus pauvres du monde. L'économie est dominée par l'agriculture qui contribue à 40 % du PIB, emploie 80 % de la main-d'œuvre et fournit la majeure partie des exportations. Selon la dernière enquête auprès des ménages menée en 2014, près de 18 % de la population vit sous le seuil de pauvreté international fixé à 1,9 dollar (~820 KMF/jour) par habitant et par jour. La Grande Comore est la plus grande et la plus peuplée des îles Comores avec une population d'environ 520 000 habitants. La capitale de l'île (et capitale nationale) est Moroni, qui compte 55 000 habitants.

Comme dans de nombreux autres pays insulaires, la principale source de production d'électricité aux Comores provient du diesel. Cela rend l'économie du pays vulnérable aux fluctuations du coût et de l'approvisionnement en diesel importé. La fourniture d'électricité est souvent intermittente dans la majeure partie de la Grande Comore. Situé dans l'océan Indien, à une distance considérable du continent, l'archipel ne peut pas profiter des avantages de l'intégration régionale via des interconnexions électriques. Ainsi, compte tenu des ressources énergétiques locales disponibles et de l'état actuel de la technologie, le développement de l'énergie géothermique demeure la meilleure alternative pour les Comores.

Pendant longtemps, l'archipel des Comores n'a pu compter que sur l'importation de produits pétroliers onéreux pour la production d'électricité. Cette dernière repose principalement sur l'utilisation de centrales thermiques diesel à hauteur de 97,3 % du total national. Le pays est peu pourvu de ressources énergétiques endogènes pouvant servir à la production d'électricité à l'exception de l'énergie solaire et de ressources géothermiques identifiées à la Grande Comore. Les vitesses de vent sont jugées insuffisantes pour la production d'électricité. Les coûts de la technologie solaire étaient restés longtemps prohibitifs. Ce n'est qu'à la faveur de la récente baisse des prix opérés dans le solaire qu'un producteur indépendant d'électricité (société française Innovent) intervient dans le secteur de l'énergie, avec actuellement deux centrales solaires à Ngazidja de 3 MW chacune. Cependant, le défi technique de l'intégration du solaire dans les systèmes électriques interconnectés limite le recours à cette source d'énergie.

L'Union des Comores enregistre actuellement un déficit de production d'électricité estimé à 5,4 MW en raison de conditions d'exploitation et de maintenance qui ont fini par rendre plusieurs unités de production indisponibles. Dans cette situation d'urgence, le pays s'est tourné vers l'achat de groupes diesel dont les coûts de production sont relativement élevés pour combler le déficit de production en vue de satisfaire la demande. La géothermie offre une solution de production d'électricité plus économique qui s'avère nécessaire non seulement pour ajouter plus de capacité de production d'énergie mais également pour assurer la viabilité du secteur. En effet, le projet permettra d'obtenir un coût de production de 11 cents USD par kWh alors que le tarif d'électricité du pays est parmi les plus élevés d'Afrique avec 44 cents USD/kWh. Afin de réduire sa dépendance à l'égard des produits pétroliers importés, le Gouvernement poursuit un programme d'exploration géothermique sur la Grande Comore, en vue de développer une centrale géothermique.

Un vaste programme d'exploration géoscientifique de la surface du champ géothermique de Karthala sur la Grande Comores suggère qu'il existe un potentiel pour une ressource qui pourrait répondre à la demande d'électricité de base de l'île. Les analyses des coûts du projet, jusqu'à la mise en service, et les évaluations parallèles des options d'énergie renouvelable alternative, démontrent que, malgré l'ampleur des investissements requis pour une installation géothermique, la géothermie pourrait offrir une solution rentable et à long terme pour fournir une source d'électricité sûre et fiable à Grande Comores. Les Comoriens sont désireux d'avoir un développement durable et renouvelable des énergies dans leur pays en utilisant les ressources indigènes, et l'énergie géothermique serait une option clé.

Le projet contribuera à la transition vers les énergies renouvelables tout en favorisant la baisse du coût de revient de la production d'électricité. Cela devrait se traduire par une amélioration de la rentabilité et de la productivité des entreprises et par conséquent une augmentation de la production et des opportunités d'emplois nouveaux formels, y compris pour les femmes et les jeunes et aussi davantage d'inclusion sociale. Il contribuera à promouvoir la participation du secteur privé, en solutionnant durablement le déficit énergétique devenu récurrent. Le projet qui contribuera au développement des énergies renouvelables permettra de promouvoir une croissance verte, forte et inclusive, de réduire la fragilité du pays à l'ensemble des secteurs vitaux pour la durabilité de l'Union des Comores et de renforcer sa résilience socio-économique.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer la sécurité énergétique du pays en augmentant la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, réduisant ainsi la forte dépendance des îles à l'égard des combustibles fossiles onéreux pour stimuler le développement socio-économique du pays. De manière spécifique, le projet permettra (i) la caractérisation de la ressource géothermique du Karthala et (ii) la détermination de la faisabilité d'une centrale électrique géothermique. A terme, à l'issue de la deuxième phase, elle permettra de fournir une source d'énergie propre, fiable et moins chère qui soutiendra la croissance économique et augmentera les opportunités d'emploi. La capacité de production d'énergie renouvelable sera accrue, le coût moyen de production de l'énergie électrique diminuera, les émissions de CO2 seront réduites contribuant à l'objectif global de décarbonisation de la production d'électricité. La disponibilité accrue de l'énergie électrique moins chère augmentera la fiabilité de l'approvisionnement en électricité pour les ménages, les commerces, les administrations, les entreprises.

Le présent document est le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) pour le projet d'exploration géothermique de Karthala. Il complète les instruments de sauvegardes élaborés concernant l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet, le Plan de Restauration des Moyens d'Existence (PRME). Son élaboration intervient pour faciliter l'implication et l'engagement des parties prenantes, la divulgation de l'information et de consultation, tout au long du cycle de vie du projet.

1.2 Contexte et justification du plan de participation des parties prenantes

Le projet de géothermie du Karthala a fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) qui a permis d'identifier et évaluer les impacts environnementaux et sociaux selon la réglementation comorienne et le SSI de la BAD. En effet, en plus de l'EIES, la SO1 « Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux » exige une approche systématique de l'engagement des parties prenantes, qui prend en compte les points de vue, les intérêts et les préoccupations des parties prenantes, en particulier celles dans la zone d'influence. Une telle approche est conçue pour aider à établir et maintenir une relation constructive avec les parties prenantes du projet. La SO1 exige également le développement d'un Mécanisme de Doléance pour le projet, qui doit être divulgué aux

communautés affectées et aux travailleurs du projet afin de garantir une bonne compréhension du processus.

En effet, les parties prenantes sont des personnes ou des groupes de communautés qui sont directement ou indirectement touchés par un projet, ainsi que ceux qui peuvent avoir des intérêts dans un projet et / ou la capacité d'influencer son résultat, que ce soit positivement ou négativement. Les parties prenantes peuvent inclure les communautés ou individus et leurs représentants formels et informels, nationaux ou locaux, autorités gouvernementales, politiciens, chefs religieux, organisations et groupes de la société civile avec des intérêts particuliers ou d'autres entreprises.

L'engagement des parties prenantes est un processus continu qui commence à la phase de l'EIES et doit s'étendre sur toute la durée de vie du projet. L'engagement des parties prenantes implique une gamme d'activités telles que la divulgation d'informations appropriées au public, la consultation des parties prenantes, et les mécanismes par lesquels les gens peuvent faire des commentaires et soulever des doléances.

1.3 Objectifs du P3P

Le P3P est un outil de gestion du dialogue entre le projet et ses parties prenantes et vise à assurer au projet, durant tout son cycle de vie, des liens de collaboration et de bon voisinage avec les riverains qu'il affecte et un engagement actif des autres parties qu'il concerne à un titre ou un autre.

Le plan de Participation des parties prenantes (P3P) a pour objectif d'identifier et de mobiliser l'ensemble des individus, groupes d'individus et institutions concernés par le projet. Il permet de clarifier pour mieux gérer les intérêts, les préoccupations, et attentes des différentes parties prenantes au projet. Il permet d'engager toutes les parties prenantes dans une dynamique de coopération pour permettre la mise en œuvre du projet et consolider la pérennisation des activités. Ces processus d'engagement et consultation offrent aux parties prenantes des occasions d'exprimer, tout au long du processus des études et la mise en œuvre du projet, leurs points de vue sur les questions qui les touchent directement ou indirectement et permet au BGC de les prendre en compte et d'y répondre.

L'approche systématique du P3P est aussi d'engager les ressources d'expertise environnementale, sociale et technique afin de répondre aux préoccupations des parties prenantes et d'identifier et/ ou d'étudier des alternatives dans le but d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts du projet. Les objectifs spécifiques de cette étude sont :

- ☞ Identifier systématiquement et exhaustivement toutes les parties prenantes affectées par le projet de géothermie du Karthala, concernées par ledit projet ou susceptibles d'avoir une influence sur le projet ;
- ☞ Faire comprendre aux parties prenantes leurs droits et responsabilités par rapport au projet ;
- ☞ Donner l'opportunité permettant aux parties prenantes de répondre et d'exprimer leur soutien, leurs doutes et leurs préoccupations et leurs opinions sur le projet ;
- ☞ Donner l'opportunité aux parties prenantes de partager leurs expériences, leurs idées et leur compréhension du contexte local ;
- ☞ Établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du projet ;
- ☞ Partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet ;
- ☞ Veiller à ce que les communautés affectées et les autres parties prenantes aient accès aux canaux établis pour exprimer des préoccupations et suggestions sur des activités du projet, susceptibles d'affecter leur environnement et leur vie d'une manière générale ;

- ☞ Veiller à ce que les communautés affectées par le projet et les autres parties prenantes aient des opportunités et bénéficient des canaux de communication adaptés pour exprimer leur point de vue sur le projet grâce à un processus d'implication continue en créant des mécanismes pour leur donner des retours constructifs sur la façon dont leurs contributions ont été prises en considération ;
- ☞ Assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes vulnérables et défavorisées ou des groupes directement touchés par les interventions du projet ;
- ☞ Assurer la divulgation en temps opportun d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles qui se trouvent dans une langue et des formats locaux culturellement appropriés qui sont compréhensibles pour les communautés affectées pour les aider à participer de manière significative ;
- ☞ Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes qui permette l'expression et le traitement des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le projet ou qui subissent des violences basées sur le genre (VBG)

1.4 Cadre de référence du P3P

Ce plan de participation des parties prenantes est basé sur la réglementation nationale et les sauvegardes Opérationnelles (SO) de la BAD notamment les SO1 et SO10. L'engagement continu des parties prenantes tout au long du cycle du projet est un principe auquel le P3P adhère. Également, le P3P adhère au principe de l'intégration du genre et inclusion Sociale. Selon ce principe, l'on doit tenir compte : (i) des opinions aussi bien de la population féminine que de la population masculine et toute autre catégorie sociale, si nécessaire dans le cas de forums ou de réunions distinctes, et (ii) des préoccupations et priorités divergentes des hommes, des femmes et des groupes vulnérables en ce qui concerne les impacts, les mécanismes d'atténuation et les bénéfices du projet d'exploration géothermique de Karthala.

Le présent plan s'appuie particulièrement sur la **Sauvegarde opérationnelle n°10** : Participation des Parties Prenantes et Diffusion de l'Information de la Banque Africaine de Développement. Selon la SO 10, l'engagement des parties prenantes est un processus continu et itératif par lequel l'Emprunteur ou le projet facilite une interaction bidirectionnelle avec les parties prenantes du projet. Il peut s'agir de consultation, de dialogue, de gestion des plaintes ou de toute autre forme d'échange d'information, de discussion ou de collaboration bidirectionnelle.

Les principales exigences de participation des parties prenantes durant les processus sont les suivantes :

- ☞ Mobilisation des parties prenantes : le promoteur devra mobiliser les parties prenantes pendant toute la durée de vie du projet, en commençant le plus tôt possible pendant le processus de préparation du projet et en suivant un calendrier qui permet des consultations approfondies avec les parties prenantes sur la conception du projet ;
- ☞ Consultation : le promoteur mènera des consultations approfondies avec l'ensemble des parties prenantes. Il communiquera aux parties prenantes des informations à jour, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et les consulteront d'une manière adaptée à leur culture et libre de toute manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation ;
- ☞ Diffusion de l'information : le promoteur maintiendra, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, l'ensemble de documents rendant compte de la mobilisation des parties prenantes, y compris une présentation des parties prenantes consultées, un résumé des

réactions obtenues et une brève explication de la manière dont ces réactions ont été prises en compte, ou des motifs pour lesquels elles ne l'ont pas été.

1.5 Méthodologie de préparation du P3P

La démarche méthodologique suivie lors de la préparation du présent P3P est articulée autour des principales étapes suivantes :

- Recherche et analyse documentaire : elle a permis de collecter les informations disponibles à l'état actuel de préparation du projet d'exploration géothermique de Karthala notamment en faisant la revue de toute la littérature disponible sur le projet.
- Synthèse des activités antérieures : elle a particulièrement consisté à identifier les activités antérieures de mobilisation des parties prenantes déjà menées relativement au projet (communication, diffusion d'informations, réunions, consultations informelles ou formelles etc.). Cette tâche a permis d'établir des résumés sur des activités préliminaires et mission d'information sur le projet ;
- Consultation des parties prenantes : elle a consisté à mener un processus de consultation participatif et inclusif lors de la préparation du présent P3P. Ce processus s'est articulé autour de quatre (4) axes méthodologiques essentiels :
 - (i) L'identification et l'analyse des parties prenantes ;
 - (ii) La planification des consultations avec les parties prenantes (à Moroni et dans la zone de projet) ;
 - (iii) La consultation des parties prenantes proprement dite ;
 - (iv) La synthèse des travaux des consultations et la rédaction du P3P.

Au titre de l'information et de la consultation publique dans le cadre des rencontres durant la préparation du P3P, il faut noter que plusieurs rencontres ont été organisées avec les différentes parties prenantes au projet, à savoir :

- Les autorités administratives locales, entre autres le préfet de la région d'Itsandra ; le Secrétaire Général de la Préfecture, le maire d'Itsandra Djoumoichongo, les chefs de villages notamment celui de Bahani ;
- Les chefs de service des structures techniques concernés de près ou de loin par le projet, principalement le chef du BGC et l'équipe du projet, le Directeur Adjoint de l'Environnement et des Forêts, le Directeur de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets, le Directeur des Routes et des transports Routiers, la Directrice de la promotion du Genre, le Directeur de l'Aménagement du territoire, le Directeur Général de l'Energie, des Mines et de l'Eau, le Directeur Technique de la SONEDE, le Directeur Technique de la SONELEC, le Directeur de la Stratégie Agricole, le représentant du PNUD, etc.

Dans le cadre de ce présent P3P, cette activité de consultations a démarré le jeudi 15 août pour s'achever le 21 août 2024.

Les populations riveraines susceptibles d'être impactées par le projet ont été consultées dans le cadre du présent P3P. Ce sont : les populations du village de Bahani et du village de Sambakouni dans la commune d'Itsandra Djoumoichongo.

Aux autorités administratives locales, il s'est agi de présenter le projet, de savoir si elles ont été informées du projet et les motivations du choix du site du projet.

Avec les différents chefs de service, il s'est agi de présenter l'équipe d'experts, le projet et la démarche de conduite de la préparation du présent document, afin de recueillir la documentation et les informations pertinentes ayant un intérêt certain pour notre étude. Il a été aussi questions de recueillir leurs recommandations, et suggestions pour la bonne mise en œuvre du projet et leur participation au projet.

Au niveau des populations riveraines, les entretiens et focus-groups ont permis entre autres :

- De présenter le projet, ses différentes phases, ses impacts probables et les mesures d'atténuation préconisées ;
- Et de recueillir les attentes et les préoccupations des populations.

Ces entretiens ont permis de présenter plus amplement le projet, les documents en cours de préparation mais également de recueillir les attentes et les préoccupations des populations relativement au projet d'exploration géothermique de Karthala.

- **Outils méthodologiques**

Pour recueillir les données nécessaires à l'analyse, les principaux outils méthodologiques suivants ont été utilisés : (i) l'entretien semi structuré ; (ii) le Focus group ou réunion collective ; (iii) l'observation directe et (iv) la triangulation.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Aperçu du projet

Le projet d'exploration géothermique de Karthala (Comores) se compose globalement de :

- Le Forage de trois puits d'exploration pleine grandeur ;
- Construction des infrastructures associées telles que : La construction d'une route d'accès, l'aménagement de plateformes de forage, le forage de puits d'eau et la mise en place du réseau de transport et de distribution d'eau, l'aménagement des aires pour le stockage du matériel, la construction du camp des travailleurs et les installations techniques telles que les laboratoires, qui sont nécessaires pour permettre les forages ;
- Appui institutionnel et Gestion du Projet.

Construction de la route

La route d'accès d'environ 15 km présentera les caractéristiques suivantes :

- La largeur minimale de la route sera de 6 m pour chaque plateforme de forage ;
- Une pente maximale de 1 sur 6, et de préférence pas plus de 1 sur 8. Cela devrait être réalisable sur la crête menant à la zone du site du puits géothermique et à l'intérieur de celle-ci. Des travaux de terrassement importants ou des lacets ne devraient pas être nécessaires, car le terrain naturel le plus escarpé est de 1 sur 7 ;
- Un rayon d'axe minimal de 25 m sera requis pour la trajectoire de virage de la semi-remorque
- Les chaussées des routes et des plateformes comprendront une couche de base de 300 mm d'épaisseur sur une plateforme préparée et seront recouvertes de 25 mm d'enduit de gravier. Le géotextile sera posé sur les zones de plateforme souples avant la construction de la chaussée ;
et
- À la fin des forages d'exploration, la surface de la route sera remise en place sous forme de gravier compacté et lisse.

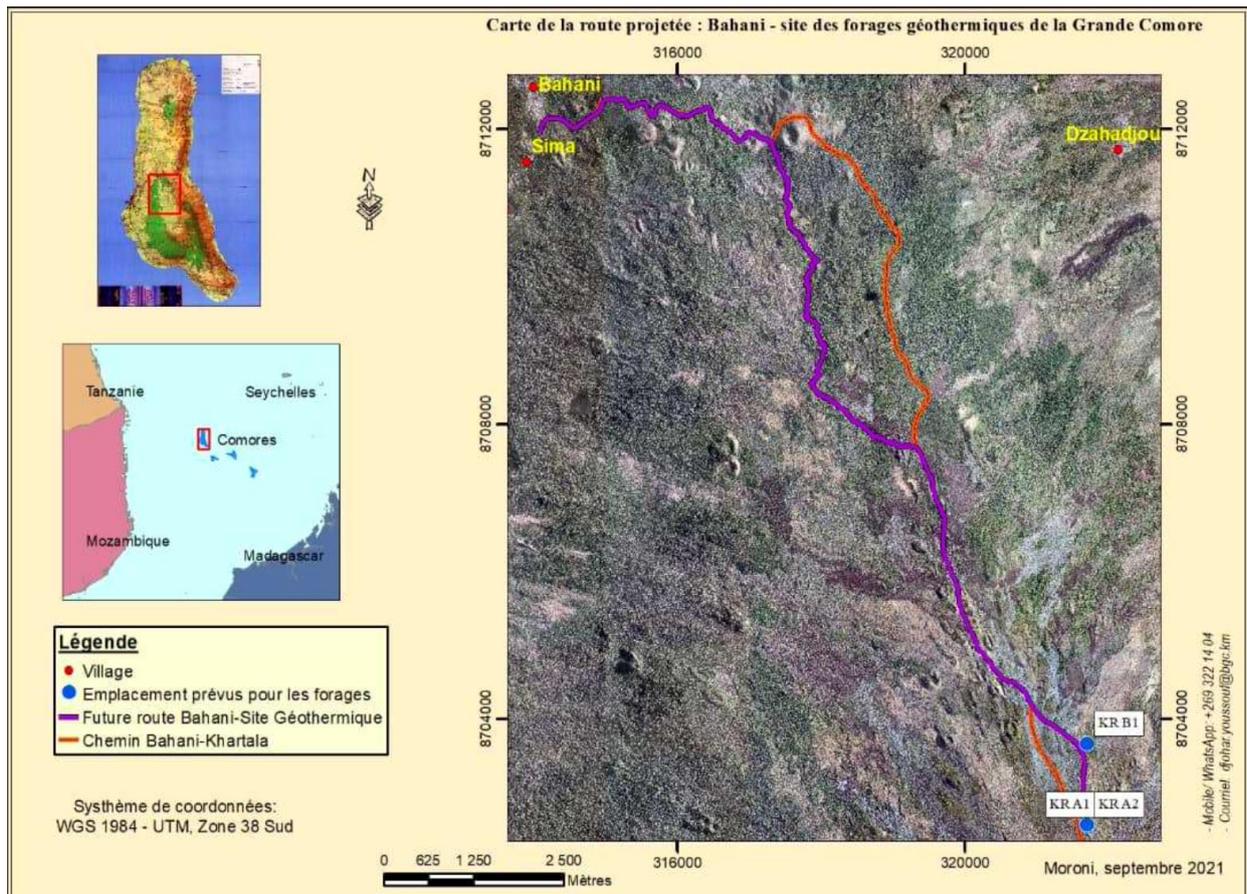


Figure 1: Tracé de la route projetée (source : étude APD SICAD/BEST I3E, 2019)

□ Construction des puits d'exploration

Cette composante comprend l'exécution du programme de forage de 3 puits de production, incluant les services de forage, l'acquisition des matériaux et les essais des 3 puits pour la collecte de données devant servir à leur caractérisation. Trois forages d'exploration directionnels seront réalisés jusqu'à une profondeur de 2500 – 2900 m à partir de deux plateformes de forage.

Trois puits d'exploration de taille normale (trou final de 8 1/2 po de 2 500 à 2 900 m) sont proposés et seront forés à partir de deux plateformes de forage (KRA et KRB) situées dans la zone de ressources estimées. Les détails de ces trois puits sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Puits d'exploration

Paramètre	Puits 1	Puits 2	Puits 3
Désignation du puits	KR-A1	KR-A2	KR-B1
Latitude (m N)	321,694	321,699	321,692
Longitude (m E)	8,702,563	8,702,563	8,703,660
Élévation (m ASL, env..)	2,048	2,045	1,884
Cible	Marge de rift NW	Marge de rift NNW	Marge de rift NW
KOP (m)	590	1,220	590
BUP (degrés / 30 m)	3	0.5	3
Inclinaison (degrés)	35	15	35

Paramètre	Puits 1	Puits 2	Puits 3
Lancer à la profondeur cible (m)	1,211	220	1,153
Azimut (degrés)	240	55	240
Profondeur totale mesurée (m)	2,870	2,517	2,770
Durée du forage (jours)	70	59	61

(Source : EIES du projet d'exploration géothermique du Karthala, 2024)

Les plateformes de forage doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- La plateforme pour chaque trou standard (plateforme à puits unique) sera constituée d'une zone nivelée mesurant environ 100 m sur 70 m. Si l'on s'attend à ce qu'il y ait plusieurs puits forés sur une plateforme, il peut être nécessaire d'augmenter les dimensions de la plateforme d'environ 10 m le long de l'axe long de la plateforme (c.-à-d. que la dimension de 100 m est portée à 110 m);
- Une cave en béton armé de 2,5 m x 2,5 m x 1,2 m de profondeur sera construite pour chaque dalle ;
- Un drain de cave d'un diamètre intérieur minimum de 250 mm sera installé avec une chute de 1 :40 de la cave à la cuve d'évacuation. La sortie du drain de cave doit se trouver au-dessus du franc-bord d'un puisard plein ;
- Un puisard de 2 000 m³ sera construit pour évacuer l'excès de fluides du puits, y compris le fluide d'essai du puits ;
- Sur un terrain en pente, les plateformes de niveau seront construites avec des techniques de banc et de remplissage. Les charges de mise en place de la cave et de l'engin de forage seront fondées sur un sol coupé avec du remblai placé du côté du puisard. Le puisard d'évacuation sera construit du côté du remblai de la plateforme et construit de manière à éviter toute défaillance de l'affaissement des parois du puisard dans des conditions de fortes pluies ; et
- Tous les réservoirs, les plateformes de forage, les aires d'entreposage et les puisards seront munis d'une clôture grillagée de sécurité de 2 m de haut pour empêcher l'accès des animaux et empêcher toute interférence avec les opérations de forage.

Système de forage et d'approvisionnement en eau

L'approvisionnement en eau est une exigence clé pour le forage. Environ 165 m³/heure sont nécessaires pour un forage d'exploration géothermique typique. Pour répondre à ce besoin en eau, deux réservoirs seront construits : un réservoir d'eau de production et un réservoir secondaire. Le système d'approvisionnement en eau comprendra :

- Une source d'approvisionnement en eau et une station de pompage installées dans le cadre d'un champ de forage d'eau souterraine construit à cet effet (composé de cinq forages) ;
- Pipelines et stations de pompage d'étage installés à partir du champ de forage jusqu'à un réservoir d'eau de production doublé en amont du site de forage d'exploration ; et
- Construction d'un réservoir secondaire revêtu de PEHD à proximité des sites de forage d'exploration. Les dimensions du réservoir seront dimensionnées pour tenir compte du taux de réapprovisionnement du champ de forage et de la nécessité de pomper de l'eau en continu à 165 m³/h pendant le forage à l'aveugle. Un réservoir de 3 000 m³ nécessitera un taux de réapprovisionnement à partir de la source d'eau d'environ 120 m³/heure

Afin d'atteindre le taux de remplissage du réservoir, le champ de forage de production d'eau souterraine comprendra les caractéristiques suivantes :

- Un réservoir (8 000 m³ ou 16 000 m³) situé en amont de la zone d'exploration géothermique ;
- Forage et complétion de cinq forages de production d'eau souterraine (12 à 16 litres par seconde) et de quatre forages de surveillance des eaux souterraines à une distance < 250 m des forages de production ;
- Cinq pompes submersibles à utiliser dans les alésages de production ;
- quatre pompes d'appoint pour pomper l'eau prélevée vers le réservoir (deux pompes sont nécessaires pour le pompage et deux pompes en secours) ;
- Un système de canalisations allant des forages de production au réservoir le long de la route d'accès ;
- Un Système de canalisations secondaires pour relier le réservoir et les zones d'exploration géothermique ; et
- Une pompe de surface si un débit de pompage plus élevé (autre que la gravité) est requis par les engins de forage à partir du réservoir.

Le système de forage et d'approvisionnement en eau est donc structuré autour de 5 sites de stockage qui sont des dépressions formées soit à partir des flancs des collines soit par des anciens cratères. Les cinq sites de stockage se situent à proximité de la route menant vers le site de forage, de façons à diminuer considérablement les coûts liés à la tuyauterie et à la construction des routes d'accès ;

- Surface : 17 520 m², Périmètre : 554,2 m pour le cratère n1
- Surface : 10 800 m², Périmètre : 408,81 m pour le cratère n2
- Surface : 6720 m² Périmètre, 316,47 m pour le cratère n3
- Surface : 16 600 m², Périmètre : 508,36 m pour le cratère n4
- Cratère 5 : Surface : 27 160 m², Périmètre : 610,1,36 pour le cratère n5

Pour un forage géothermique standard de 2500m de profondeur, la demande en eau est estimée à 67 500 m³.

Tableau 2 : Caractéristiques générales des cratères

Zone de stockage	site 1	site 2	site 3	site 4	site 5 A
Aire (m ²)	17 520	10 800	6720	16600	27160
Périmètre (m)	554,2	408,81	316,47	508,36	610,1
Périmètre (m)	554,2	408,81	316,47	508,36	610,1
Pente (%)	20,9	17,4	14,9	18,5	16,3
Élévation max (m)	1886	1986	2043	2138	2203
Élévation min (m)	1836	1958	2020	2118,9	2163
Capacité min (m ³)	55695,2	30529,1	18336,2	48307,7	90830,3
Difficulté d'accès	Facile	Facile	Facile	Possible	Complicqué
Végétation	Aucune	Relative	Relative	Aucune	Aucune
Terrassement	Faible	Modéré	Modéré	Important	Important

(Source : EIES du projet d'exploration géothermique du Karthala, 2024)

□ Une autre option d'approvisionnement en eau

En l'absence de ressource d'eau souterraine suffisante, les eaux de pluie seront captées directement dans les impluviums puis pompées le long d'un réseau de canalisations. Les trois (3) impluviums retenus seront interconnectés par des ouvrages hydrauliques d'interconnexion pour assurer la continuité de

l'approvisionnement en eau. Le forage KRB1 sera alimenté gravitairement par les impluviums BV1 et BV2.

Les forages KRA1 et KRA2 seront alimentés à travers 2 réservoirs tampons de 2000 m³ chacun (des réservoirs métalliques type Ekotank). Les Réservoirs R1 et R2 seront alimentés par les trois impluviums dont BV5 par gravité et BV1 & BV2 par pompage. Ces deux derniers seront équipés d'une station de refoulement permettant d'alimenter les réservoirs métalliques R1 et R2 ainsi que le BV5.

2.2. Zones d'intervention du projet

La zone ciblée par le projet est située dans l'Île de la Grande Comores (Ngazidja) d'une superficie de 1 148 km². Les installations du projet Karthala se situent à l'intérieur de la réserve du Parc National Karthala où des activités de forage seront menées, ainsi que la zone où la route menant au site de forage sera construite, Il est accessible via la route à partir d'une piste à partir de Bahani. Spécifiquement, il s'agit du linéaire de 15 km de la route, des points de forage géothermiques et des cinq (5) points pour le système d'approvisionnement en eau.

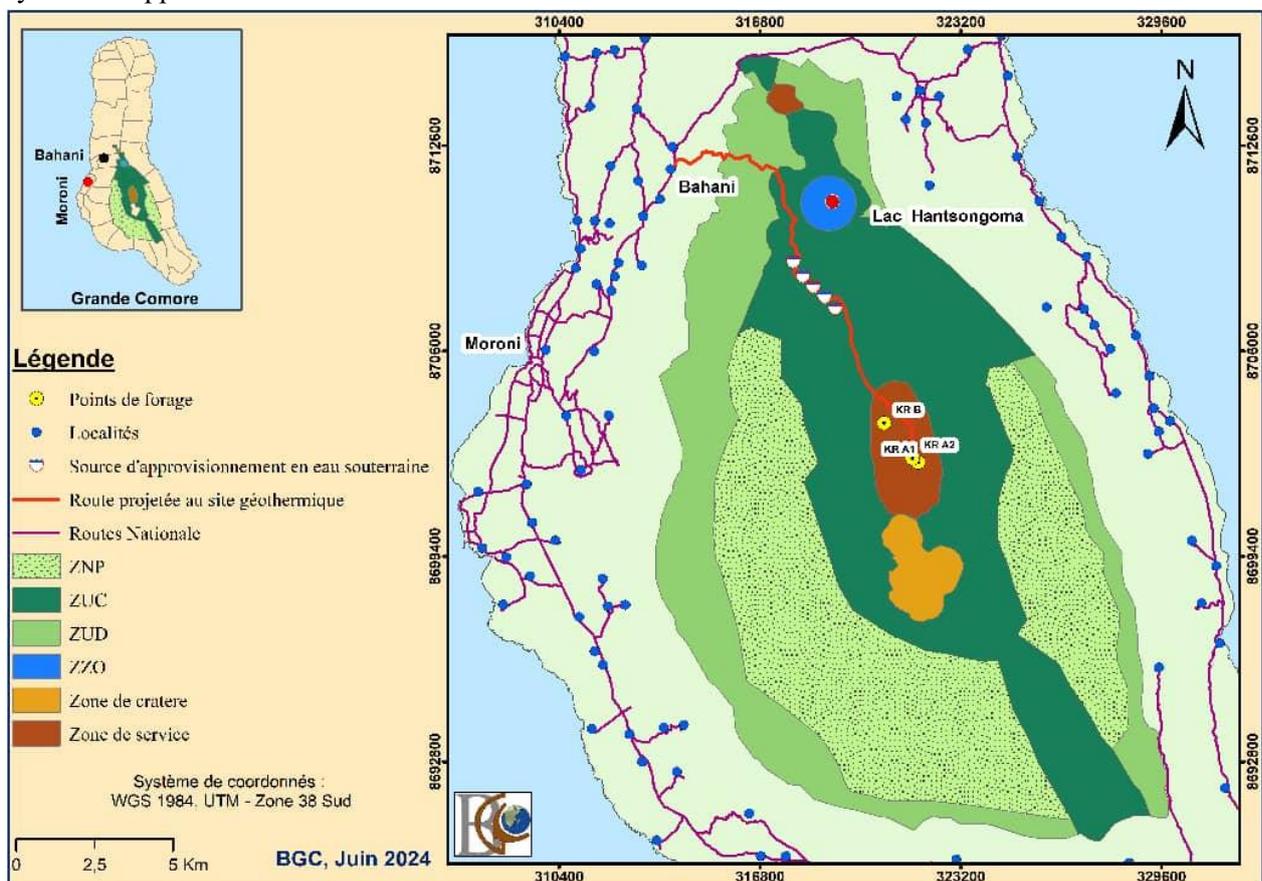


Figure 2 : zone d'étude (Source : BGC, 2024)

La zone d'influence élargie, s'étend à l'ensemble des collectivités (Moroni, Bahani, etc.) directement concernées par les retombées socioéconomiques ainsi que les impacts environnementaux du projet. L'aire géographique de la zone d'impact indirect va s'étendre d'abord sur l'ensemble des localités riveraines tout le long du tracé de la route d'accès et des sites de forage de Karthala (rayon de 500 m à partir de la limite de l'emprise de la zone restreinte. Elle couvre le voisinage et la voie d'accès au site), des autres composantes du projet et enfin au niveau national.

3. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

3.1. Réglementation nationale

La participation et l'engagement des parties prenantes au processus de préparation et de mise en œuvre du projet d'exploration géothermique de Karthala est encadré par la législation nationale comorienne.

L'engagement des parties prenantes tel que préconisé par la réglementation comorienne est associé au processus d'évaluation environnementale et sociale. Il traite, en effet, des consultations publiques prévues dans le cadre des évaluations environnementales et sociales.

Tableau 3 : Cadre législatif et réglementaire comorien de la participation du public

Cadre national	législatif	Considérations générales
Loi cadre n°94-018/AF du 22 juin 1994 portant Code de l'environnement		<p>“<i>Participation des populations</i>” : Engagement des populations dans le processus de décision.</p> <p>Article 14 : Un décret en conseil des Ministres réglemente et définit la procédure de l'enquête publique environnementale en Union des Comores. L'étude d'impact environnemental et social en cours fera l'objet de consultations. Des séries de rencontres et de concertations auront lieu avec les autorités administratives, les services techniques, les élus locaux, les populations, etc. Conformément aux procédures de la Banque Africaine de Développement et celles de l'Union des Comores, l'EIES et le PGES devront être largement diffusés à différents niveaux, à travers des canaux appropriés, où ils pourraient être consultés par tous les acteurs, les populations, ainsi que par la société civile et toute autre personne.</p>

3.2. Autres règlements applicables au projet

3.2.1. Exigences du SSI de la BAD en matière d'engagement des parties prenantes

SO 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux et SO 10 : Participation des parties prenantes et diffusion d'information

Les SO1 et SO 10 exigent que les promoteurs de projets s'engagent avec les communautés touchées par la divulgation d'informations, la consultation et la participation informée, d'une manière proportionnée aux risques et aux impacts sur les communautés affectées.

Afin de promouvoir une conception efficace du projet, de renforcer le soutien ou l'appropriation du projet au niveau local, et de réduire le risque de retards ou de controverses liés au projet, l'Emprunteur entreprendra un processus de consultation avec les groupes vulnérables affectés, comme l'exige la SO10. Ce processus de participation comprendra une analyse exhaustive des parties prenantes et une planification de la participation, la diffusion d'informations et une consultation adaptée, d'une manière culturellement appropriée et inclusive du point de vue du genre et y compris les considérations intergénérationnelles. Cela permettra également de :

- impliquer les organes et organisations représentatifs des groupes vulnérables (par exemple, les conseils des anciens ou les conseils de village, les chefs, ou les groupes/représentantes des femmes) et, le cas échéant, d'autres membres de la communauté ;
- prévoir suffisamment de temps pour les processus décisionnels des groupes ; et

- permettre la participation effective des groupes vulnérables à la conception des activités du projet ou des mesures d'atténuation qui pourraient les affecter positivement ou négativement.

L'objectif d'engager les parties prenantes est d'établir et de maintenir une relation constructive avec une variété d'intervenants externes au cours de la durée de vie du projet. Lorsque le projet concerne des éléments, des aspects et des installations physiques spécifiquement identifiés qui sont susceptibles de générer des risques ou des impacts négatifs sur les communautés affectées, la SO 10 fixe des exigences pour que les communications externes prennent en compte des mécanismes de règlement des plaintes spécifiques. Ces mécanismes servent à prévenir et à répondre aux préoccupations de la communauté, à réduire les risques et à supporter les processus plus larges qui créent un changement social positif.

Les principaux objectifs de la SO 10 sont :

- Établir une approche systématique de la participation des parties prenantes qui aidera les Emprunteurs à identifier celles-ci et à établir et maintenir une relation constructive et des canaux de communication avec elles, et en particulier avec les parties affectées par le projet.
- Évaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes pour le projet et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet et les performances environnementales et sociales ;
- Promouvoir et fournir des moyens d'une participation effective, sécurisée et inclusive des parties affectées par le projet, y compris les points de vue des femmes d'une manière équitable, et les groupes vulnérables, sans représailles, tout au long du cycle de vie du projet, sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter ;
- Améliorer les avantages du projet et atténuer les dommages causés aux communautés locales ;
- Faire en sorte que les informations appropriées sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet soient communiquées à temps aux parties prenantes et sous une forme compréhensible, accessible et appropriée ;
- Fournir aux parties affectées par le projet des moyens accessibles et inclusifs pour apporter leur contribution, soulever des problèmes, des questions, des propositions, des préoccupations et des plaintes, et permettre aux Emprunteurs de répondre à ces plaintes et de les gérer ;
- Promouvoir des avantages et des opportunités de développement pour les communautés affectées par le projet, prenant en compte les besoins des femmes, y compris les groupes vulnérables, d'une manière accessible, équitable, culturellement appropriée et inclusive

A ce stade du projet, plusieurs consultations et mobilisations des parties prenantes ont été menées par le BGC et parallèlement par le PNUD qui a initié le projet et a engagé des ateliers de partage dans le cadre du projet géothermie du Karthala avec l'appui du GEF. Elles ont permis de présenter le projet aux services techniques, à sensibiliser et à mobiliser les populations et les partenaires techniques et financiers. Dans le cadre de l'élaboration de l'EIES, du PRME ou du présent P3P, les populations de la commune d'Istandra notamment Bahani sont consultées d'abord en 2019 puis en 2024. L'analyse critique des consultations dans le cadre de la préparation du présent P3P montre un déficit de communication et de partage vis-à-vis des services techniques qui ne détiennent pas d'assez d'information sur le présent projet qui intéresse l'essentiel des services vu son importance. Par conséquent, leur participation au projet géothermie a été faible Ceci devra être corrigé dans la mise en œuvre du projet afin d'impliquer toutes les parties prenantes d'où l'importance de la cartographie et de l'analyse des différents acteurs.

3.3. Cadre institutionnel du P3P du projet

▪ **Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures**

Le secteur de l'énergie aux Comores est placé sous la responsabilité du ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures (MEEH). Les acteurs essentiels en sont les entreprises publiques chargées, d'une part, de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures et, d'autre part, de la production, du transport et de la distribution de l'électricité. Au sein de ce Ministère, c'est la Direction Générale de l'Énergie, des Mines et de l'Eau qui se charge de la question énergétique et elle est le responsable de tutelle de la SONELEC. Ainsi, cette direction a la tâche de superviser, contrôler et coordonner l'exécution des programmes et activités de mise en œuvre de la politique de développement adoptée par le Gouvernement dans les secteurs de l'Énergie. Le projet sera sous la tutelle du ministère sous la coordination du BGC.

• **Ministère de l'environnement chargé du tourisme**

- **Direction Générale de l'environnement et des forêts (DGEF)**

La Direction Générale de l'Environnement (DGE) a été créée en 1993 par le Décret n° 93- 115/PR. La DGE dispose de quatre services centralisés et de trois bureaux régionaux (un par île). Il a pour mission d'élaborer et de participer à la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'environnement, d'assurer la promotion et la coordination d'activités gouvernementales et non-gouvernementales relatives à l'environnement et de suivre la mise en œuvre des obligations imposées par les conventions internationales relatives à l'environnement.

Son rôle dans ce projet est de valider toutes les études environnementales du projet afin de délivrer le permis environnemental pour le projet. Elle devra également assurer le suivi du PGES du projet pour le respect des mesures prédéfinies. Sa participation et sa mobilisation sont nécessaires pour assurer la conformité environnementale du projet et conformément aux lois environnementales.

- **Agence Nationale des Aires protégées**

Conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi sur le Système National des Aires Protégées des Comores, l'Agence est une association reconnue d'utilité publique. Elle est désignée gestionnaire déléguée du Système National des Aires Protégées des Comores.

L'Agence a pour objectif, la gestion du Système National des Aires Protégées terrestres et marines créées sur le territoire de l'Union des Comores en veillant à la réalisation des objectifs pour lesquels elles ont été créées en collaboration avec le Ministère en charge des Aires protégées, les autres Administrations concernées, les communautés locales et toute autre partie prenante. Elle a, entre autres, pour mission essentielle de :

- Gérer les Aires Protégées conformément aux dispositions de la loi sur les Aires

Protégées et ses textes d'application ; Assurer le pouvoir réglementaire et la police des Aires Protégées ; Élaborer et mettre en œuvre le Plan d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées; Planifier, coordonner, mettre en œuvre et évaluer les activités de conservation et de développement dans les Aires Protégées et leurs Zones Périphériques ; Coordonner et animer le processus pour la définition des orientations stratégiques et la préparation du plan (stratégie) du système national d'Aires Protégées ; Proposer les orientations stratégiques et le plan du système national d'Aires Protégées pour approbation par le Ministre en charge des Aires Protégées ; etc.

L'agence constitue une partie prenante clé étant donné que le projet est logé dans la zone du parc National de Karthala. Toute activité dans le parc nécessite obligatoirement le visa de cette agence. Leur participation est obligatoire pour valider tous les travaux et les activités dans le souci d'implanter le projet tout en respectant les exigences de protection du parc. Parallèlement, l'agence aura en charge de coordonner la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Biodiversité du projet.

- **Ministère de l'Aménagement du territoire, chargé de l'Urbanisme, et des affaires foncières et du transport terrestre (MATUAFTT)**

Sa mission est d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. L'organe qui sera impliqué au niveau de ce Département est la Direction Générale de l'équipement et l'aménagement du territoire chargé de l'Urbanisme qui a pour attribution, entre autres, la coordination et le contrôle des travaux d'aménagement urbain. La Direction élabore les règles relatives à la planification de l'aménagement du territoire, à l'occupation du sol et veille à leur application. Elle est également responsable de la politique d'aménagement, s'assure du respect des normes de construction, valide les études techniques des grands travaux avant leur exécution. Elle aura la responsabilité de suivre et de valider les composantes techniques du projet. Elle veillera à la cohérence entre le projet et le schéma d'aménagement de la Grande Comores. En phase de construction, elle devra participer au suivi technique du projet au côté de la CEP. Dans le cadre de ce projet, ladite structure sera chargée de valider les plans et travaux prévus. Elle participera également au suivi de la construction de la route. Il aura également pour responsabilité de valider les emprises nécessaires pour les travaux.

Par ailleurs, la Direction Générale des routes et travaux routiers (DGRTR) qui supervise et coordonne la construction, la réhabilitation et l'entretien des routes et autres infrastructures de transport routier, aura pour responsabilité de valider les composantes liées à la construction de la route entre Bahani et la soufrière. Par conséquent, elle doit être informée et consultée sur les options techniques retenues pour leur validation et leur cohérence avec la politique de désenclavement dans la Grande Comores. Sa participation est essentielle au regard de l'importance de la route pour la réussite du projet. Elle sera également dans le comité de pilotage du projet.

- **Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de l'Administration Territoriale**

Le secrétariat général du ministère de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation, chargé des Relations avec les Institutions (MIIDRI) est chargé de définir et mettre en œuvre la politique nationale de décentralisation, de coordonner et d'assister les collectivités locales (communes) dans leur effort d'impulsion du développement local. Les communes en tant que collectivités locales sont concernées par la mise en œuvre du projet.

Dans la commune d'Itsandra Djoumoichongo où se situe Bahani, il existe un comité de pilotage villageois qui collabore avec la commune pour le développement de la localité. Dans le cadre de ce projet, la commune jouera un rôle d'interface entre le projet et les populations affectées. En même temps, elle pourra faciliter la libération des emprises en rapport avec le comité de pilotage. Par conséquent, un dialogue permanent est nécessaire avec ces autorités pour harmoniser les démarches de communication et de mise en œuvre du projet.

- **Ministère de l'Agriculture, de la pêche et de l'artisanat**

À travers la Direction Régionale de l'Agriculture qui est dans le champ d'intervention du projet à travers la présence de cultures et d'arbres fruitiers dans l'emprise du projet. Elle pourra appuyer les PAP dans le choix des cultures et des espèces notamment pour les activités de restauration en rapport avec l'agriculture.

- **Ministère des Finances, du Budget et du secteur bancaire**

Par le biais de la Direction Générale des Impôts et des Domaines, qui est responsable de la gestion du domaine public et privé de l'État ainsi que de la perception des taxes associées, les responsabilités sont assurées à travers la Direction de l'Enregistrement, de la Curatelle, du Timbre, de la Conservation Foncière et des Domaines. Cela inclut le Service de la Conservation Foncière, le Service des Domaines et de la Curatelle, ainsi que les Directions Régionales des Impôts et des Domaines dans les zones où le projet sera mis en œuvre. Dans le cadre de ce projet, il facilitera la mise à disposition des fonds pour le paiement des PAP et la mise en œuvre des activités du PRME.

- **Ministère de la Promotion du genre, de la Solidarité et de l'Information**

Elle a pour mission d'appliquer la politique du gouvernement en matière de genre et de protection sociale. Il exécute les programmes et les projets qui concourent à la réalisation de cette politique conformément aux conventions, recommandations et règlements. Elle est également chargée de planifier, de coordonner et de suivre la mise en œuvre des actions de promotion du genre et de solidarité. Au niveau régional, des Directions Régionales sont plus particulièrement chargées, entre autres, des activités de formation et de l'éducation socio-sanitaire. Dans le cadre de ce projet, son rôle sera d'appuyer à la prise en compte du genre dans le projet ainsi que la formation des PAP à la gestion de projet, à l'autonomisation des femmes, aux VGB, etc.

- **Ministère de la Justice**

L'intervention de ce ministère se manifeste au niveau des juridictions d'instance. Ainsi, à travers les Tribunaux, le ministère assure la prise d'actes indispensables à la réussite ou à l'achèvement des expropriations. Il est à noter que les Tribunaux reçoivent et connaissent des litiges, prononcent des jugements et émettent des ordonnances. Dans le cadre du présent PRME, il a pour responsabilité d'aider à la Gestion des plaintes non résolues à l'amiable.

- **Unité de coordination du projet**

L'UCP est responsable de la gestion administrative et financière du projet. Elle joue un double rôle d'interface entre le gouvernement de l'Union des Comores et la BAD et entre l'État et les services techniques nationaux. C'est un organe d'orientation technique et de suivi qui veille à la bonne exécution du projet en s'assurant de l'effectivité de l'implication de tous les acteurs et du respect des dispositions nationales en matière de gestion environnementale et sociale et des engagements internationaux souscrits par le pays.

La mission principale du BGC est de promouvoir la gestion durable et la valorisation des ressources géologiques des Comores, à travers l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'infrastructures géoscientifique, notamment dans les domaines suivants :

- L'Exploration et l'Exploitation des hydrocarbures ;
- La Recherche et la promotion d'autres ressources géologiques telles que les ressources hydrogéologiques, géothermiques et minérales.

Le BGC est dédié à la recherche géoscientifique, créé en 2010 par Décret N°10-030/PR. Sa mission principale consiste à mener des travaux d'infrastructures géologiques. Ces efforts visent à approfondir notre compréhension du sol et du sous-sol, en employant une approche pluridisciplinaire qui intègre la cartographie géologique et une gamme variée de disciplines telles que la géologie, la géophysique, la géochimie, la télédétection, le sondage, l'hydrogéologie, et autres sciences de la Terre. Par ailleurs, le BGC est chargé de la recherche et de l'exploitation des ressources minérales, des substances fossiles liquides ou gazeuses, développement de l'énergie géothermique, ainsi que la recherche des eaux souterraines.

Dans le cadre de ce projet, le BGC est le porteur du projet sous la tutelle Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures. Le BGC assurera le rôle de la CEP du projet, coordonnera la mise en œuvre du projet de la préparation à l'étape de la mise en œuvre tout en assurant la participation de toutes les parties prenantes. Il sera donc l'organe d'orientation technique et de suivi qui veille à la bonne exécution du projet en s'assurant de l'effectivité de l'implication de tous les acteurs et du respect des dispositions nationales en matière de gestion environnementale et sociale et des engagements internationaux souscrits par le pays. Par conséquent, il doit créer un comité de pilotage du projet qui lui permettra de faire intervenir l'ensemble des parties prenantes du projet.

- **PNUD**

Le PNUD contribue à éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités et l'exclusion, et bâtir une meilleure résilience afin que les pays poursuivent leurs progrès. En tant qu'agence principale des Nations Unies pour le développement, le PNUD joue un rôle essentiel en accompagnant les pays dans la réalisation des Objectifs de développement durable. L'approche du PNUD dans le secteur de l'énergie est d'accompagner les pays dans la mise en œuvre d'une transition énergétique juste, afin de garantir l'accès de toutes et tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

A travers le projet de « Développement de la géothermie » le PNUD appui le gouvernement dans l'élaboration d'instruments politiques, réglementaires, législatifs et financiers pour le développement de l'énergie géothermique. Dans la continuité du projet initié par ladite structure, elle jouera un rôle de mobilisation des parties prenantes, de mobilisation des bailleurs, de coordination avec les partenaires. Il partagera au BGC ses expériences dans la conduite du projet géothermie aux Comores. Le BGC devra établir une coordination parfaite des actions avec le PNUD tant sur les aspects techniques que sur la mobilisation des parties prenantes et des partenaires techniques et financiers. Au besoin, celui-ci pourra appuyer le BGC dans la conduite d'un projet multi-acteurs et multi-bailleurs.

Au niveau communal

⇒ Préfecture d'Istandra Hamanvou

Elles assurent la gestion quotidienne des prérogatives de l'État comorien dans leurs circonscriptions administratives, elles veillent au respect des lois et règlements de la République, à l'exercice régulier des compétences des Collectivités territoriales en exerçant le contrôle de légalité des actes et le contrôle budgétaire dans les conditions fixées par la loi, coordonnent les actions de développement garantir la cohésion et la solidarité nationale ainsi que l'intégrité du territoire accompagner techniquement, appuyer et apporter des conseils aux domaines d'activités veiller à la sauvegarde des intérêts nationaux, au respect des lois et de l'ordre public

La préfecture mettra en place par arrêté le Comité Technique de Réinstallations (existence d'une commission chargée des affaires domaniales) qui suit en général les activités liées aux déplacements de populations dans la localité. En d'autres termes, il participe à l'information/sensibilisation des PAP, participe à la gestion des conflits à l'amiable (en appui au CTR), participe aussi au suivi de la mise en œuvre PRME, au suivi des plaintes, à la libération des emprises.

⇒ Mairie d'Itsandra Djoumoichongo

Dans le cadre de ce projet, la commune jouera un rôle d'interface entre le projet et les populations affectées. En même temps, elle pourra faciliter la libération des emprises en rapport avec le comité de pilotage. Par conséquent, un dialogue permanent est nécessaire avec ces autorités pour harmoniser les démarches de communication et de mise en œuvre du projet. Les Services Techniques de la mairie dispose des compétences dans le suivi social des activités de réinstallation à travers les projets déjà réalisés dans la commune. La mairie est chargée de sensibiliser et d'informer la population. Il existe

aussi un comité de pilotage villageois qui collabore avec la commune pour le développement de la localité.

⇒ **ONG**

Les Organisations Non Gouvernementales (ONGs) nationales vont participer à la mise en œuvre du projet, pour les opérations d'ingénierie sociale à travers des consultations (mobilisation sociale, plaidoyer, information et sensibilisation, gestion des conflits, etc.). Un certain nombre d'ONGs nationales vont accompagner la mise en œuvre du projet dans les domaines concernant : le renforcement des capacités, l'information, la sensibilisation, la mobilisation et l'accompagnement social. Il s'agit entre autres d'Olanga, Caritas Comores, Dahari, OJCCD, etc.

⇒ **Médias**

Les médias recueillent et diffusent l'information aux masses communiquent des œuvres, documents, ou de messages écrits, visuels, sonores ou audiovisuels (comme la radio, la télévision, le cinéma, Internet, la presse, les télécommunications, etc.) et participent à l'éveil des consciences, à la sensibilisation et à l'éducation de masse. Dans le cadre de ce projet, ces médias participeront à divulguer les informations et réalisations du projet. LA CEP s'appuiera également sur ces canaux pour informer les populations sur le déroulement du projet et sur les activités de sensibilisation et de communication.

4. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET NECESSITANT L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

4.1 Principaux enjeux environnementaux et sociaux du projet

Les principaux enjeux sont d'ordre environnemental, socio-économique, sanitaire et sécuritaire :

- Pertes d'espèces végétales ;
- Perte d'habitat faunique
- Contamination des eaux souterraines ;
- Pollution de l'air par les émissions de poussières et gaz volatils ;
- Érosion et perte de sols ;
- Contamination accidentelle du sol ;
- Modification de l'attrait du paysage ;
- Nuisances sonores ;
- Perturbations de la mobilité des personnes et des biens et risques d'accident ;
- Perturbations liées à l'accès aux champs à proximité de la route ;
- La préservation des activités économiques des populations de Bahani ;
- La préservation du trafic urbain ;
- La préservation de la santé et de la sécurité des riverains durant les travaux ;
- La préservation des conditions sanitaires du personnel de chantier ;
- Risques d'accidents de travail et/ou de maladies professionnelles.

4.2 Principaux risques sociaux et environnementaux

Les travaux de construction de la route et de forage du projet géothermie vont entraîner des effets négatifs et risques qui méritent une attention particulière en ce sens que leur maîtrise ou mitigation contribue à l'acceptation du projet par toutes les parties prenantes. L'essentiel des impacts et risques est développé dans l'EIES préparé dans un document distinct et accessible pour l'ensemble des parties prenantes.

Dans le cadre de la préparation du présent plan de participation des parties prenantes, ces impacts et risques ont été approfondis sur la base des consultations menées auprès des parties prenantes. Le but visé est de mieux comprendre les causes, les conséquences et recueillir les recommandations des parties prenantes en termes de mesures de mitigation.

4.2.1. Risques sociaux et environnementaux en phase de préparation

⇒ Risque de communication inappropriée

Les risques sociaux liés aux orientations stratégiques et à la communication concernent, entre autres, le non-respect des engagements vis-à-vis des communautés par la construction de la route particulièrement, une communication inappropriée ou une mauvaise divulgation des informations, une faible implication de la presse et des organisations de la société civile, une politisation ou discrimination dans le processus de dialogue avec les parties prenantes et la non prise en compte des besoins des personnes et groupes vulnérables dans la zone du projet.

Le projet doit s'appuyer sur une stratégie de communication éclairée, dynamique et inclusive. La communication doit évoluer en fonction des étapes du projet et être adaptée au contexte social de chacune des parties prenantes, notamment celles influentes. Elle s'adressera non seulement aux populations affectées de Bahani et Sambakouni, mais à toutes les entités intéressées ou susceptibles d'apporter leur soutien à la réalisation du projet, telles que les autorités administratives, les organisations communautaires de base, les religieux, la presse. En effet, une communication inadaptée ou un gap communicationnel peut conduire les parties prenantes à la construction de fausses informations ou rumeurs qui pourraient engendrer des comportements de résistance ou de révolte.

⇒ Risque Social : Perte de sources de revenus pour les PAP et frustration des populations locales

Les communes traversées par le projet induiront une perte de recettes sur les cultures. La perte de ces cultures pourrait créer une source de frustration. Le recrutement de la main-d'œuvre locale est souvent un enjeu d'acceptabilité sociale pour le milieu humain environnant. Les mesures suivantes pourraient être prises :

- ◆ Compenser les PAP ayant subi des pertes
- ◆ Travailler à obtenir une bonne adhésion des collectivités locales au projet ;
- ◆ Envisager des programmes d'appui aux collectivités locales (aménagement, projets) en guise de réparation ;
- ◆ Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale, lors de la tenue de travaux dans les villages;
- ◆ Recruter prioritairement les populations des zones traversées, lorsque les compétences requises existent ;
- ◆ S'assurer de faire bénéficier les localités traversées des retombées positives liées au projet.

4.2.2. Risques sociaux et environnementaux en phase de construction

⇒ **Risque social : Faible intégration de la presse et des organisations de la société civile**

La communication sociale doit s'appuyer sur une stratégie dynamique construite et mise en œuvre en partenariat avec la presse et les organisations de la société civile. L'option de collaborer avec elle, peut aider à transmettre une information juste, ciblée et en temps réel pour améliorer l'adhésion sociale des parties prenantes au projet. Leur faible niveau d'intégration peut avoir comme risque la construction de fausses rumeurs qui peuvent entraîner une mauvaise perception du projet et engendrer des frustrations, sources de révolte sociale, mais aussi, constituer un frein pour le projet. Ces entités doivent être des partenaires et leur collaboration à la réalisation du projet est plus qu'utile. Ainsi pour gérer ce risque, le projet devra :

- Impliquer toutes les parties prenantes dans la préparation et la mise en œuvre du projet ;
- Prendre en compte les préoccupations de la société civile

⇒ **Risque social : Discrimination dans le processus de dialogue avec les parties prenantes**

La transparence et l'équité sont des principes importants à considérer dans la réalisation du projet. Les populations affectées et autres parties prenantes doivent avoir les mêmes chances, jouir des mêmes droits et autres avantages générés par la mise en œuvre du projet. Des effets différentiels sur divers groupes ne devraient pas être notés, de même qu'une mise à l'écart des vrais acteurs ou interlocuteurs. Il est nécessaire de promouvoir l'intégration parfaite de toutes les parties prenantes qui doivent être informées et consultées afin que leurs avis et préoccupations soient dûment pris en compte.

L'autre aspect important à considérer reste le recrutement de la main d'œuvre par les entreprises chargées des travaux du projet notamment dans la commune d'Itsandra Djoumoichongo. Ce processus doit être ouvert à toutes les populations affectées, sur la base d'un processus de sélection inclusif, transparent et qui respecte le principe de l'équité. La politisation du processus et la discrimination pourraient être à l'origine de frustrations sources de révolte, de blocage des travaux et ou de sabotage des installations du chantier, etc.

⇒ **Risque social : Désagréments/dégâts dû au convoiement des matériaux et les travaux de fouille**

La phase de réalisation des travaux comporte son lot d'impacts et de risques sociaux, notamment les nuisances sonores, la poussière, la cohabitation du chantier avec la nécessité de la continuité des autres activités des zones traversées, les dépôts sauvages de déchets, etc.

En effet, la vie sociale des populations affectées, notamment les riverains proches de la zone des travaux à Bahani risque de connaître de nombreux bouleversements avec la réalisation de ce projet, en particulier lors des travaux qui peuvent être une source de désagréments multiples pour les résidents à proximité du chantier de la route tels que l'obstruction d'accès, les nuisances sonores et atmosphériques. Il est ainsi recommandé de :

- Veiller à l'application et au suivi des mesures de réduction des nuisances contenues dans le PGES ;
- Prendre en compte ces aspects dans l'ingénierie de travaux ;
- Impliquer les autorités locales dans la surveillance et le suivi des travaux.

En dehors des nuisances et autres désagréments, la réalisation des travaux peut aussi occasionner des dégâts mitoyens à des tiers situés hors des emprises formelles. La discipline de chantier étant difficile à garantir lors de la phase des travaux, des dommages causés à des tiers pourraient survenir.

Pour minimiser ces dommages ou les prévenir, des mesures doivent être prises et respectées :

- Délimiter et matérialiser l'emprise des travaux ;
- S'assurer que les entreprises respectent les prescriptions techniques et normes de sécurité lors des travaux ;
- S'assurer que ces aspects soient inscrits dans les cahiers des charges des entreprises ;
- Mettre en place un dispositif efficace de collecte et de remontée des griefs ;
- Impliquer les autorités locales dans la surveillance et le suivi des travaux.

⇒ **Risque social : augmentation des cas d'infections (IRA, IST/VIH et autres maladies transmissibles)**

La réalisation du projet peut affecter la sécurité et la santé des populations riveraines. Lors de la réalisation des travaux, des nuisances peuvent être notées telles que la poussière, le bruit et autres effets désagréables pouvant entraîner des infections respiratoires et fragiliser la santé des populations riveraines du chantier, en particulier les enfants, les femmes et personnes âgées. La présence des ouvriers avec l'ouverture du chantier, l'afflux de populations à la recherche de travail et le développement de petits commerces aux alentours du chantier peuvent développer des relations de promiscuité ; ce qui peut augmenter l'exposition des femmes et des enfants au risque de contracter des infections sexuellement transmissibles ou de les encourager à mener des activités de prostitution dans la clandestinité.

Afin de minimiser ces risques, il faudrait :

- Sensibiliser le personnel de chantier et les populations sur les IST et le VIH/SIDA ;
- Effectuer les visites médicales pour l'ensemble du personnel du chantier ;
- Distribuer des préservatifs au personnel de travaux et aux populations riveraines

⇒ **Risque social : Insécurité**

L'ouverture du chantier est un moment crucial du projet qui risque d'entraîner un afflux de populations, des désagréments, notamment une circulation perturbée, des encombrements, des accidents, l'insécurité (agressions, vols), notamment pour les enfants, les femmes et personnes âgées.

Par conséquent, Il faudrait :

- organiser des activités d'information et de sensibilisation ;
- baliser les emprises, ou encore créer des postes de surveillants communautaires pour prévenir les risques d'accidents et d'agressions, et l'occupation anarchique des environs immédiats du chantier ;
- S'appuyer sur la police municipale à Bahani pour renforcer la sécurité dans la zone de projet.
- Sensibiliser les populations locales sur les risques d'accidents liés à la route de transport ;
- Poser des signaux préventifs aux endroits considérés comme critiques.

⇒ **Risques environnementaux et sanitaires liés aux poussières générées sur le chantier**

Les émissions de poussières constituent les aspects environnementaux les plus récurrents sur les chantiers de ce type au regard de la proximité avec les communautés de Bahani. Les travaux de terrassement et la circulation des engins et camions peuvent entraîner des émissions de poussières et particules. Les poussières peuvent également provenir de l'acheminement des matériaux de construction sur le chantier.

Les émissions de poussières de chantier peuvent entraîner les impacts et risques sanitaires suivants :

- Dégradation de la qualité de l'air ;

- Environnement de travail poussiéreux (nuages de poussières) pouvant occasionner une mauvaise visibilité pour la circulation des engins et occasionner ainsi des accidents d'engins;
- Des affections respiratoires pour les ouvriers travaillant sur le chantier.

Les affections respiratoires pouvant être contractées sur le chantier dépendent de la taille des particules. En effet, la dangerosité des poussières/particules est fonction de leur taille. Les particules de diamètre compris entre 2,5 et 10 µm atteignent les parties supérieures du système respiratoire et peuvent être éliminées par filtration des cils de l'arbre respiratoire et la toux. Les particules les plus fines (< 2,5 µm) appelées aussi PM 2,5 sont les plus dangereuses. Capables de pénétrer au plus profond de l'appareil respiratoire, elles atteignent les alvéoles pulmonaires et se déposent par sédimentation ou pénètrent dans le système sanguin. Ces particules peuvent véhiculer des composés toxiques, allergènes, mutagènes ou cancérigènes, comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques et les métaux lourds.

Les autres types de poussières dangereuses qu'on peut retrouver sur les chantiers sont les poussières de ciment. Ces poussières peuvent être à l'origine d'impacts sanitaires négatifs. Les poussières de ciments peuvent provoquer des maladies dont certaines se révèlent invalidantes pour les ouvriers :

- Irritations oculaires en cas de projection de ciment dans les yeux ;
- Rhinites provoquées par l'inhalation de ciment sec ;
- Pathologies bronchopneumonies, bronchites chroniques et atteinte de la fonction respiratoire par l'inhalation de poussière de ciment.

Les mesures associées à ses risques consisteront à :

- doter les ouvriers d'EPI (masques à poussières) et veiller à leur port effectif,
- limiter leur vitesse des camions de transport de matériaux,
- bâcher les camions transportant des matériaux,
- arroser les zones susceptibles de produire de la poussière,
- procéder à l'arrosage systématique des déblais,
- assurer une planification rigoureuse des périodes de travaux,
- informer et sensibiliser les populations sur la nature et le programme des travaux.

⇒ **Risques environnementaux et sanitaires liés aux rejets gazeux des engins/camions**

Les émissions de gaz font partie des facteurs d'impacts et de risques sanitaires sur les chantiers. Les dégagements gazeux peuvent provenir des tuyaux d'échappement des véhicules/engins tels que l'oxyde de carbone (CO), les oxydes de soufre (SO) et d'azote (NO), les vapeurs d'hydrocarbures. Ces émanations gazeuses peuvent entraîner la dégradation de la qualité de l'air et être sources d'affections respiratoires chez les ouvriers qui inhalent ces substances.

Ainsi, il est recommandé de :

- utiliser des engins en bon état ;
- doter les ouvriers d'EPI (masques à poussières) et veiller à leur port effectif,

5. RESUME DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES

5.1 Consultations menées par le projet antérieurement à la préparation du P3P

La consultation des parties prenantes se justifie par l'importance qu'il y a de mobiliser les parties prenantes autour du projet et d'établir un engagement ouvert et transparent entre le projet et les parties prenantes. Les consultations menées lors de la préparation de l'EIES et du P3P avaient pour objet de (i) présenter le projet de géothermie et ses objectifs de développement ; de (ii) permettre aux parties prenantes de prendre librement la parole et d'émettre leurs opinions sur la proposition du projet et d'exprimer leurs points de vue sur les risques et les impacts potentiels du projet ainsi que sur les mesures d'atténuation à préconiser, de (iii) décliner leurs intérêts et priorités vis-à-vis du projet ainsi que les modalités de leur participation et engagement à la mise en œuvre et au suivi du projet. Les activités d'information, de consultation et de concertation menées à ce jour par le projet en direction de la population et des parties prenantes concernées ont pris les trois formes suivantes :

- Celle d'une enquête publique conduite en avril 2024, selon les dispositions légales et réglementaires comoriennes relatives à l'EIES ;
- Celle de l'invitation permanente de représentant de la localité de Bahani aux réunions du comité de pilotage du projet géothermie de Karthala ;
- Celle d'échanges entre les équipes d'experts et la population concernée à l'occasion des différentes enquêtes et investigations menées sur le terrain pour les besoins du projet ;
- Celle de discussions dans le cadre de réunions tenues par l'équipe du BGC, avec la population d'une part et avec les autorités locales, les responsables communaux et les autres parties prenantes d'autre part depuis le début du projet ;
- Celle des échanges informels qui se passent aux quotidiens.

Les premières consultations ont débuté avec la mission de réalisation de la première EIES du projet puis celle de la mise à jour de l'évaluation environnementale du projet.

En effet, il s'est agi de rencontres sectorielles tenues avec les parties prenantes institutionnelles et les populations. Ces rencontres ont principalement ciblé les autorités administratives et locales qui ont globalement la pertinence du projet et la nécessité de renforcer les capacités des communautés dans la gestion des ouvrages d'assainissement.

Tableau 4 : Activités de mobilisation tenues par le BGC

N°	Activités	Objectifs	Acteurs	Lieux des consultations	Responsable	Mois
1	Consultations publiques dans la commune d'Istandra	Recueillir les attentes, avis et craintes des populations	Populations de Bahani Services techniques	Itsandra Djoumoichongo	Jacobs Consultant	09 au 14 Août 2019
2	Consultations publiques	Recueillir les attentes, avis et craintes des populations	Populations de Bahani Services techniques	Bahani	BGC Consultant pour l'EIES	23 au 27 Avril 2024

N°	Activités	Objectifs	Acteurs	Lieux des consultations	Responsable	Mois
3	Consultations publiques	Recueillir les attentes, avis et craintes des populations	Populations de Bahani Acteurs institutionnels Autorités administratives	Bahani (populations) Moroni (acteurs institutionnels)	Consultant chargé de l'élaboration du P3P	15 au 21 Août 2024

Ces activités sont planifiées à l'avance en concertation avec les parties prenantes, selon un calendrier mensuel. Les preuves des réunions tenues avec les parties prenantes sont annexées au document (voir annexe).

5.2 Consultations menées durant la préparation du P3P

• Objectifs des consultations

Le processus de consultation renvoie à la nécessité d'associer pleinement les populations dans l'identification des besoins, le suivi des activités et leur évaluation dans une perspective de contrôle citoyen, de partage des connaissances et des savoirs, de participation et d'efficacité sociale. La consultation du public est une activité qui consiste en des rencontres d'échanges en vue de présenter le projet dans toutes ses composantes et de situer ses enjeux. Elle permet en outre de recueillir les avis et suggestions des populations affectées par le projet. L'objectif recherché étant d'impliquer suffisamment les parties prenantes y compris les populations afin d'obtenir leur adhésion et leur participation au projet.

L'objectif général des consultations publiques est d'assurer la participation des acteurs institutionnels, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et des populations riveraines au processus de planification des actions du projet. Il s'agissait notamment :

- D'informer les populations sur le projet et ses activités ;
- De permettre aux populations de s'exprimer et d'émettre leur avis sur le projet ;
- Apprécier le degré d'acceptabilité sociale du projet en considérant les impacts positifs et négatifs perçus ;
- D'identifier et de recueillir les besoins d'informations, les préoccupations (besoins, attentes, craintes, etc.) des populations vis-à-vis du projet ainsi que leurs recommandations et suggestions.

Des consultations ont été menées dans la localité riveraine de la zone du projet (village de Bahani). L'approche méthodologique adoptée est la démarche participative : rencontres d'information, d'échanges et de discussions autour du projet. Les outils méthodologiques tels que les entretiens semi-structurés et les focus group ont été mobilisés et appliqués comme mode opérationnel.



Consultations avec la population de Bahani



Consultations avec la population de Bahani



Consultations avec la commune d'Itsandra Djoumoichongo et le comité de pilotage du village de Bahani



Consultations avec la Préfecture d'Itsandra

Planche 1: consultation publique (consultant, août 2024)

□ Méthodes de collecte des données

L'analyse de la composante sociale du projet repose sur des données bibliographiques (monographies) ainsi que des informations recueillies sur le terrain auprès des populations locales, lors des consultations publiques combinées à divers entretiens avec certaines parties prenantes. Au titre de l'information et de la consultation publique dans le cadre des rencontres durant la préparation du P3P, il faut noter que plusieurs rencontres ont été organisées avec les différentes parties prenantes au projet, à savoir :

- Les autorités administratives locales, entre autres le Préfet de la région d'Itsandra ; le Secrétaire General de la Préfecture, le maire d'Itsandra Djoumoichongo, les chefs de villages notamment celui de Bahani ;

- Les chefs de service des structures techniques concernés de près ou de loin par le projet, principalement le chef du BGC et l'équipe du projet, le Directeur Adjoint de l'Environnement et des Forêts, le Directeur des Routes et des transports Routiers, la Directrice de la promotion du Genre, le Directeur de l'Aménagement du territoire, le Directeur de l'Energie, des Mines et de l'Eau, le Directeur Technique de la SONEDE, le Directeur Technique de la SONELEC, le Directeur de la Stratégie Agricole, le représentant du PNUD, etc.

Les populations riveraines susceptibles d'être impactées par le projet. Ce sont : les populations du village de Bahani dans la commune d'Istandra Djoumoichongo.

Aux autorités administratives locales, il s'est agi de présenter le projet, de savoir si elles ont été informées du projet et les motivations du choix du site du projet.

Avec les différents chefs de service, il s'est agi de présenter l'équipe d'experts, le projet et la démarche de conduite de la préparation du présent document, afin de recueillir la documentation et les informations pertinentes ayant un intérêt certain pour notre étude. Il a été aussi questions de recueillir leurs recommandations, et suggestions pour la bonne mise en œuvre du projet et leur participation au projet.

Au niveau des populations riveraines, les entretiens et focus-groups ont permis entre autres :

- de présenter le projet, ses différentes phases, ses impacts probables et les mesures d'atténuation préconisées ;
- et de recueillir les attentes et les préoccupations des populations.

Ces entretiens ont permis de présenter plus amplement le projet, les documents en cours de préparation mais également de recueillir les attentes et les préoccupations des populations relativement au projet de géothermie du Karthala.

Dans le cadre de ce présent P3P, cette activité de consultations a démarré le jeudi 15 août pour s'achever le 21 août 2024 suivant le programme ci-dessous.

Tableau 5: Calendrier des consultations avec les autorités administratives et les services techniques

Activités/Acteurs	Date	Lieux des consultations
Bureau Géologique des Comores	15 août 2024	Moroni
Rencontre avec le préfet d'Itsandra Hamanvou	17 août 2024	Ntsoudjini
Direction de l'Energie, des mines et de l'eau	19 août 2024	Moroni
Direction de la stratégie Agricole	19 août 2024	Moroni
Agence Nationale des Aires Protégées	19 août 2024	Moroni
Direction Générale de l'environnement	19 août 2024	Moroni
Agence Nationale de la Gestion des Déchets (ANGD)	19 août 2024	Moroni
SONELEC	19 août 2024	Moroni
PNUD	20 août 2024	Moroni
SONED	20 août 2024	Moroni
Direction Générale de l'aménagement du territoire	20 août 2024	Moroni
Direction Générale de la promotion du Genre	20 août 2024	Moroni
Direction Générale des Routes et des Transports Routiers	21 août 2024	Moroni

(Source : Consultant, Août 2024)

Tableau 6: Calendrier des consultations collectives et individuelles pour la communauté et les PAP de BAHANI et SAMBAKONI

Activités/Acteurs	Date	Lieux des consultations
Réunion avec le Chef de village de Bahani	16 août 2024	Bahani
Réunion avec le comité de pilotage de Bahani	16 août 2024	Bahani
Consultation publique avec la population de Bahani	17 août 2024	Bahani
Consultations individuelles avec les PAP à Bahani et à Sambakoni	18 août 2024	Bahani et Samakouni
	19 août 2024	
	20 août 2024	
	21 août 2024	

Source : Consultant, Août 2024

Ces concertations ont mis en évidence la volonté des structures et des populations concernées de soutenir le projet. Tous les acteurs ont rappelé l'importance du Projet d'exploration géothermique de Karthala pour l'État comorien et le développement national. Cependant, les acteurs rencontrés ont émis plusieurs craintes/préoccupations et ont formulé des recommandations. Elles sont synthétisées dans le tableau 7 ci-après :

Tableau 7: Tableau de synthèse des consultations

Parties prenantes	Dates de consultations	Craintes et préoccupations	Recommandations
Préfecture d'Istandra Hamanvou	17/08/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de communication et de consultations avec les populations ; - Absence de paiement des personnes impactées par le projet - Non prise en compte de la main d'œuvre locale durant la mise en œuvre du projet - Absence de consultations des populations affectées par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer les populations de Bahani et recueillir leur avis ; - Maintenir la collaboration avec l'autorité durant toute la durée de la mise en œuvre du. Projet ; - Travailler avec les autorités locales et la commune ; - Indemniser toutes les PAP identifiées et impactées par le projet ; - Effectuer le travail d'identification et de consultation avec les agents de la Préfecture ; - Recruter la main d'œuvre durant les. Travaux et la phase d'exploitation - Partager toutes les fiches d'entente avec la Préfecture ; - Informer la Préfecture de l'état d'avancement du projet afin de suivre son évolution ; - Informer la Préfecture en cas de situation conflictuelle avec les populations pour effectuer les arrangements
Agence Nationale des Aires protégées	19/08/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation de la biodiversité du Parc national de Karthala ; - Retard d'implication de l'agence malgré la situation du projet dans le parc du Karthala ; - Risque de non application des mesures du PGES ; - Risques de non-mise en œuvre du PGB ; - Non disponibilité des fonds pour la mise en œuvre du PGB ; - Absence de coordination avec le porteur du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer de manière directe l'ANAP dans la préparation et la mise en œuvre du projet ; - Mettre en œuvre le plan de compensation et/ou de restauration des pertes dans le parc national du Karthala ; - Exécuter le plan de compensation pour les pertes en biodiversité ; - Mettre à disposition de l'agence les fonds nécessaires pour la restauration des écosystèmes du Karthala - Identifier clairement les missions et rôles de chaque partie prenante pour un meilleur suivi

			<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan de renforcement des capacités pour le comité de co-gestion du parc national de Karthala - Privilégier l'approche communautaire, inclusive
Direction de l'Energie, des Mines et de l'Eau	19/08/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de coordination dans le cadre du projet ; - Faible implication des Directions et services dans la phase de préparation du projet ; - Faible partage d'informations sur les composantes et l'état d'avancement de la préparation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler étroitement avec la Direction de l'Energie en tant que tutelle du BGC - Partager toutes les informations du projet - Travailler dans la synergie avec la tutelle durant la préparation et la mise en œuvre du projet
SONELEC	19/08/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Faible implication de tous les acteurs du projet - Risques de mauvaise évaluation du potentiel géothermique ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Partager les informations du projet à l'ensemble des parties prenantes - Réfléchir également sur le mode d'exploitation après la phase d'exploration ;
Direction de l'Environnement et des Forêts	19/08/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation importante de la biodiversité dans l'aire protégée du Karthala, - Pertes d'habitats fauniques dans l'aire du projet ; - production de déchets durant les travaux, - dégradation de la qualité de l'air durant les travaux, - perte de cultures pour les villages de Bahani et Sambakoni ; - Risque d'accident durant les travaux - Dégradation des mœurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter la mise effective des mesures du PGES et conformément à l'autorisation transmise au BGC ; - Mobiliser toutes les parties prenantes avant la mise en œuvre du projet ; - Produire un plan de communication pour le projet ; - Impliquer toutes les parties prenantes dès le démarrage du projet - Mettre à disposition de la Direction de l'environnement les moyens financiers pour assurer le suivi ; - Collaborer directement avec l'agence nationale des aires protégées et les services en charge de la conservation du Karthala ; - Suivre la mise en œuvre du PGES et du Plan de Gestion de la Biodiversité en coordination avec l'agence nationale des aires protégées - Intégrer la Direction de l'environnement dans le comité de pilotage du projet ;

			<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer le paiement des indemnités pour les personnes impactées par le passage de la route ; - Les entreprises doivent prendre toutes les dispositions techniques nécessaires pour éviter de polluer l'environnement. - Éviter de travailler aux heures de repos et pendant la nuit ; - Après achèvement des travaux, remettre les sites abritant les bases chantier en leur état initial,
Direction Générale des Routes et des Transports routiers (DGRTR)	20/08/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Faible implication de la DGRTR) malgré l'existence d'une route à construire ; - Risques de non appropriation du projet par les services techniques - Absence de partage des. Informations du projet notamment la les documents techniques pour la construction de la route ; - Risque d'accidents de travail durant les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre à la DGRTR l'ensemble des documents techniques du projet notamment la composante route pour leur validation avant toute mise en œuvre ; - Organiser des ateliers de partage du projet géothermie pour mettre toutes les parties au même niveau d'information ; - Impliquer la DGRTR dans le comité de pilotage du projet - Prendre en compte les préoccupations des populations locales - Accorder une écoute active aux parties prenantes ; - Toutes les conditions de réussite du projet doivent être remplies par les chefs de projet pour permettre une réussite efficace de l'ouvrage - Partager les documents avant-projet sommaire (APS) et document avant-projet détaillé (APD) pour une meilleure participation des parties prenantes lors des consultations, le suivi des plans de travail et du PGES. - Construire des canaux de drainage durable pour protéger la route ;
Direction Générale de l'Aménagement du Territoire	20/08/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Faible implication du service dans la préparation actuelle et la validation des documents techniques - Absence de retour des partenaires après les premières rencontres sur les options techniques du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Partager les documents techniques du projet leur validation par la Direction de l'Aménagement ; - Renforcer les capacités de l'équipe de l'aménagement du territoire pour effectuer le suivi du projet géothermie ;

			<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les appuis techniques de la Direction de l'Aménagement du territoire ;
Direction de la Stratégie agricole	19/08/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet entrainera beaucoup d'impacts sur la biodiversité et les cultures des populations - Niveau d'implication faible malgré l'envergure du projet - Non-indemnisation des PAP ; - Absence de cadre pour évaluer les pertes agricoles ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer le service dans le comité de pilotage du projet - Partager les composantes techniques du projet avec tous les services - Appuyer la Direction à avoir un cadre de référence pour l'évaluation des pertes agricoles - Associer le CRDE de Dzahadjou - Faciliter l'accès à l'électricité dans les autres départementaux
Direction de la promotion du genre	20/08/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Non prise en compte de la dimension genre et l'implication effective des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer un plan d'action genre pour le projet ; - Intégrer la Direction dans le comité de pilotage du projet ; - Déclarer les cas de VGB durant la mise en œuvre du projet ; - Impliquer la Direction pour les formations et formations sur le genre, les VGB et harcèlements, la promotion de la femme ; - Orienter l'appui des femmes dans les secteurs du commerce, de la couture et de l'agriculture ;
PNUD	20/08/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de désistement d'un des bailleurs - Risques de blocages en l'absence d'une bonne coordination avec toutes les parties prenantes ; - 	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la mise en œuvre du projet ; - Trouver un consensus entre les bailleurs pour faciliter la coordination du projet et les procédures propres à chaque bailleur ; - Mobiliser tous les bailleurs positionnés pour le projet d'exploitation ; - Préparer un plan de communication à l'endroit de tous les acteurs du projet ; - Intégrer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet ;

			<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités organisationnelles du BGC afin de se préparer a la mise en œuvre du projet
<p>Commune d'Istandra Jadjou</p> <p>Village de Bahani</p>	17/08/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Démarrage tardif du projet malgré plusieurs rencontres - Risques risque de non-réalisation du projet sera très décevant pour les populations qui émettent beaucoup d'espoir vis-à-vis du projet pour faciliter leur désenclavement ; - faible implication des autorités administratives et locales à toutes les étapes du processus de réalisation du projet risque d'entraîner des blocages durant la mise en œuvre et le règlement des griefs du projet ; - Pertes de cultures sur le tracé de la route - Émissions de poussières durant les travaux - Absence de recrutement des ouvriers du village durant les travaux du projet - Recrudescence du vandalisme durant la phase d'exploitation de la route - Risques d'accidents durant la mise en œuvre du projet et la construction de la route - Prolifération des dépôts sauvages de déchets - 	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le démarrage du projet et particulièrement la constriction de la route - Travailler étroitement avec la commune d'Itsandra Djoumoichongo et le comité de pilote du village de Bahani - Identifier et indemniser toutes les PAP sur le - Contribuer à l'emploi des jeunes et des femmes de Bahani et des villages environnants du projet dont Samabakoni, Sima ; - Éviter d'arrêter les travaux après le démarrage effectif du projet - Impliquer tout le temps le comité de pilotage de Bahani - Appuyer à la mise en place d'activités génératrices de revenus ou la construction d'infrastructures socio-culturels - Permettre à la commune d'avoir de l'électricité après la mise en place du projet - Éviter les dépôts sauvages d'ordures - Aménager un site de dépotage des déchets - Exiger les entreprises à travailler de manière continue avec la commune et les villages - Respecter les coutumes locales - Renforcer la police municipale en équipements - Aménager des ralentisseurs ou prévoir des agents de sécurité pour éviter les accidents - Permettre à la commune d'avoir de l'électricité après la mise en place du projet

6. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

6.1 Identification des parties prenantes

L'efficacité de l'engagement avec les parties prenantes dépend de l'identification complète et systématique des parties prenantes et de leurs attentes, objectifs et priorités vis-à-vis du projet et de leur influence sur ce dernier. Il est également approprié de comprendre comment chaque partie prenante pourrait être affectée, ou percevoir d'être affectée, par le projet afin d'adapter l'information fournie aux parties prenantes et de comprendre leurs opinions et attentes vis-à-vis du projet.

Dans le cas du présent projet, les parties prenantes clés identifiées sont regroupées en deux grands groupes :

- Les **parties prenantes clés affectées par le projet**, c'est-à-dire les personnes ou les institutions qui peuvent être touchées par un ou plusieurs des impacts négatifs ou positifs potentiels du projet.
- Les **parties prenantes basées sur l'intérêt** qui incluent potentiellement les organismes publics concernés par les procédures fixées par le projet, les bénéficiaires du projet, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et une partie de la société civile intéressée.

L'identification des parties prenantes consiste à distinguer aussi rigoureusement que possible et de manière exhaustive, les différentes parties prenantes au projet (groupes et catégories). Tandis que l'analyse, aussi appelée « *Analyse des intervenants* » ou "*Matrice intérêt-pouvoir*" permet d'une part (i) de déterminer **le niveau et le degré d'implication**¹ de chaque partie prenante vis-à-vis du projet et, d'autre part (ii) d'évaluer **le niveau d'intérêt**² (ou engagement) et de **pouvoir**³ (capacité d'influence) de chaque partie prenante vis-à-vis du projet.

L'identification et l'analyse des parties prenantes est une méthode efficace pour garantir le succès d'un projet. Elles permettent, en effet, de déterminer la relation probable entre les parties prenantes et le projet et aident à identifier les méthodes de consultation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet.

NB : L'identification des parties prenantes est un processus dynamique qui se fera de façon continue tout au long de la vie du projet. Par conséquent, cette liste des parties prenantes n'est ni définitive ni limitée, elle est provisoire. Elle est établie sur la base des connaissances actuelles du projet notamment les résultats de la revue documentaire et des consultations menées sur le terrain lors de la préparation du présent P3P. Elle pourrait donc évoluer et être mise à jour à la suite d'autres consultations ultérieures du BGC. Par conséquent, il est important de réactualiser le P3P en fonction de l'identification de nouvelles parties prenantes tant que leur rôle peut changer l'analyse des parties prenantes.

¹ Le niveau d'implication indique, en effet, le degré de responsabilisation et de pouvoir de décision d'une partie prenante vis-à-vis du projet et dans la conduite de celui-ci vers les objectifs qui sont les siens.

² L'intérêt désigne le niveau d'importance qu'une partie prenante accorde à la réussite d'un projet dans un but professionnel, personnel ou autre.

³ Le pouvoir ou (influence) désigne la capacité d'influence (positive ou négative) qu'une partie prenante peut exercer sur l'accomplissement des objectifs du projet

6.2 Rappel de la notion de partie prenante

Dans le cadre de ce P3P, le terme « partie prenante » se réfère :

1. Aux personnes ou aux groupes qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le projet (*les parties affectées par le projet*) ; et
2. Aux personnes ou aux groupes qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (*les autres parties intéressées*) ;
3. Elle ajoute qu'il devra être identifiés également *les personnes ou les groupes qui en raison de leur situation particulière, peuvent être défavorisés ou vulnérables*, les personnes qui peuvent être plus susceptibles d'être affectées négativement par les impacts du projet et / ou plus limitées que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet.

6.3 Identification des parties prenantes

Pour un engagement efficace et personnalisé, les parties prenantes du projet d'exploration géothermique de Karthala sont identifiées afin de comprendre leurs besoins, leurs préoccupations et leurs attentes en termes de participation, ainsi que leurs priorités et leurs objectifs concernant le projet.

Il est particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui peuvent avoir plus de difficultés à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le projet, en raison de leur situation marginalisée ou vulnérable.

Ces groupes vulnérables ou marginalisés sont des personnes qui, en vertu de leur genre, appartenance ethnique, âge, handicap physique ou mental, désavantage économique ou statut social ont une participation limitée aux consultations. On s'assure que ces personnes sont dûment représentées, et au besoin seront consultées via d'autres canaux tels que les réseaux différents comme les associations.

Dès lors, identifier l'ensemble des parties prenantes est une nécessité, car elles peuvent jouer un rôle important en termes de bénéfices, d'opportunités et de risques (sociaux, techniques, financiers, environnementaux, etc.).

Les parties prenantes sont identifiées suivant plusieurs critères :

- ❖ La nature des activités ;
- ❖ Les zones d'influence du projet, c'est-à-dire les zones géographiques dans lesquelles le projet risque de causer des impacts, et par conséquent les environs dans lesquels les personnes et les groupes pourraient être affectés ;
- ❖ La nature des impacts éventuels, et par conséquent, les types d'individus, de groupes d'individus, d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales qui peuvent avoir un intérêt sur le sujet, les intérêts et attentes des parties prenantes du projet

6.4 Cartographie des parties prenantes

Cette partie fera la catégorisation des parties prenantes en groupe ou sphère, gouvernementale ou institutionnelle, administratives, techniques, de support, acteur économique, patronale, communautaires, coutumiers, politique, religieux, la presse, etc.

L'analyse dans cette section s'attardera à évaluer quatre paramètres :

- Le degré d'influence sur le projet qui est évalué sur un niveau de faible à élevé ;

- Le niveau d'intérêt face au projet. Quel est le niveau d'implication de la partie prenante dans le projet et/ou quel est son niveau d'interaction avec les autres parties prenantes se trouvant dans l'aire du projet. Est-ce que le niveau tend vers faible ou élevé ?
- Le degré d'affectation due aux activités du projet. Quel est le niveau d'impacts anticipés ? Est-ce que le niveau est faible, moyen ou élevé ?
- Les préoccupations et les attentes exprimées face au projet.

Chaque partie prenante a une capacité unique d'arrêter et / ou de modifier le projet. Ces éléments et les moyens de contrôle seront évalués dans la matrice.

6.5 Parties prenantes intéressées

Les parties prenantes intéressées incluent toutes les entités et communautés impliquées et indirectement intéressées, notamment :

- **Les entités gouvernementales**, y compris les services centraux, régionaux, et l'administration territoriale et autres entités qui assurent le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles, la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des communautés, le bien-être humain, la protection sociale et l'emploi dont :
 - Direction Générale de l'Environnement et des Forêts (DGEF) ;
 - Agence Nationale de gestion des Aires Protégées ;
 - Direction Générale de l'Eau, des Mines et de l'Energie (DGEME) ;
 - Société Nationale de l'Exploitation et de Distribution de l'Eau (SONEDE) ;
 - Société Nationale de l'Électricité des Comores (SONELEC) ;
 - Direction Générale de l'Aménagement du Territoire ;
 - Direction Générale des Routes et des Travaux Routiers ;
 - Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat (à travers les Direction de l'agriculture, de la pêche) ;
 - Ministère de la Promotion du genre, de la Solidarité et de l'Information, Porte-parole du Gouvernement (à travers les Direction de la solidarité, de la protection sociale et de la promotion du genre) ;
 - Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, chargé des Affaires foncières et des Transports terrestres ;
 - Direction Générale des travaux (ou la Direction Régionale des travaux publics) ;
 - Direction Régionale de la Santé ;
 - etc.
- **Les collectivités territoriales, les communautés riveraines, et les populations riveraines** de la zone de travaux qui peuvent bénéficier d'opportunités de travail, d'emploi découlant du projet, et de l'amélioration du cadre de vie par la mise en place de la route de Bahani au site d'exploration géothermique. Il s'agit particulièrement des populations de la commune d'Itsandra djoumoichongo, plus précisément les populations des localités de BAHANI et SAMBAKOUNI, les autorités locales dont le chef de village et le comité de pilotage ;
- **Les organisations de la société civile** (ONG et Organisations Communautaires de Base) et les chefferies locales de Bahani et de la région d'Itsandra qui poursuivent des intérêts socio-économiques ainsi que la médiation et la protection des droits des communautés et peuvent devenir des partenaires dans la réalisation du Projet ;

- Les **Partenaires techniques** et financiers : le projet bénéficiera également de l'appui technique et financier partenaires notamment le PNUD Banque Africaine de Développement ; l'Agence Française de Développement ; l'Union Africaine et autres à mobiliser ;
- Les **médias et les groupes d'intérêt associés**, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations.
- Les **entreprises et fournisseurs de services, de biens et de matériaux** qui seront impliqués ou intéressés par les travaux de manière plus large ;

6.6 Parties prenantes affectées

Cette catégorie concerne les parties prenantes directement affectées par le projet, du fait des impacts environnementaux et sociaux tels que les pollutions et nuisances, les pertes de cultures, les risques pour la santé et la sécurité induits tout au long de la mise en œuvre du projet d'exploitation géothermique de Karthala.

Ainsi, en prenant en compte la sphère d'influence du projet qui va au-delà des emprises des travaux, l'analyse des différents types de risques sociaux et environnementaux a permis d'identifier les personnes et groupes distincts qu'il convient de dénommer les parties prenantes affectées soit directement ou indirectement.

Trois (03) catégories principales de parties prenantes suivantes directement ou indirectement affectées ont été identifiées pour le projet d'exploitation géothermique de Karthala :

- ❖ Les populations riveraines du projet qui, durant les travaux, seront exposées à des nuisances, des risques environnementaux et sociaux y compris des risques d'accident ; il s'agit du village de Bahani ;
- ❖ Les personnes (PAP) dont les activités agricoles (cultures sur l'axe de la route) seront perturbées, voire impactées négativement par la réalisation du projet ; il s'agit des populations des villages de Bahani et de Sambakouni ;
- ❖ La collectivité (commune de Bahani) traversée qui, du fait des désagréments avec les travaux du projet ;

6.7 Analyse des parties prenantes

6.7.1. Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes

L'intérêt (ou le niveau d'engagement) désigne l'importance qu'une partie prenante accorde à la réussite d'un projet dans un but professionnel, personnel ou autre. Tandis que le pouvoir quant à lui désigne la capacité d'influence (positive ou négative) qu'une partie prenante peut exercer sur le projet et sur l'atteinte de ses objectifs.

Les niveaux d'échelle suivants sont utilisés pour apprécier le niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes au projet : Intérêt : « Très élevé » « Élevé » « Moyen » et « indifférent » Pouvoir : « Très élevé », « Élevé » « Moyen », « Faible » et « Très faible ».

Tableau 8: Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes

Partie prenante	Catégorie d'appartenance	Niveau		Stratégie de mobilisation
		Intérêt	Pouvoir	
1. <i>La communauté riveraine de Bahani</i>	« Parties prenantes touchées »	Très élevé	Très Élevé	Ce groupe de parties prenantes représente, d'une manière générale, les populations bénéficiaires du projet. Elles ne sont pas les initiateurs du projet de géothermie, elles ne le financent pas non plus et elles sont indirectement impliqués mais leur responsabilité dans la mise en œuvre du projet reste « élevée ». Elles contribuent nécessairement à sa réalisation. Avec leur pouvoir plutôt « élevé », elles ont une réelle capacité d'influencer positivement ou négativement sur le projet, elles pourraient utiliser leur fort niveau de pouvoir pour s'opposer aux actions du projet. Mais elles ont plutôt un grand intérêt pour le projet, un intérêt « très élevé », elles sont pour le projet, elles veulent le changement notamment en termes de désenclavement de Bahani, d'emplois et de développement touristique de la zone au regard de la présence du mont Karthala, elles accordent une grande importance à la réussite du projet. La stratégie à mettre en place est de COMMUNIQUER avec elle, les tenir INFORMES de l'avancement du projet, de sa performance environnementale VEILLER à ce qu'elles soient satisfaites de l'évolution du projet RASSURER, ASSITER, ACCOMPAGNER et leur DELIVRER des informations de qualité MAINTENIR A SON NIVEAU « très élevé » leur intérêt pour le projet. RECUEILLIR DES AVIS sur le projet et sur sa performance ainsi que sur le fonctionnement du MGP et sur la prise en charge des cas d'EAS, HS, VBG etc. pour mieux orienter la conception du projet dans son ensemble.
2. <i>Partenaires techniques et financiers (GEF/PNUD, BAD, AFD, Union Africaine)</i>	« Autres parties prenantes intéressées »	Très élevé	Très élevé	Ces parties prenantes sont les tenants du projet. Elles ont une responsabilité fondamentale, un pouvoir de décision et une capacité d'influence très élevés sur le projet. Elles sont, en réalité, les initiatrices du projet, elles le pensent, le financent et elles président à sa réalisation. Elles sont pour la réalisation du projet,

Partie prenante	Catégorie d'appartenance	Niveau		Stratégie de mobilisation
		Intérêt	Pouvoir	
3. <u>Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures</u>		Très élevé	Élevé	elles veulent le changement pour des raisons d'accès à l'électricité, de désenclavement des villes, de sécurité des populations, de développement durable, de protection de l'environnement. Par leur implication globalement directe et leur niveau de responsabilité, d'intérêt et de pouvoir généralement « très élevés » elles constituent les « parties prenantes stratégiques au projet de géothermie de Karthala ». Celles-ci accordent un intérêt « très élevé » au projet et veillent au respect des exigences nationales et internationales, accordent une importance capitale à la réussite du projet pour des raisons d'intérêt général, de durabilité, de santé et de sécurité pour les populations. Elles détiennent un niveau de responsabilité et un pouvoir d'influence élevés vis-à-vis du projet. Leurs actions à la base seront décisives dans la mise en œuvre réussie du projet. La stratégie à mettre en place est de COLLABORER avec ces groupes, PLANIFIER des rencontres régulières pour clarifier leurs besoins S'ASSURER de leur soutien tout au long du projet, PROPOSER un partenariat CO-DÉCIDER avec elles effectuer une GESTION RAPPROCHÉE .
4. <u>Ministère de l'Environnement chargé du tourisme</u> - <u>Direction Générale de l'Environnement et des Forêts</u> - <u>Agence Nationale des Aires Protégées</u> - <u>Agence Nationale. De. Gestion des Dechets</u>				
5. <u>Ministre des Finances, du Budget et du Secteur bancaire</u>				
6. <u>Autorités des collectivités territoriales</u>				
7. <u>Ministère des collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire</u>		Très élevé	Élevé	Ces groupes de parties prenantes ont une implication « indirecte » car ils ne sont pas les initiateurs du projet, ils ne l'ont pas pensé, conçu et ils ne le financent pas non plus. Mais ils en ont un niveau de responsabilité « élevé » en raison de leur statut, rôle et mission régaliens. Le ministère des collectivités territoriales appuie, à travers ses démembrements et accompagne techniquement les collectivités territoriales dans leur mission statutaire de conception, de programmation et de mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local. Car elles ont compétence sur l'environnement et sur la gestion des ressources naturelles, la Santé, population et action sociale, la
8. <u>Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de l'Administration territoriale, chargé des Relations avec les institutions</u>				
9. <u>Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, chargé des Affaires foncières et des Transports terrestres</u>				
10. <u>Ministère de la santé et de la protection sociale</u>				
11. <u>Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat</u>				

Partie prenante	Catégorie d'appartenance	Niveau		Stratégie de mobilisation	
		Intérêt	Pouvoir		
12. <u>Ministère de la Promotion du genre, de la Solidarité et de l'Information, Porte-parole du Gouvernement</u>				planification et Aménagement du territoire entre autres. Tandis que les autorités publiques et administratives déconcentrées assurent, conformément à la loi, le contrôle de légalité de toutes les initiatives de développement prises à la base. En cas d'opposition ou de divergence avec le projet, leur pouvoir (capacité d'influence) « élevé » pourrait constituer un réel blocage à une mise en œuvre réussie du projet. Mais elles sont plutôt pour le projet et sa réussite. À l'instar des parties prenantes naturelles il faut COLLABORER avec ces groupes, PLANIFIER des rencontres régulières pour clarifier leurs besoins S'ASSURER de leur soutien tout au long du projet PROPOSER un partenariat CO-DÉCIDER avec elles effectuer une GESTION RAPPROCHÉE .	
13. <u>Ministère de la Justice, des Affaires islamiques et de la Fonction publique, chargé des Droits de l'Homme et des Administrations publiques</u>					
14. <u>Les ONG (Dahari, OOJCCD, Olanga), Entreprise</u>		Très élevé	Élevé		Ces parties prenantes, de par leur statut, ont une responsabilité « indirecte » mais un intérêt « très élevé » pour le projet et ses activités. Elles ont acquis un niveau d'implication et un pouvoir d'influence « élevés » grâce à leur expérience sur les questions de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Une collaboration avec celles-ci dans le cadre de la mise en œuvre pourrait être très bénéfique au projet vu qu'ils interviennent dans les mêmes secteurs et partagent les mêmes préoccupations et les mêmes objectifs de développement. Cela même si certaines d'entre elles ont la capacité d'influencer négativement sur le projet s'ils venaient à porter une revendication quelconque vis-à-vis du projet en raison de leur posture d'organisation activiste de défense de l'environnement. La stratégie à mettre en place consiste à SURVEILLER ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient vis-à-vis du projet PRENDRE REGULIEREMENT leur TEMPERATURE SURVEILLER LES « CONTRE » COMMUNIQUER avec elles et leur DELIVRER des informations de qualité MAINTENIR à son niveau « très élevé » leur intérêt pour le projet.
15. <u>Le secteur privé</u>					
16. <u>Les médias (Radio RTM Bahani)</u>	Indifférent	Elevé	Ce groupe de parties prenantes ne sont pas les initiateurs du projet, ils ne le financent pas non plus et leur implication est plutôt secondaire. Ils n'accordent		

Partie prenante	Catégorie d'appartenance	Niveau		Stratégie de mobilisation
		Intérêt	Pouvoir	
				pas forcément une importance à la réussite du projet. Ils sont plutôt « indifférents ». Mais avec leur niveau de pouvoir « élevé », elles ont la capacité d'influencer négativement sur l'atteinte des objectifs du projet quand elles viendront à porter une revendication des populations vis-à-vis du projet peut les amener à intervenir et à s'opposer aux actions du projet. Il faut COLLABORER et COMMUNIQUER avec elles et leur DELIVRER des informations de qualité AUGMENTER progressivement leur intérêt « indifférent » pour le projet.
<p>17.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Les femmes</u> - <u>Les jeunes</u> - <u>Les enfants</u> - <u>Les personnes âgées,</u> - <u>Les personnes handicapées</u> - <u>Les chefs de ménage femme</u> - <u>Chefs de ménages femmes veuves,</u> - <u>Les jeunes diplômés de la commune d'Istandra djoumoichongo</u> - <u>Etc.</u> 	« Individus ou groupes vulnérables »	Très élevé	Faible	Ces groupes de parties prenantes font partie des parties prenantes touchées par le projet, ils représentent les populations bénéficiaires du projet. Tout comme les parties prenantes touchées, ils ont un grand intérêt pour le projet, un intérêt « très élevé », ils sont pour le projet, ils veulent le changement, ils accordent une grande importance à la réussite du projet. La stratégie à mettre en place est de CONNAÎTRE leurs besoins spécifiques et les SATISFAIRE tout en évitant des conflits VEILLER à ce qu'elles soient satisfaites de l'évolution du projet COMMUNIQUER avec elles, RASSURER , ASSITER , ACCOMPAGNER et leur DELIVRER des informations de qualité AUGMENTER progressivement leur influence sur la conception du projet afin qu'ils puissent avoir des avantages sur le projet. RECUEILLIR DES AVIS sur la performance du MGP, et sur la prise en charge des cas d'EAS, HS, VBG etc.
<p>18.</p> <p><u>Agence Nationale de gestion des aires protégées</u></p>	« Parties prenantes touchées »	Très élevé	Très élevé	Cette agence est une partie prenante clé du projet. Elle a une responsabilité fondamentale, un pouvoir de décision et une capacité d'influence très élevés sur le projet puisque le projet est logé dans le parc National du Karthala. Par son implication globalement directe et son niveau de responsabilité, d'intérêt et de pouvoir « très élevés » elle constitue un « partie prenante incontournable du projet de géothermie de Karthala ». Celle-ci accorde un intérêt « très élevé » au projet et veille à la réussite du projet et à la préservation de l'aire protégée. Elle détient un niveau de responsabilité et un pouvoir d'influence très élevé vis-à-vis

Partie prenante	Catégorie d'appartenance	Niveau		Stratégie de mobilisation	
		Intérêt	Pouvoir		
				du projet. Son action à la base est décisive dans la mise en œuvre réussie du projet. La stratégie à mettre en place est de COLLABORER avec l'agence, PLANIFIER des rencontres régulières pour clarifier ses besoins et préoccupations S'ASSURER de son soutien tout au long du projet, PROPOSER un partenariat CO-DÉCIDER avec elle effectuer une GESTION RAPPROCHÉE .	
19.	<u>Autorités locales de Bahani</u> <u>(Préfecture d'Itsandra Hamanvou, Chef de village de Bahani)</u>	« parties prenantes intéressées »	Élevé	Très Élevé	Les autorités locales ont une implication « indirecte » car elles ne sont pas les initiatrices du projet, elles ne l'ont pas conçu et elles ne le financent pas non plus. Mais elles en ont un niveau de responsabilité « élevé » en raison de leur statut d'autorité au plan local, rôle et mission régaliennes. Elles ont un pouvoir d'influence et de décision sur la communauté de Bahani. En cas d'opposition ou de divergence avec le projet, leur pouvoir (capacité d'influence) « très élevé » pourrait constituer un réel blocage à une mise en œuvre réussie du projet. Mais elles sont plutôt pour le projet et sa réussite. À l'instar de la communauté il faut COLLABORER avec ces groupes, PLANIFIER des rencontres régulières pour clarifier leurs besoins S'ASSURER de leur soutien tout au long du projet PROPOSER un partenariat CO-DÉCIDER avec elles effectuer une GESTION RAPPROCHÉE .

En général, l'engagement et la participation sont directement proportionnels à l'impact et à l'influence. Ainsi, à mesure que l'impact d'un projet sur un groupe de parties prenantes augmente, ou que l'influence d'un acteur particulier se renforce, l'engagement avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier et se renforcer, tant en fréquence qu'en intensité des méthodes d'engagement utilisées.

Toute participation devrait se faire sur la base de méthodes culturellement acceptables et appropriées pour chacun des différents groupes de parties prenantes. Par exemple, lors de la consultation des représentants du gouvernement, les présentations officielles sont la méthode de consultation privilégiée, alors que les communautés préfèrent les réunions publiques et les discussions de groupe informelles animées par des affiches, des brochures non techniques et d'autres aides visuelles.

6.7.2. Analyse du niveau d'implication des parties prenantes

Le niveau d'implication indique, en effet, le type et le degré de responsabilité que pourrait jouer une partie prenante vis-à-vis du projet compte tenu de son statut, sa fonction, sa mission et son rôle tant dans la préparation et la conduite du projet que dans les secteurs d'intervention désignés du projet (pêches, aquaculture et foresterie).

Le type d'implication peut être *direct*, *indirecte* ou *secondaire* :

- **Direct** : quand la partie prenante est à la base du projet, a une responsabilité première et un rôle essentiel dans le processus de formulation (conception), de financement et de mise en œuvre du projet.
- **Indirect** : quand la partie prenante n'est pas à la base du projet, elle n'a pas une responsabilité directe dans la formulation et le financement du projet mais, de par son statut, sa mission, ses activités ou son domaine d'intervention, est interpellée par le projet et pourrait contribuer de manière efficace à sa mise en œuvre.
- **Secondaire** : quand la partie prenante n'a aucune responsabilité vis-à-vis du projet et de ses activités, son domaine d'intervention également n'est pas forcément lié à celui du projet mais, le projet pourrait l'utiliser pour diverses raisons, afin de mieux atteindre certains de ses objectifs.

Tandis que la responsabilité est appréciée en degré selon les termes suivants : « *Très élevée* », « *Élevée* » ou « *Moyenne* ».

Ci-après les résultats de l'analyse du niveau d'implication des parties prenantes vis-à-vis du projet d'exploration géothermique de Karthala

Tableau 9: Niveau d'implication des parties prenantes

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures	Direction Générale de l'Eau, des Mines et de l'Énergie (DGEME)	<p>Elle est chargée de coordonner les politiques de l'eau et de l'énergie. Dans le cadre de ce projet, elle assure aussi la tutelle du BGC et participera à l'ensemble de validation du projet et des documents du projet. Elle aura un rôle de facilitation entre la CEP et le niveau central. Son absence peut entraîner des blocages dans la mise en œuvre effective des activités du projet. Elle participera au comité de pilotage du projet et devrait participer à l'ensemble du processus pour donner son avis technique</p>	Direct	Très élevé
	Bureau Géologique des Comores (BGC)	<p>La mission principale du BGC est de promouvoir la gestion durable et la valorisation des ressources géologiques des Comores, à travers l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'infrastructures géoscientifique, notamment dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Exploration et l'Exploitation des hydrocarbures ; - La Recherche et la promotion d'autres ressources géologiques telles que les ressources hydrogéologiques, géothermiques et minérales. <p>Le BGC est dédié à la recherche géoscientifique, crée en 2010 par Décret N°10-030/PR. Sa mission principale consiste à mener des travaux d'infrastructures géologiques. Ces efforts visent à approfondir notre compréhension du sol et du sous-sol, en employant une approche pluridisciplinaire qui intègre la cartographie géologique et une gamme variée de disciplines telles que la géologie, la géophysique, la géochimie, la télédétection, le sondage, l'hydrogéologie, et autres sciences de la Terre. Par ailleurs, le BGC est chargé de la recherche et de l'exploitation des ressources minérales, des substances fossiles liquides ou gazeuses,</p>	Direct	Très Élevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
		développement de l'énergie géothermique, ainsi que la recherche des eaux souterraines. Le BGC assurera le rôle de la CEP du projet, coordonnera la mise en œuvre du projet de. La préparation à l'étape de la mise en œuvre tout en assurant la participation de toutes les parties prenantes. Ainsi, elle devra		
	Société Nationale de l'Électricité des Comores (SONELEC).	La SONELEC est créé par décret N° 081/PR en date du 18 septembre 2018. Elle est régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant sur le Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique révisé, les lois et règlements applicables aux Sociétés Commerciales. Elle est placée sous la tutelle administrative et technique du Ministère chargé de L'Energie et de la tutelle financière du Ministère chargé des Finances. Elle a comme mission principale de gérer les activités de Production, de transport de Distribution et de Commercialisation de l'Energie Électrique en Union des Comores. Dans le cadre de ce projet, sa participation est également essentielle étant entendu que la SONELEC est le principal bénéficiaire du projet de géothermie. Par conséquent, ladite organisation participera pour donner ses avis et orientations sur les options du projet	Direct	Moyen
	Société Nationale de l'Exploitation et de Distribution de l'Eau (SONEDE)	La Gestion des systèmes d'AEP est assurée par la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE), qui est placée sous la tutelle de la DGEME). Le projet de géothermie intègre un volet important de consommation et de gestion de l'eau. Par conséquent, son avis technique est nécessaire pour la validation des points de forage et doit être consulté durant tout le processus de mise en œuvre du projet.	Direct	Elevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
Ministère de l'environnement chargé tourisme	Direction Générale de l'environnement et des forêts	<p>La Direction Générale de l'Environnement (DGE) a été créée en 1993 par le Décret n° 93- 115/PR. La DGE dispose de quatre services centralisés et de trois bureaux régionaux (un par île). Il a pour mission d'élaborer et de participer à la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'environnement, d'assurer la promotion et la coordination d'activités gouvernementales et non-gouvernementales relatives à l'environnement et de suivre la mise en œuvre des obligations imposées par les conventions internationales relatives à l'environnement.</p> <p>Son rôle dans ce projet est de valider toutes les études environnementales du projet afin de délivrer le permis environnemental pour le projet. Elle devra également assurer le suivi du PGES du projet pour le respect des mesures prédéfinies. Sa participation et da mobilisation sont nécessaire pour assurer la conformité environnementale du projet et conformément aux lois environnementales</p>	Direct	Très Élevé
	Agence Nationale des Aires protégées	<p>Conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi sur le Système National des Aires Protégées des Comores, l'Agence est une association reconnue d'utilité publique. Elle est désignée gestionnaire déléguée du Système National des Aires Protégées des Comores.</p> <p>L'Agence a pour objectif, la gestion du Système National des Aires Protégées terrestres et marines créées sur le territoire de l'Union des Comores en veillant à la réalisation des objectifs pour lesquels elles ont été créées en collaboration avec le Ministère en charge des Aires protégées, les autres Administrations concernées, les communautés locales et toute autre partie prenante. Elle a, entre autres, pour mission essentielle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les Aires Protégées conformément aux dispositions de la loi sur les Aires Protégées et ses textes d'application ; Assurer le pouvoir réglementaire et la police des Aires Protégées ; Élaborer et mettre en œuvre le Plan d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées; Planifier, coordonner, mettre en œuvre et évaluer les 		

Plan de Participation des Parties Prenantes du projet d'exploration géothermique de Karthala

RAPPORT PROVISOIRE

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
		<p>activités de conservation et de développement dans les Aires Protégées et leurs Zones Périphériques ; Coordonner et animer le processus pour la définition des orientations stratégiques et la préparation du plan (stratégie) du système national d'Aires Protégées ; Proposer les orientations stratégiques et le plan du système national d'Aires Protégées pour approbation par le Ministre en charge des Aires Protégées ; etc.</p> <p>L'agence constitue une partie prenante clé étant donné que le projet est logé dans la zone du parc National de Karthala. Toute activité dans le parc nécessite obligatoirement le visa de cette agence. Leur participation. Est obligatoire pour valider tous les travaux qui seront entrepris dans le souci d'implanter le projet tout en respectant les exigences de protection du parc.</p>		
	Agence Nationale de la Gestion des Déchets	L'agence de gestion des déchets est sous la tutelle de la direction générale de l'environnement et forêt. Elle interintervient sur la chaîne collecte cheminement des déchets jusqu'au site de dépôt. Elle fait la promotion des activités de la chaîne de gestion des déchets. Sous la tutelle de la direction générale de l'environnement et des forêts, son rôle est dans la chaîne de gestion des déchets qui seront issus des activités du projet.		
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, chargé des affaires	Direction Générale de l'aménagement du territoire	La Direction élabore les règles relatives à la planification de l'aménagement du territoire, à l'occupation du sol et veille à leur application. Elle est également responsable de la politique d'aménagement, s'assure du respect des normes de construction, valide les études techniques des grands travaux avant leur exécution. Elle aura la responsabilité de suivre et de valider les composantes techniques du projet. Elle veillera à la cohérence entre le projet et le schéma d'aménagement de la Grande Comores. En phase de construction, elle devra participer au suivi technique du projet au côté de la CEP.	Direct	Elevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
Foncières et des transports terrestres	Direction Générale des Routes et des Transports Routiers	<p>La Direction élabore les plans stratégiques pour le développement et l'entretien des infrastructures routières et des réseaux de transport routier à travers l'Union des Comores. Elle supervise et coordonne la construction, la réhabilitation et l'entretien des routes et autres infrastructures de transport routier, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux.</p> <p>Elle validera les composantes liées à la construction de la route entre Bahani et la soufrière. Par conséquent, elle doit être informée et consultée sur les options techniques retenus pour leur validation et leur cohérence avec la politique de désenclavement dans la Grande Comores. Sa participation est essentielle au regard de l'importance de la route pour la réussite du projet.</p>	Direct	Elevé
Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de l'Administration Territoriale ;	Les collectivités territoriales	<p>Le secrétariat général du ministère de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation, chargé des Relations avec les Institutions (MIIDRI) est chargé de définir et mettre en œuvre la politique nationale de décentralisation, de coordonner et d'assister les collectivités locales (communes) dans leur effort d'impulsion du développement local. Les communes en tant que collectivités locales sont concernées par la mise en œuvre du projet.</p>	Indirect	Elevé
	Secrétariat général du ministère de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation, chargé des Relations avec les Institutions (<p>Dans la commune d'Itsandra Djoumoichongo où se situe Bahani, il existe un comité de pilotage villageois qui collabore avec la commune pour le développement de la localité. Dans le cadre de ce projet, la commune jouera un rôle d'interface entre le projet et les populations affectées. En même temps, elle pourra faciliter la libération des emprises en rapport avec le comité de pilotage. Par conséquent, un dialogue permanent est nécessaire avec ces autorités pour harmoniser les démarches de communication et de mise en œuvre du projet. La commune doit être impliquée dans le processus de prise de décision et de mise en œuvre des mesures d'atténuation pour les impacts cumulatifs afin de garantir une participation active des communautés locales de Bahani et de prendre en compte leurs préoccupations.</p>		

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
Partenaires techniques.	PNUD	<p>Le PNUD contribue à éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités et l'exclusion, et bâtir une meilleure résilience afin que les pays poursuivent leurs progrès. En tant qu'agence principale des Nations Unies pour le développement, le PNUD joue un rôle essentiel en accompagnant les pays dans la réalisation des Objectifs de développement durable. L'approche du PNUD dans le secteur de l'énergie est d'accompagner les pays dans la mise en œuvre d'une transition énergétique juste, afin de garantir l'accès de toutes et tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.</p> <p>A travers le projet de « Développement de la géothermie » le PNUD appui le gouvernement dans l'élaboration d'instruments politiques, réglementaires, législatifs et financiers pour le développement de l'énergie géothermique. Dans la continuité du projet initié par ladite structure, elle jouera un rôle de mobilisation des parties prenantes, de mobilisation des bailleurs, de coordination avec les partenaires. Elle partagera au BGC ses expériences dans la conduite du projet géothermie. Le BGC devra établir une coordination parfaite des actions avec le PNUD. Au besoin, celui pourra appuyer le BGC dans la conduite d'un projet multi-acteurs et multi-bailleurs.</p>	Direct	Très Élevé
Autorités publiques et administratives	Préfecture d'Itsandra Hamanvou Chef de village de Bahani	Elles assurent la gestion quotidienne des prérogatives de l'État comorien dans leurs circonscriptions administratives, elles veillent au respect des lois et règlements de la République, à l'exercice régulier des compétences des Collectivités territoriales en exerçant le contrôle de légalité des actes et le contrôle budgétaire dans les conditions fixées par la loi, coordonnent les actions de développement garantir la cohésion et la solidarité nationale ainsi que l'intégrité du territoire accompagner techniquement, appuyer et apporter des conseils aux domaines d'activités veiller à la sauvegarde des intérêts nationaux, au respect des lois et de l'ordre public. L'autorité locale est responsable de la planification et de la réglementation du développement. Il est	Direct	Elevé

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Caractéristiques	Niveau d'implication	
		Mission, fonction, rôle et responsabilité	Type d'implication	Degré de responsabilité
		essentiel d'impliquer l'autorité locale pour obtenir les permis et les autorisations nécessaires, ainsi que pour coordonner les activités avec d'autres parties prenantes.		
Les ONG, Entreprise,	Olanga, etc	Les Organisations Non Gouvernementales (ONGs) nationales vont participer à la mise en œuvre du projet, pour les opérations d'ingénierie sociale à travers des consultations (mobilisation sociale, plaidoyer, information et sensibilisation, gestion des conflits, etc.). Un certain nombre d'ONGs nationales vont accompagner la mise en œuvre du projet dans les domaines concernant : le renforcement des capacités, l'information, la sensibilisation, la mobilisation et l'accompagnement social.	Indirect	Elevé
Les médias	Les presses audiovisuelles publiques et privées nationales	Les médias recueillent et diffusent l'information aux masses communiquent des œuvres, documents, ou de messages écrits, visuels, sonores ou audiovisuels (comme la radio, la télévision, le cinéma, Internet, la presse, les télécommunications, etc.) et participent à l'éveil des consciences, à la sensibilisation et à l'éducation de masse.	Secondaire	Elevé
Communautés riveraines de Bahani et des villages environnants	<ul style="list-style-type: none"> Les populations des villages environnants au projet dont Bahani, Sima Ou Wela 	Ce groupe représentent les populations bénéficiaires finaux de toutes les actions du projet. Pour l'Etat, il est essentiel de s'appuyer sur la participation des populations pour impulser la réussite de projets. Et, la reconnaissance des communautés implique aussi la reconnaissance de leurs spécificités et de leurs potentialités qui sont déterminantes pour la réussite du projet.	Direct	Très Elevé

6.7.3. Synthèse des besoins des parties prenantes

L'analyse du corpus globale des données qualitatives recueillies des consultations avec les parties prenantes ont permis d'identifier des occurrences et d'établir des synthèses.

Cette synthèse porte sur les besoins essentiels des parties prenantes, condition de leur implication effective et un meilleur engagement à la mise en œuvre du projet

Ci-dessous le tableau de synthèse des besoins des parties prenantes consultées

Tableau 10: Synthèse des besoins des parties prenantes

Crainces et préoccupations	Recommandations	Acteurs	Prise en compte dans le rapport
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de communication avec les populations ; - Absence de paiement des personnes impactées par le projet - Non prise en compte de la main d'œuvre locale durant la mise en œuvre du projet - Absence de consultations des populations affectées par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer les populations de Bahani et recueillir leur avis ; - Maintenir la collaboration avec l'autorité durant toute la durée de la mise en œuvre du. Projet ; - Travailler avec les autorités locales et la commune ; - Indemniser toutes les PAP identifiées et impactées par le projet ; - Effectuer le travail d'identification et de consultation avec les agents de la Préfecture ; - Recruter la main d'œuvre durant les travaux et la phase d'exploitation - Partager toutes les fiches d'entente avec la Préfecture ; - Informer la Préfecture de l'état d'avancement du projet afin de suivre son évolution ; - Informer la Préfecture en cas de situation conflictuelle avec les populations pour effectuer les arrangements 	Préfecture d'Istandra Hamanvou	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer le plan de communication du projet - Élaborer le mécanisme de gestion des plaintes - Divulguer le plan de restauration des moyens d'existence
<ul style="list-style-type: none"> - Retard d'implication de l'agence malgré la situation du projet dans le parc du Karthala ; - Risque de non application des mesures du PGES ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer de manière directe l'ANAP dans la préparation et la mise en œuvre du projet ; - Mettre à disposition de l'agence les fonds nécessaires pour la restauration des écosystèmes du Karthala 	Agence Nationale des Aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer l'agence nationale de gestion des aires protégées dans les parties prenantes clés au regard de la place - Mettre en place un plan de renforcement des capacités de l'ensemble des PP ayant une influence sur le Projet

Plan de Participation des Parties Prenantes du projet d'exploration géothermique de Karthala

RAPPORT PROVISOIRE

Craintes et préoccupations	Recommandations	Acteurs	Prise en compte dans le rapport
<ul style="list-style-type: none"> - Risques de non-mise en œuvre du PGB ; - Non disponibilité des fonds pour la mise en œuvre du PGB ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier clairement les missions et rôles de chaque partie prenante pour un meilleur suivi - Mettre en place un plan de renforcement des capacités pour le comité de cogestion du parc national de Karthala - Privilégier l'approche communautaire, inclusive 		
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de coordination dans le cadre du projet - Faible partage d'informations sur les composantes et l'état d'avancement de la préparation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler étroitement avec la Direction de l'Energie en tant que Direction tutelle du BGC - Partager toutes les informations du projet - Travailler dans la synergie avec la Direction de tutelle durant la préparation et la mise en œuvre du projet 	<p>Direction de l'Energie, des Mines et de l'Eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la Direction dans le comité de pilotage du. Projet - Informer la Direction du processus de préparation et de validation du projet - Renforcer les capacités techniques et logistiques du comité de suivi des travaux
<ul style="list-style-type: none"> - Faible implication de tous les acteurs du projet - Risques de mauvaise évaluation du potentiel géothermique ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Partager les informations du projet à l'ensemble des parties. Prenantes - Partager les informations du projet à l'ensemble des parties prenantes - Réfléchir également sur le mode d'exploitation après la phase d'exploration ; 	<p>SONELEC</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation importante de la biodiversité dans l'aire protégée du Karthala, 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter la mise effective des mesures du PGES et conformément à l'autorisation transmise au BGC ; 	<p>Direction de l'Environnement et des Forêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Produire un plan de communication pour le projet - Impliquer toutes les parties prenantes dès le démarrage du projet - Élaborer un planning de suivi des travaux où tous les acteurs sont impliqués dans la coordination des travaux et le suivi du PGES

Craintes et préoccupations	Recommandations	Acteurs	Prise en compte dans le rapport
<ul style="list-style-type: none"> - Pertes d'habitats fauniques dans l'aire du projet ; - production de déchets durant les travaux, - dégradation de la qualité de l'air durant les travaux, - perte de cultures pour les villages de Bahani et Sambakoni ; - Risque d'accident durant les travaux ; - Dégradation des mœurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser toutes les parties prenantes avant la mise en œuvre du projet ; - Produire un plan de communication pour le projet ; - Impliquer toutes les parties prenantes dès le démarrage du projet - Mettre à disposition de la Direction de l'environnement les moyens financiers pour assurer le suivi ; - Collaborer directement avec l'agence nationale des aires protégées et les services en charge de la conservation du Karthala ; - Suivre la mise en œuvre du PGES et du Plan de Gestion de la Biodiversité en coordination avec l'agence nationale des aires protégées - Intégrer la Direction de l'environnement dans le comité de pilotage du projet ; - Effectuer le paiement des indemnités pour les personnes impactées par le passage de la route ; - Les entreprises doivent prendre toutes les dispositions techniques nécessaires pour éviter de polluer l'environnement. - Éviter de travailler aux heures de repos et pendant la nuit ; - Après achèvement des travaux, remettre les sites abritant les bases chantier en leur état initial, 		<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la Direction de l'environnement dans le comité de pilotage du projet - Suivre la mise en œuvre du PGES et du Plan de Gestion de la Biodiversité en coordination avec l'agence nationale des aires protégées - Procéder automatiquement à la remise en état des zones impactées après travaux

Craintes et préoccupations	Recommandations	Acteurs	Prise en compte dans le rapport
<ul style="list-style-type: none"> - Faible implication de la DGRTR) malgré l'existence d'une route à construire ; - Risques de non appropriation du projet par les services techniques - Absence de partage des. Informations du projet notamment les documents techniques pour la construction de la route ; - Risque d'accidents de travail durant les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre à la DGRTR l'ensemble des documents techniques du projet notamment la composante route pour leur validation avant toute mise en œuvre ; - Organiser des ateliers de partage du projet géothermie pour mettre toutes les parties au même niveau d'information ; - Impliquer la DGRTR dans le comité de pilotage du projet - Prendre en compte les préoccupations des populations locales - Accorder une écoute active aux parties prenantes ; - Toutes les conditions de réussite du projet doivent être remplies par les chefs de projet pour permettre une réussite efficiente de l'ouvrage - Partager les documents avant-projet sommaire (APS) et document avant-projet détaillé (APD) pour une meilleure participation des parties prenantes lors des consultations, le suivi des plans de travail et du PGES. - Construire des canaux de drainage durable pour protéger la route ; 	<p>Direction Générale des Routes et des Transports routiers (DGRTR)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers de partage du projet - Intégrer la DGRTR dans les parties prenantes clés du projet dans sa phase exploration - Partager les documents du Projet (APS, APD, EIES, tracé) pour favoriser une meilleure participation des PP, du suivi du plan de travail et du PGES - Mettre en place un comité de suivi inclusif
<ul style="list-style-type: none"> - Faible implication du service dans la préparation actuelle et la 	<ul style="list-style-type: none"> - Partager les documents techniques du projet leur validation par la Direction de l'Aménagement ; 	<p>Direction Générale de l'Aménagement du Territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers de partage du projet - Intégrer la Direction de l'Aménagement dans les parties prenantes clés du projet dans sa phase exploration

Craintes et préoccupations	Recommandations	Acteurs	Prise en compte dans le rapport
<ul style="list-style-type: none"> - validation des documents techniques - Absence de retour des partenaires après les premières rencontres sur les options techniques du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités de l'équipe de l'aménagement du territoire pour effectuer le suivi du projet géothermie ; - Renforcer les appuis techniques de la Direction de l'Aménagement du territoire ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Partager les documents du Projet pour favoriser une meilleure participation des PP, du suivi du plan de travail et du PGES
<ul style="list-style-type: none"> - Le projet entrainera beaucoup d'impacts négatifs sur la biodiversité et les cultures des populations - Niveau d'implication faible malgré l'envergure du projet - Non-indemnisation des PAP ; - Absence de cadre pour évaluer les pertes agricoles ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer le service agricole dans le comité de pilotage du projet - Partager les composantes techniques du projet avec tous les services - Appuyer la Direction à avoir un cadre de référence pour l'évaluation des pertes agricoles - Associer le CRDE de Dzahadjou - Faciliter l'accès à l'électricité dans les autres départementaux 	<p>Direction de la Stratégie agricole</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Non prise en compte de la dimension genre et l'implication effective des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer un plan d'action genre pour le projet ; - Intégrer la Direction dans le comité de pilotage du projet ; - Déclarer les cas de VGB durant la mise en œuvre du projet ; - Impliquer la Direction pour les formations et formations sur le genre, les VGB et harcèlements, la promotion de la femme ; 	<p>Direction de la promotion du genre</p>	

Crainces et préoccupations	Recommandations	Acteurs	Prise en compte dans le rapport
	<ul style="list-style-type: none"> - Orienter l'appui des femmes dans les secteurs du commerce, de la couture et de l'agriculture ; 		
<ul style="list-style-type: none"> - Risques de désistement d'un des bailleurs - Risques de blocages en l'absence d'une bonne coordination avec toutes les parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la mise en œuvre du projet ; - Trouver un consensus entre les bailleurs pour faciliter la coordination du projet et les procédures propres à chaque bailleur ; - Mobiliser tous les bailleurs positionnés pour le projet d'exploitation ; - Préparer un plan de communication à l'endroit de tous les acteurs du projet ; - Intégrer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet ; - Renforcer les capacités organisationnelles du BGC afin de se préparer à la mise en œuvre du projet 	<p style="text-align: center;">PNUD</p>	<p>Rechercher l'engagement de toutes les parties prenantes pour faciliter leur participation</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Démarrage tardif du projet malgré plusieurs rencontres - Pertes de cultures sur le tracé de la route - Absence de recrutement des ouvriers du village durant les travaux du projet - Risques d'accidents durant la mise en œuvre du projet et la construction de la route - Prolifération des dépôts sauvages de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le démarrage du projet et particulièrement la constriction de la route - Travailler étroitement avec la commune et le comité de pilote du village de Bahani - Contribuer à l'emploi des jeunes et des femmes - Appuyer à la mise en place d'activités génératrices de revenus ou la construction d'infrastructures socio-culturels - Permettre à la commune d'avoir de l'électricité après la mise en place du projet 	<p>Commune d'Istandra djoumoichongo</p> <p>Village de Bahani</p>	<p>Impliquer tout le temps le comité de pilotage de Bahani</p> <p>Impliquer directement la commune d'Istandra djoumoichongo</p> <p>Exiger les entreprises à travailler de manière continue avec la commune et les villages</p> <p>Respecter les coutumes locales</p>

(Source : Consultations publiques, Aout 2024)

7. PROGRAMME DE MOBILISATION POUR LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Le programme de mobilisation pour la participation des parties prenantes définit une approche systématique à la participation des parties prenantes au développement et à la performance environnementale et sociale du projet. Il constitue un moyen de participation accessible, efficace et inclusif pour les parties prenantes tout au long du cycle du projet sur des questions susceptibles d'avoir une incidence sur elles.

7.1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

7.1.1. Objectif général

L'objectif général du programme de participation des parties prenantes est d'aider le BGC à identifier les parties prenantes, à construire et à maintenir une relation constructive avec elles, en particulier les parties affectées par le projet et en relation étroite avec la commune et le comité de pilotage de Bahani.

La stratégie repose sur trois types d'intervention qui sont une communication institutionnelle du projet. Elle consistera surtout à mettre en œuvre des actions de relation presse : invitations presse, visites de chantier sur l'avancement du projet ; la communication de changement de comportement basée sur la sensibilisation de proximité, la mobilisation sociale ; la stratégie de plaidoyer et de communication institutionnelle, au niveau de l'administration centrale et décentralisée, des villages de la commune de Bahani, des mosquées, des leaders d'opinion, des écoles.

7.1.2. Objectifs spécifiques

Le programme de participation des parties prenantes vise les principaux objectifs spécifiques suivants :

- Assurer la communication d'informations sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux aux parties prenantes d'une manière et dans un format opportun, compréhensible, accessible et approprié ;
- Établir un dialogue constructif avec les communautés affectées et les autres parties concernées tout au long du cycle de vie du projet ;
- Concevoir l'engagement comme un dialogue sur l'ensemble du cycle du projet (préparation, mise en œuvre, exploitation) ;
- Inclure dans le processus, l'ensemble des parties prenantes identifiées dans le présent plan, et appliquer les principes de non-discrimination et de transparence ;
- Inclure des groupes susceptibles d'être marginalisés du fait du genre, de la pauvreté, de leur profil éducatif ou d'autres éléments de marginalité sociale, en leur assurant un accès équitable à l'information et la possibilité de faire connaître leurs opinions et préoccupations et que ces opinions et préoccupations soient écoutés ;
- Prendre en compte les contributions, doléances et préoccupations issues des parties prenantes dans les décisions relatives au projet ;
- Gérer les plaintes de manière rapide, équilibrée, et efficace.

7.2. Stratégie de diffusion de l'information

De prime abord, toute la stratégie repose exclusivement sur la communication au sens large du terme. La communication est un processus de transmission d'informations qui utilise un ensemble de moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience. Elle peut donc être considérée

comme un processus pour la mise en commun d'informations et de connaissances pouvant être décrites comme étant le processus de transmission d'un message d'un émetteur à un ou plusieurs récepteurs.

L'objet de la présente stratégie de communication et de diffusion de l'information est relatif à la mise en place du cadre fonctionnel d'informations, de communication et de mobilisation des parties prenantes intéressées et affectées par le projet d'exploration géothermique de Karthala.

7.2.1. Objectifs et principes directeurs

La présente stratégie de communication se justifie par la nécessité d'établir des relations d'information et d'échanges auprès des diverses parties prenantes. Il s'agit de promouvoir auprès d'elles des perceptions et attitudes de nature à favoriser les conditions de mise en œuvre satisfaisante des activités envisagées dans le cadre du projet tout en prenant en compte les préoccupations des parties prenantes durant tout le cycle de vie du projet.

Cette stratégie privilégiera la communication de proximité notamment en direction des parties prenantes touchées à savoir les récepteurs d'impacts et les communautés riveraines, tout en incluant les parties prenantes intéressées et à tous les niveaux, local et national.

Elle vise à influencer de manière inclusive, cohérente et pertinente sur le processus d'adhésion des parties prenantes, en agissant au niveau individuel, interpersonnel et communautaire.

Les objectifs spécifiquement recherchés sont :

- Informer les parties prenantes sur tous les aspects liés au processus de préparation et de mise en œuvre du projet,
- Faciliter la remontée d'information vers l'équipe du projet du BGC et encourager la participation et la collaboration des parties prenantes réticentes,
- Échanger avec les parties prenantes notamment les leaders afin de les informer, de les orienter et de les assister à toutes les étapes du processus de gestion des risques environnementaux et sociaux du projet,
- Promouvoir l'accompagnement social et économique des parties prenantes affectées et celles vulnérables,
- Traiter de manière satisfaisante toute réclamation émise par les parties prenantes notamment celles qui se sentent lésées,
- Informer sur l'existence d'un mécanisme de traitement confidentiel des plaintes ;
- S'appuyer sur des représentants des communautés pour la vulgarisation du P3P et du MGP.

7.2.2. Cadre organisationnel et responsabilités

⇒ Cellule d'exécution du projet

Le BGC demeure le premier responsable de la mise en œuvre du présent P3P comprenant les activités de communication et de diffusion de l'information. Pour ce faire, il devra mettre en place toutes les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du P3P, comprenant la mobilisation et l'engagement des parties prenantes. Il s'appuiera principalement sur l'équipe de sauvegarde environnementale et sociale pour la sensibilisation aux risques E&S et des aspects HSE.

⇒ Autorités administratives et locales

Les autorités administratives (Préfet d'Istandra Hananvou) et les autorités locales (Maire de la commune d'Istandra djoumoichongo) ainsi que les entités gouvernementales seront également associées à la mise en œuvre du P3P.

⇒ **Structures Communautaires**

Il s'agira de mobiliser les communautés de base aptes à appuyer le projet dans la mobilisation et l'engagement social, le plaidoyer et les activités de communication de proximité. Au niveau de Bahani, le comité de pilotage sera l'entrée principale. Le mandat de cette structure communautaires s'étendra à l'ensemble du processus de préparation et de mise en œuvre des activités du projet à risque social, tel que la problématique des personnes dont les cultures sont affectées par le passage de la route, les nuisances en phase travaux, la gestion de la sécurité, le recrutement local, le maintien des activités socio-économiques, la gestion des plaintes, la gestion des cas de VBG/EAS/HS, etc. Ainsi, ces organisations communautaires devront à priori s'approprier le processus, les outils et les divers résultats attendus du P3P dans son ensemble et le MGP.

7.2.3. Actions d'information et de communication

Les actions d'information et de consultation qui sont menées à ce jour et qui seront menées dans les étapes futures sont présentées comme suit :

Phase conception

- Consultation avec les parties prenantes institutionnelles concernées par le développement du projet ;
- Consultation avec les parties prenantes institutionnelles concernées par le processus d'indemnisation des populations affectées par le projet ;
- Consultation avec le chef de village, le comité de pilotage de Bahani, les représentants de la population dans le cadre de la réalisation des enquêtes socio-économiques, du recensement des personnes affectées par le projet par le passage de la route à Bahani ;
- Mise en place d'un système de gestion des doléances spécifiques à cette phase d'acquisition ;
- Mise en place d'un système de gestion des doléances dans le cadre de la gestion environnementale et sociale du projet ;
- Publication des informations générales sur le projet d'exploration géothermique de Karthala au niveau du site du BGC ;
- Information des institutions concernées par le projet via des courriers officiels, contenant les informations générales sur le projet et son état d'avancement ;
- Information des entreprises sollicitées pour la conception détaillée et la construction ;
- Organisation de réunions d'information des représentants de la population et de consultations publiques ;
- Organisation de consultations publiques dans le cadre de la préparation de l'EIES,
- Réunions d'information et de consultation des représentants de la population au cours du processus de libération d'emprise ;
- Organisation de consultations publiques dans le cadre de la préparation du Plan d'Action de réinstallation et du Plan de Restauration des Moyens d'existence (PRME) ;
- Prise en compte effective des contributions, doléances et préoccupations issues des parties prenantes dans les décisions relatives au projet dans l'EIES ;
- Publication de l'EIES, du P3P, du PGB et du PRME au niveau de site internet du BGC.

Phase travaux :

- Campagne d'affichage avant le début des travaux : Panneaux d'affichage et palissades à proximité du chantier, information du BGC pour la mobilisation des recrutements ;
- Information de la population du processus de recrutement qui sera mis en place ;
- Information de la population du système de gestion des doléances spécifique à la phase travaux (moyen de dépôts des doléances, délais,) ;
- Dialogue et information continue avec la population locale et les différentes institutions à travers l'équipe de sauvegarde E&S du BGC.

□ **Phase exploitation :**

- Information de la population du système de gestion des doléances spécifique à la phase d'exploitation (moyen de dépôts des doléances, délais, ...) et mettre à leurs disposition les contacts du cadre de gestion qui va recevoir les doléances ;
- Dialogue et information continue avec la population locale et les différentes institutions à travers l'équipe de sauvegarde E&S du BGC.

7.2.4. Axes d'intervention

⇒ **Plaidoyer et Mobilisation des parties prenantes**

La prise en charge de cet axe se justifie par la nécessité de bénéficier de l'accompagnement institutionnel et communautaire des parties prenantes dans l'ensemble de la zone d'intervention du projet d'exploration géothermique de Karthala. Elle se justifie également par le résultat des consultations réalisées dans le cadre du présent P3P. Un faible partage des informations du projet a été noté durant la phase de préparation du projet. La mobilisation pour la participation des parties prenantes s'avère nécessaire et est principalement structurée autour des aspects ci-après :

- Tenir une Réunion de démarrage ou d'information entre les responsables du projet et l'ensemble des parties prenantes ; elle pourra prendre la forme d'une table ronde réunissant toutes les parties prenantes du projet Karthala ou un atelier de mobilisation des parties prenantes identifiées ;
- Prendre contact et vulgariser les actions du projet par le plaidoyer au niveau des autorités administratives, locales et religieuses, dignitaires locaux dans la zone du projet ;
- Organiser des rencontres d'information sur l'état d'avancement du projet, la gestion des risques sociaux et environnementaux, le mécanisme de gestion des plaintes, l'indemnisation des PAP, etc. avec les autorités, leaders locaux et communautés,
- Faciliter la mise en place des cadres de concertation, en relation avec les parties prenantes intéressées dont les intérêts et pouvoirs vis-à-vis du projet ont été évalués élevés. Il faudrait reconduire ou élargir les cadres de concertation définis dans le MGP ;
- Conception des messages et supports.
- Plusieurs supports seront élaborés et concernent :
 - ❖ Les supports didactiques qui se présentent sous formes d'aides pédagogiques et informatives dans les réunions (plaquettes d'informations) ;
 - ❖ Les supports d'information pour la communication du projet (affiches, casquettes et Tee-shirts, ...) ;
 - ❖ Les supports de communication pour la campagne de masse (spots et émissions interactives de radios communautaires, publi-reportage.

Dans le cadre du P3P, les contenus des messages sont surtout d'ordre informatif et éducatif, basés toutefois sur une attitude d'écoute attentive des préoccupations des parties prenantes afin d'y apporter des réponses adéquates par l'équipe du BGC.

A cet effet, les représentants des organisations communautaires, particulièrement les comités locaux dans la commune d'Itsandra Djoumoichongo en l'occurrence celui de Bahani doivent connaître leur sujet et ce qu'ils doivent présenter aux populations bénéficiaire ou impactées et être en mesure d'apporter des réponses à leurs questions comme celles relatives au projet, aux objectifs, aux résultats, à la durée, à la gestion des plaintes du projet, etc.

De manière spécifique, les informations relatives aux points ci-dessus seront livrées aux parties prenantes :

- Les composantes, sous-composantes et activités du projet d'exploration géothermique de Karthala ;
- Le financement du projet ;
- L'organisation du projet au sein du BCG et des acteurs impliqués ;
- L'état d'avancement du projet et date de démarrage et de fin du projet,
- Le dispositif mis en place pour informer et faire participer les parties prenantes à la mise en œuvre du projet ;
- Les instances et procédures de recours qui s'offrent aux populations affectées par les travaux notamment le village de Bahani où passera la route ;
- Les instances et procédures de recours qui s'offrent aux entreprises et prestataires du projet ;
- L'accompagnement et les mesures sociales prévues par le projet,
- L'existence de codes de conduite interdisant les violences basées sur le genre (VBG), l'Exploitation et l'Abus Sexuelle (EAS) et le Harcèlement Sexuels (HS),
- La sensibilisation aux alentours des sites de travaux/populations riveraines sur les comportements interdits dans les codes des conduites ;
- Les conditions d'accès au MGP du projet principalement dans le village de Bahani ou au niveau de la coordination du projet.

⇒ Campagne d'information et de communication

Le programme de communication de BGC sera réalisé en faveur de toutes les parties prenantes du projet, quels que soient leurs niveaux d'intérêt et d'influence sur le projet.

Ainsi, au démarrage du projet, le BGC devra produire et partager son plan de communication à toutes les parties prenantes dans une perspective de leur mobilisation et engagement. Il devra travailler en étroite collaboration avec le PNUD qui a déjà démarré ce travail de mobilisation des parties prenantes.

En effet, de nombreuses représentations peuvent impacter négativement le projet. Pour y remédier, le plan d'action de communication devra permettre de susciter un dialogue permanent avec les parties prenantes par rapport aux aspects qui peuvent influencer négativement le projet.

Il s'agira également de maintenir l'information et le dialogue avec toutes les parties prenantes durant toute la vie du projet en s'appuyant sur les cadres de concertation existant dans la commune d'Itsandra Djoumoichongo et dans le village de Bahani.

S'agissant de la phase de travaux, le plan de communication vise à :

- Favoriser et maintenir l'adhésion des parties prenantes intéressées et engagés en faisant bénéficier aux populations autant que possible des retombées du projet d'exploration géothermique de Karthala ;
- Informer les parties prenantes sur le déroulement des travaux et les mesures prises pour mitiger les nuisances liées aux travaux ;
- Obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes antagonistes et passifs au projet d'exploration géothermique de Karthala ;
- Adopter une démarche inclusive et participative dans le processus d'identification et résolution des problèmes sociaux, sécuritaires et environnementaux découlant de la mise en œuvre du projet ;
- Impliquer les groupes vulnérables (en particulier les femmes, les jeunes garçons et filles, etc.) à travers une approche ciblée ;
- Promouvoir la transparence du processus et son appropriation par toutes les parties prenantes.

À cet égard, le plan de communication comportera des actions qui permettent de véhiculer des messages à travers les vecteurs pertinents (autorités locales, autorités religieuses et coutumières, leaders d'opinion, organisations socio-professionnelles) et à travers les canaux traditionnels existants dans la région d'Itsandra.

Ces systèmes de communication sont sanctionnés par des procès-verbaux (PV) de réunions et des listes de présence signées par les participants en plus d'un registre photographique. Au niveau local, le BGC devra travailler avec le comité de pilotage des villages de la commune.

Les informations recueillies ainsi que les questions, commentaires et suggestions sont notées par un des moyens préétablis : procès-verbal de la rencontre, documents individuels signés.

Par la suite, ces informations sont inscrites dans la base de données consacrée à la gestion de l'information qui sera tenu par l'équipe de sauvegarde E&S du projet et partagée régulièrement au comité de pilotage du projet. Par ailleurs, le BGC devrait mettre en place une plateforme de stockage de ces informations durant la durée de vie du projet.

Ce répertoire sera partagé à tout le personnel et les partenaires afin d'assurer l'uniformité des réponses données par ces derniers à une même préoccupation des populations. Pour ce faire, un rappel de la nécessité de garder sur soi le recueil des messages et questions clés, doit être fait à l'endroit de toute équipe qui entreprend une mission sur le terrain ou sur une séance de communication.

7.2.5. Axes stratégiques de communication

Les axes ci-dessous proposés auront pour vocation de fixer les orientations du plan de communication du projet notamment les actions dédiées aux parties prenantes principalement celles touchées et les groupes vulnérables.

Tableau 11: Axes stratégiques de communication

Actions suggérées	Modes de communication	Moyens de communication	Responsables	Calendrier de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Produire le plan de communication du projet ▪ Mettre en place un mécanisme de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions préparatoires ▪ Rencontres institutionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettres d'invitation ▪ Communiqués de presse ▪ Téléphonie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BGC 	Avant le démarrage du Projet

Actions suggérées	Modes de communication	Moyens de communication	Responsables	Calendrier de mise en œuvre
communication étroite avec les communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres avec les populations 	<ul style="list-style-type: none"> Internet (courriels et réseaux sociaux) 		
<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'ateliers de partage du. PGB, du P3P, du MGP, du PGES 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions préparatoires 	<ul style="list-style-type: none"> Lettres d'invitation Présentations 	<ul style="list-style-type: none"> BGC 	Pendant toute la durée du Projet
<ul style="list-style-type: none"> Organiser des visites des chantiers 	<ul style="list-style-type: none"> Visites de site Réunions 	<ul style="list-style-type: none"> Communiqués de presse Téléphonie Internet (courriels et réseaux sociaux) 	<ul style="list-style-type: none"> BGC 	Pendant la phase de construction
<ul style="list-style-type: none"> Faire un plaidoyer à l'endroit des leaders d'opinions 	<ul style="list-style-type: none"> Focus group Réunions 	<ul style="list-style-type: none"> Réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> BGC 	A la phase de démarrage et pendant la phase de construction
<ul style="list-style-type: none"> Faciliter et maintenir le dialogue entre les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions Ateliers de partage 	<ul style="list-style-type: none"> Communiqués de presse Téléphonie Internet (courriels et réseaux sociaux) 	<ul style="list-style-type: none"> BGC 	Pendant toute la durée du Projet
<ul style="list-style-type: none"> Réactualiser au besoin la cartographie des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions trimestrielles Réunions annuelles 	<ul style="list-style-type: none"> Lettres Internet (courriels et réseaux sociaux) Téléphonie 	<ul style="list-style-type: none"> BGC Représentants des parties prenantes 	Pendant toute la durée du Projet
<ul style="list-style-type: none"> Suivre l'état d'avancement du P3P 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions trimestrielles Réunions annuelles 	<ul style="list-style-type: none"> Lettres Internet (courriels et réseaux sociaux) Téléphonie 	<ul style="list-style-type: none"> BGC Représentants des parties prenantes 	Pendant toute la durée du Projet

7.3. Stratégie de consultation

7.3.1. Méthodes, outils et techniques de participation des parties prenantes

L'objectif de la présente section est de décrire les méthodes de participation des parties prenantes que le projet pourrait utiliser.

Toutefois, l'utilisation de ces moyens doit prendre en compte la capacité des différentes parties prenantes à y accéder, pour s'assurer que la communication atteigne ces groupes particulièrement les communautés riveraines qui pourraient être affectées par les activités du renouvellement du collecteur principal ou des réseaux secondaires ou tertiaires.

⇒ Assemblées avec les communautés

Les assemblées au niveau communautaire rassemblent différentes parties prenantes locales, généralement en présence de l'autorité locale et dans un cadre formel (comme une audience publique, présidée par l'autorité locale et dont le compte rendu est dûment rédigé). C'est en effet, le mode le plus utilisé dans la communauté de Bahani et de l'ensemble de la zone de projet.

L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée.

Ces réunions sont néanmoins utiles pour les raisons suivantes :

- elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités ;
- elles sont appréciées comme un effort de transparence et de partage de l'information ;
- elles offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes. Elles complètent également les groupes focus en rassurant le public sur les engagements et résolutions pris lors en relation avec le projet.

Dans le cadre du projet de géothermie du Karthala, cette méthode sera très utilisée car empruntant la même démarche méthodologique que la consultation locale dans la Grande Comore. Les rencontres seront effectuées à l'ensemble de la commune en invitant tous les villages et principalement Bahani et Sima. Il faudrait rappeler qu'aux Comores et dans la zone d'influence du projet, c'est la méthode consultations la plus utilisée pour la participation. Les communiqués sont effectués directement par des appels dans les mosquées. Cette méthode de communication sera prise en compte durant les différentes étapes de communication de proximité.

⇒ Groupes focus

Les réunions sous forme de groupes de discussion permettent de regrouper les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple, la gestion des établissements scolaires sur l'axe du collecteur ou des réseaux à réhabiliter, la prise en compte des préoccupations des jeunes dans le cadre du projet, la prise en charge des commerçants de Castor en cas de travaux, les préoccupations des habitants durant les travaux, l'emploi des femmes ou jeunes, la mesures de réponse aux risques de VBG, EAS, HS, etc.) à des fins de consultation. Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc.

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées (ii) la discussion est centrée sur la question à discuter et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites et les prochaines étapes s'il y a lieu.

Ces focus group sont également le lieu pour permettre au BGC de divulguer des informations sur le projet et sensibiliser sur les travaux dans le parc du Karthala. Ils sont également l'occasion de projeter de courtes vidéos de sensibilisation sur la gestion du réseau d'assainissement afin les représentants des parties prenantes puissent les partager dans les différents canaux de communication existants.

⇒ **Consultations ciblées**

Le BGC veillera à ce que les groupes défavorisés et vulnérables soient consultés et informés pendant la mise en œuvre du projet, et qu'ils jouissent d'un accès égal aux mécanismes de gestion des plaintes.

Pour cela, le projet assurera l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue (par exemple, pour mieux engager les femmes assurer qu'elles soient consultées dans les groupes séparées facilités par une femme).

Aussi, le projet veillera à informer et consulter les organisations des groupes défavorisés et vulnérables (par exemple les personnes handicapées).

En outre, il est important que le projet assure la prise en compte des opinions exprimées par tous les groupes et organisations identifiés, en tenant compte des principes d'égalité entre les sexes et de l'inclusion de tous les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, etc.).

Des consultations ciblant les femmes et filles, ainsi qu'avec d'autres groupes vulnérables d'être exclus afin de comprendre leur perspective sur le projet et en particulier sur l'accessibilité aux bénéfiques du projet, les obstacles et les risques sociaux.

⇒ **Entretiens individuels**

Cette méthode est un excellent moyen d'établir des relations personnelles et est souvent utilisée pour mobiliser et faire participer les autorités locales et les dirigeants locaux notamment le préfet d'Itsandra Hamanvou, le Maire de la commune d'Istandra djoumoichongo et les localités de Bahani et de Sambakouni. Il est important d'établir des attentes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées. Il s'agit d'un moyen efficace de recueillir les commentaires d'un grand nombre de personnes prises individuellement. Pour devenir un outil de consultation efficace, les enquêtes doivent être suivies de mécanismes de dialogue et de recherche de consensus.

⇒ **Médias de masse**

Les médias de masse (journaux, radios communautaires, site web, ...) offrent des possibilités de diffusion de l'information par les moyens suivants :

- Des communiqués de presse (Émission, reportage JT, Spot et publireportage) pour tenir la presse au courant des principaux jalons dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre du projet ;
- La diffusion des spots à la télévision et dans les radios (y compris les radios communautaires) ;
- L'animation d'émissions dans les radios (Bahani);
- La formation de relais pour la communication et l'engagement communautaire à travers l'ingénierie sociale ;

- L'enregistrement et la diffusion des nouveaux spots dans les langues nationales
- La traduction des supports de communication en langues locales ;
- La mise à disposition des supports de communication au niveau des communes et organisations bénéficiaires sur les activités du projet et ;
- La tenue de veille médiatique.

⇒ **Site Web**

Le BGC dispose d'un site web (<https://www.bgc.km/fr/>) sur lequel sont actuellement disponibles des informations du projet. Ce site sera mis à jour et complété pour permettre la diffusion d'informations spécifiques sur le processus d'étude d'impact environnemental et social, du PGB, du P3P et du PRME avec notamment la mise à disposition pour examen et téléchargement de l'ensemble des documents à caractère environnemental et social :

- Le présent Plan de participation des parties prenantes (P3P);
- L'EIES et le Résumé non technique ;
- Le Plan de Gestion de la Biodiversité du parc National du Karthala (PGB);
- Le Plan de Restauration des Moyens d'Existence (PRME).

7.3.2. Supports de communication

Le BGC se dotera de supports de communication et de stratégies de diffusion adaptés aux différents publics et notamment à la part de la population non alphabétisée.

Le tableau ci-dessous présente différents types de supports de communication qui pourront être utilisés dans le cadre de l'engagement des parties prenantes.

Tableau 12 : Supports de communication

Supports	Caractéristiques et finalités
Courriers officiels affichés publiquement	Circulation de l'information de base
Brochures	<p>Ces brochures doivent être plus illustratives que rédigées et doivent contenir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation et explication du projet <li style="padding-left: 40px;">- Présentation du bailleur - Présentation des impacts et mesures <p>Elles seront élaborées en français et en arabe.</p>
Messages audio-visuels	<p>Conception de capsules vidéo de présentation du projet et de ses impacts pouvant être diffusés sur les réseaux sociaux</p> <p>Conception de message à diffuser sur radio local</p>
Rapports	<p>Circulation des informations plus détaillées sur le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'EIES - Rapports du PGB ; - Rapport du P3P - Rapport du PRME

	- Rapports de suivi de mise en œuvre du PGES et du PRME
Poster	Carte illustrative de la zone du Projet de géothermie et ses impacts ; Présentation du système de gestion des plaintes aux parties prenantes
Site web du BGC (https://www.bgc.km/fr/)	Publication des informations relatives au Projet ainsi que les mesures d'accompagnement
Adresse e-mail	Adresse mail de doléances/ bgc@bgc.km
Numéro de téléphone	+269 773 91 36
Réseaux sociaux	Facebook : https://www.facebook.com/Bureau-Géologique-des-Comores-111061861211530
	Twitter: https://www.bgc.km/fr/#
	LinkedIn: https://www.linkedin.com/in/des-comores-bureau-géologique-a140b7215/

Les différents supports de communication devront être traduits en Français et en Arabe.

Certains de ces supports de communications permettront d'atteindre les populations non alphabétisées. C'est le cas des brochures, qui devront être illustratives et des posters. Une priorité devra être mise sur les supports d'informations illustrés afin de permettre d'atteindre le plus grand nombre.

7.3.3. Technologie de l'information et de la communication

La participation et l'engagement des parties prenantes du projet sera un processus continu qui sera continu pendant la construction et l'exploitation du projet. Cette section vise à décrire quels renseignements seront divulgués, dans quels formats, les types de méthodes qui serviront à communiquer cette information et les méthodes qui seront utilisées pour la consultation avec chacun des groupes de parties prenantes.

La divulgation de l'information via des moyens appropriés permettra à la population affectée par le projet, y compris les groupes vulnérables d'être bien informée. L'objectif ultime de cette section est de :

- Permettre une connaissance précise du projet et de ses conséquences pour les différentes parties prenantes.
- Permettre aux parties prenantes du projet d'accéder à l'information de manière régulière et à leur demande.
- Permettre aux PAP de savoir comment va se dérouler le processus d'indemnisation des cultures affectées par le projet.

Il sera mis à place au titre de la mise en œuvre des activités de participation, communication, de mobilisation et d'engagement communautaire suivantes :

- Le recours à un numéro que le projet mettra en place pour l'enregistrement des plaintes et des doléances des parties prenantes (+269 773 91 36) ;
- Un système de mailing pour l'envoi des doléances, suggestions, préoccupations des parties prenantes principalement les personnes affectées par le projet en cours de travaux (bgc@bgc.km);
- La mise en place les outils de communication en ligne principalement les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, WhatsApp)

- L'intégration du projet géothermie du Karthala dans le site web du BGC (<https://bgc.km/fr/>) et dans lequel une fenêtre sera ouverte pour déposer les plaintes, réclamations suggestions des populations et toute personne intéressée par le projet ou une de ses composantes. Il faudrait un outil qui permet de voir les feedbacks du promoteur sur les principales plaintes, recommandations, etc.
- Le BGC dispose déjà d'un site qui sera utilisé comme support de communication. La section "actualités" du site informera les parties prenantes des différentes actions qui seront menées au cours de la mise en œuvre du projet, que ce soit pendant la phase de préparation, de construction ou d'exploitation (consultations publiques, lancement du projet, inauguration, etc.). Ce site devra être communiqué aux différentes parties prenantes. Le site servira également de dépôt des différents documents relatifs au projet afin qu'ils puissent être consultés à grande échelle
- Le renforcement et l'élargissement des réseaux communautaires de communication et de mobilisation sociale dans la zone du projet à Bahani en relation avec les entités suivantes : la Préfecture d'Itsandra Hamanvou, avec la commune d'Istandra djoumoichongo, le comité de pilotage de Bahani, les associations et mouvement de jeunesse dans la zone, etc.

7.3.4. Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Le projet mettra en place un mécanisme méthodique de retour d'information entre la communauté et le promoteur afin de mieux répondre aux besoins des communautés en termes d'information.

Les suggestions, réclamations et autres contributions des communautés et autres parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback et rendu disponible au sein de la préfecture d'Itsandra Hamanvou, la commune d'Istandra djoumoichongo, le comité de pilotage de Bahani.

En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par e-mail ou de manière interactive par téléphone qui sera dédié au Mécanisme de Gestion des Plaintes.

Les feedbacks compilés par le Spécialiste des Sauvegardes Environnementale et Sociale du BGC seront traités pour une prise en charge, au besoin puis archivés. Le formulaire dédié aux feedbacks est présenté en annexe du présent P3P.

Le plan ci-dessous peut être déroulé pour consulter chacun des groupes de parties prenantes identifiés. Il présente des méthodes variées en fonction du groupe de partie prenante et du public visé. Les différentes méthodes ci-dessus présentées pourraient aussi être utilisées et adaptées à ce plan :

Tableau 13: Plan de consultation/mobilisation des parties prenantes

Stade du projet	Problématiques/activités nécessitant la participation	Méthode utilisée	Objectif spécifique	Calendrier/lieux/date	Parties prenantes ciblées	Stratégie/approche	Information à fournir	Responsable	Coût estimatif (en KMF)
Préparation du projet	Consultations des acteurs institutionnels dans le cadre de la préparation des documents E&S	Réunion	Présenter le projet d'exploration géothermique de Karthala (composantes) Recueillir les avis, craintes, préoccupations et recommandations des acteurs institutionnels	Avant le démarrage du Projet	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures Ministère de l'Environnement chargé du tourisme Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, chargé des Affaires foncières et des Transports terrestres Ministère de la Promotion du genre, de la Solidarité et de l'Information, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat	Collaborer Informer	Documents techniques du projet TDR pour la préparation des documents de sauvegarde E&S (EIES, PGB, MGP, P3P, PRME)	BGC	600 000

Plan de Participation des Parties Prenantes du projet d'exploration géothermique de Karthala

RAPPORT PROVISOIRE

	Consultations des populations dans le cadre de la préparation des documents E&S	Réunions avec les populations	Présenter le projet d'exploration géothermique de Karthala (composantes) Recueillir les avis, craintes, préoccupations et recommandations des acteurs institutionnels	Avant le démarrage du Projet		Consulter et Collaborer	Documents techniques du projet TDR pour la préparation des documents de sauvegarde E&S	BGC/consultant	1 500 000
	Consultations des autorités locales	Réunions	Informers les autorités locales Sensibiliser et mobiliser les populations pour les consultations et le recensement des biens	Avant le démarrage du Projet	Préfet d'Itsandra Hamanvou, Commune d'Itsandra Djoumoichongo Comité de pilotage du Village de Bahani Et de Samba Chefs de village	Collaborer au niveau local Consulter Proposer un partenariat : Co-décider	Documents techniques du projet (présentation du projet, plans et emprise de la route, etc)	BGC/consultant	300 000
	Ateliers de partage du	Réunion		Avant le	BAD, AFD, BM,	Informers,	Résultats des	BGC/consultant	

Plan de Participation des Parties Prenantes du projet d'exploration géothermique de Karthala

RAPPORT PROVISOIRE

<p>projet avec les représentants des parties prenantes</p>	<p>Table ronde</p>	<p>Présenter les documents de sauvegarde (EIES, PGB, MGP, P3P, PRME) ;</p> <p>Présenter le dispositif de mise en œuvre et de communication du projet ;</p> <p>Présenter le dispositif de gestion des plaintes</p>	<p>démarrage du Projet</p>	<p>PNUD, Union. Africaine, DGEF, Agence nationale des Aires Protégées, DGEME SONEDE, SONELEC, DGRTR, DREF, Direction de la promotion du genre Préfet d'Itsandra, Commune d'Itsandra Djoumoichongo Village de Bahani Services techniques</p>	<p>consulter et collaborer</p>	<p>documents de sauvegarde E&S (EIES, PGB, MGP, P3P, PRME)</p>	<p>tant</p>	<p>2 250 000</p>
<p>Sensibilisation des PAP sur le recensement des biens sur l'emprise des travaux de la route</p>	<p>Réunions ; Focus group ; Observations visuelles</p>	<p>Informers les populations sur les activités de recensement des biens (période de recensement, lieu des rencontres avec les PAP)</p>	<p>Avant le démarrage du Projet</p>	<p>Préfet d'Itsandra, Commune d'Itsandra Djoumoichongo Chef de Village de Bahani Chef de village de Samba Communauté riveraine des</p>	<p>Informers, consulter</p>	<p>Documents techniques du projet Informations sur l'emprise de la route d'accès</p>	<p>BGC Consultant</p>	<p>375 000</p>

Plan de Participation des Parties Prenantes du projet d'exploration géothermique de Karthala

RAPPORT PROVISOIRE

			Informer la population du système de gestion des doléances		travaux (Bahani et Samba) Comité de pilotage de Bahani				
	Recensement des personnes affectées par le projet	Rencontres individuelles avec les PAP Évaluation des biens Visite de sites	Identifier les PAP	Avant le démarrage du Projet	Préfet d'Itsandra, Commune d'Itsandra Djoumoichongo Chef de Village de Bahani Chef de village de Samba PAP des villages de Bahani et Samba	Collaborer consulter	Documents techniques du projet Informations sur l'emprise de la route d'accès	BGC Consultant	1 500 000
Mise en œuvre du projet	Élaboration et présentation du plan de communication sociale		Disposer d'un plan de communication institutionnelle du projet	Dès l'approbation du P3P	Préfet d'Itsandra, Commune d'Itsandra Djoumoichongo Chef de Village de Bahan Chef de village de Samba	Communiquer et divulguer	Plan de communication	BGC Consultant	6 000 000
	Organisation des missions de supervision/suivi de la Performance technique Performance	Réunions Réunions en ligne Visites des travaux Discussions avec	Assurer le suivi de proximité de la mise en œuvre	Tous les semestres	Bailleurs (BAD, AFD, BM, PNUD, Union. Africaine, etc.	Communiquer Collaborer	État d'exécution du projet géothermie	BGC Comité de pilotage du projet	2 250 000

Plan de Participation des Parties Prenantes du projet d'exploration géothermique de Karthala

RAPPORT PROVISOIRE

environnementale et sociale	les populations	du projet			Comité de pilotage du projet		Rapports d'activités trimestriels Les rapports de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales (PGES, PRME, PGB) Les changements importants apportés au projet : risques et impacts supplémentaires, etc.		
Organisation de missions périodiques de suivi environnemental du projet par les services techniques compétents	Missions de suivi Observations visuelles ; Réunions ; Visite de chantier ; Discussions avec les populations	Assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale Suivre les engagements du projet	Tous les semestres		DGEF, DREF, DGRTR, Agence Nationale des Aires Protégées, ANGD, Inspection du travail Préfet d'Itsandra, Commune d'Itsandra Djoumoichongo	Collaborer Contrôler Co-décider	État d'exécution du projet géothermie Rapport de surveillance environnementale Rapport de mise en œuvre	BGC	1 875 000

Plan de Participation des Parties Prenantes du projet d'exploration géothermique de Karthala

RAPPORT PROVISOIRE

							du PGES, PGB, du MGP		
Tenue de séances (radios locales, télévisions et presses écrites) de sensibilisation et communication des parties prenantes sur les impacts et effets environnementaux et sociaux, les questions de VBG et sur le MGP	SPOT Émissions Radio et télé Émission, Reportage JT,	Tenir la presse au courant des principaux jalons dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre du projet Communiquer avec les populations sur les réalisations du projet Sensibiliser les populations Mobilisation les parties prenantes	Tous les trimestres		Chef de Village de Bahani Chef de village de Samba Communauté riveraine des travaux (Bahani et Samba) Comité de pilotage de Bahani	Surveiller Engager avec prudence Refaire l'analyse des parties prenantes régulièrement	État d'exécution du projet géothermie	Mediaș locaux BGC	18 750 000
Conception des supports de communication	Préparation et Partage des messages à divulguer dans les	Divulguer les informations du projet de	Quatre mois après l'entrée en vigueur du Projet	Toutes les parties prenantes		Communiquer	Documents techniques du projet	Consultant	7 500 000

Plan de Participation des Parties Prenantes du projet d'exploration géothermique de Karthala

RAPPORT PROVISOIRE

		supports Confection des supports	géothermie de Karthala						
Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter, groupe WhatsApp)	Ouverture de comptes spécifiques pour le projet		Rendre accessible les informations du projet Mettre à disposition des parties prenantes des plateformes numériques d'information et de partage sur le projet	Quatre mois après l'entrée en vigueur du Projet	Toutes les parties prenantes	Communiquer Assurer les feed- back	Communiquer Collaborer	Mediaş locaux BGC Consultant	-
Conception de registres d'enregistrement de plaintes, brochures /affiches / Dépliants sur le MGP			Doter les comites de gestion des plaintes des supports d'enregistre- ment et de presentation d'un MGP	Dès le démarrage du projet	CLGP CCGP CEP (BGC) Préfet d'Itsandra,	Communiquer Contrôler Assurer les feed- back	Rapport du MGP et annexes	Prestataire	2 250 000
Formation des entités de mise en œuvre des procédures de gestion	Présentation du mécanisme du MGP		Outiller les membres des	Trois mois après l'entrée en vigueur du	CLGP CCGP CEP (BGC)	Communiquer Controler Assurer les feed-	Rapport du MGP et annexes	BGC/Cons ultant	

Plan de Participation des Parties Prenantes du projet d'exploration géothermique de Karthala

RAPPORT PROVISOIRE

	des plaintes et de résolution à l'amiable	Exercices et cas pratiques	comités sur le mécanisme et les procédures du MGP	Projet	Préfet d'Itsandra,	back Communiquer Controler Assurer les feed-back			3 000 000
	Organisation d'ateliers de renforcement des capacités des entités en charge de la prévention, l'atténuation des risques et la prise en charge des VBG, l'Exploitation, les Abus Sexuels et le harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS)	Présentation du mécanisme du MGP Exercices et cas pratiques	Outiller les membres des comités sur le mécanisme et les procédures du MGP et de la prise en charge des cas de VBG, d'Exploitation, d'abus Sexuels et le harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS)	Trois mois après l'entrée en vigueur du Projet	Commissariat National à la Solidarité, à la Protection et à la Promotion du Genre, Commissariat National au Genre, Brigades des mineurs et des mœurs, Brigades de la gendarmerie, association Hifadhu. association des femmes et jeunes leaders pour la paix, Services d'Ecoute de l'union des Comores, Croix Rouge Comores CLGP CCGP CEP (BGC)	Communiquer Surveiller Assurer les feed-back	Rapport du MGP et annexes	BGC/Consultant	3 750 000

Plan de Participation des Parties Prenantes du projet d'exploration géothermique de Karthala

RAPPORT PROVISOIRE

	Mise en œuvre du MGP	Recueil et traitement des plaintes Enquêtes/investigations sur le terrain Observations visuelles	Faciliter la mise en place des cadres de concertation Recueillir, traiter, résoudre et clôturer toutes les plaintes	Tout au long de la mise en œuvre du Projet	Préfecture d'Istandra Hamanvou Commune d'Istandra djoumoichongo Comité de pilotage de Bahani CLGP CCGP CEP (BGC)	Collaborer Contrôler	Rapport de mise du MGP	BGC	7 400 000
	Organisation de séance de partage avec les populations sur la mise en œuvre du projet	Réunions Observations visuelles	Informers les populations sur l'état d'avancement du projet Suivre les engagements du projet sur le plan environnemental et social	Tous les semestres	Communauté riveraine des travaux (Bahani) Commune d'Istandra	Communiquer Collaborer et co-décider	État de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales État d'avancement du projet	BGC	1 800 000
Total en franc Comorien (KMF)									61 100 000
Total en Euros									124 195

8. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet d'exploration géothermique de Karthala vise à fournir un système d'enregistrement et de gestion des plaintes opérationnel, rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, et qui permet de prévenir ou résoudre les écarts/préjudices et les conflits par la négociation et le dialogue en vue d'un règlement à l'amiable.

L'un de ses principaux objectifs est d'éviter de recourir au système judiciaire et de rechercher une solution amiable autant que possible,) préservant ainsi l'intérêt des plaignants et l'image du projet en limitant les risques inévitablement associés à une action en justice. Par contre, le recours à la justice est possible si le plaignant souhaite poursuivre dans cette voie, y compris en dernier recours pour tout type de plainte.

Ce mécanisme n'a pas la prétention d'être un préalable obligatoire, encore moins de remplacer les canaux légaux de gestion des plaintes et des conflits. Toutefois, il permet de s'assurer que les préoccupations/plaintes venant des parties prenantes et reliées aux activités du Projet soient promptement écoutées, analysées, traitées et documentés dans le but de détecter les causes, prendre des actions correctives et éviter des injustices ou discrimination et une aggravation qui va au-delà du contrôle du projet.

Il permet entre autres de :

- Renforcer la démocratie et le respect des droits et avantages des parties prenantes du projet ;
- Minimiser et éradiquer les conflits et réclamations dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des activités du projet ;
- Fournir au projet des suggestions pour une bonne mise en œuvre de ses activités ;
- Documenter les plaintes ou les abus de diverses natures (aspects de gouvernance, exploitation, abus et harcèlement sexuels, ...) constatés afin de permettre aux partenaires de mise en œuvre d'y répondre ;
- Mettre en place un cadre transparent de recueil et de traitement des doléances et suggestion des parties prenantes durant toutes les phases du projet ;
- Favoriser le dialogue et la communication juste avec les acteurs du projet.

La nature spécifique de l'exploitation et des abus sexuels et du harcèlement sexuel nécessite des mesures adaptées pour le signalement et le traitement sûr et éthique de ces allégations par le biais de mécanismes de plaintes spécifiques. Le mandat d'un MGP sensible aux VBG/EAS/HS est de : (1) permettre aux points d'entrée confirmés d'être accessibles aux victimes en toute confiance, et puisse assurer la confidentialité ; (2) permettre la mise en contact entre la victime et les prestataires de services de VBG pour une possible prise en charge

Dans le cadre du présent projet, le MGP sera bâti sur un système d'enregistrement et de gestion des recours. Ce mécanisme ébauche toutefois les grandes lignes du dispositif de gestion des plaintes intégrant les aspects environnementaux, sociaux, VBG.

8.1. Objectif du mécanisme de gestion des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet d'exploration géothermique de Karthala vise à fournir un système d'enregistrement et de gestion des plaintes opérationnel, rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, et qui permet de prévenir ou résoudre les écarts/préjudices et les conflits par la négociation et le dialogue en vue d'un règlement à l'amiable.

L'un de ses principaux objectifs est d'éviter de recourir au système judiciaire et de rechercher une solution amiable autant que possible,) préservant ainsi l'intérêt des plaignants et l'image du projet en

limitant les risques inévitablement associés à une action en justice. Par contre, le recours à la justice est possible si le plaignant souhaite poursuivre dans cette voie, y compris en dernier recours pour tout type de plainte.

Ce mécanisme n'a pas la prétention de remplacer les canaux légaux de gestion des plaintes et des conflits. Toutefois, il permet de s'assurer que les préoccupations/plaintes venant des parties prenantes et reliées aux activités du Projet soient promptement écoutées, analysées, traitées et documentés dans le but de détecter les causes, prendre des actions correctives et éviter des injustices ou discrimination et une aggravation qui va au-delà du contrôle du projet.

Il permet entre autres de :

- Renforcer la démocratie et le respect des droits et avantages des parties prenantes du projet ;
- Minimiser et éradiquer les conflits et réclamations dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des activités du projet ;
- Fournir au projet des suggestions pour une bonne mise en œuvre de ses activités ;
- Documenter les plaintes ou les abus de diverses natures (aspects de gouvernance, exploitation, abus et harcèlement sexuels, ...) constatés afin de permettre aux partenaires de mise en œuvre d'y répondre ;
- Mettre en place un cadre transparent de recueil et de traitement des doléances et suggestion des parties prenantes durant toutes les phases du projet ;
- Favoriser le dialogue et la communication juste avec les acteurs du projet.

8.2. Exigences et principes clefs du MGP

Le MGP s'appuiera sur les systèmes formels ou informels de réclamation et de gestion des conflits déjà en place et capables de répondre aux besoins du projet, et qui seront renforcés ou complétés s'il y a lieu par les dispositifs établis dans le cadre du projet dans le but de régler les litiges de manière impartiale

Par conséquent, les personnes qui souhaitent porter plainte ou soulever une inquiétude ne le feront que si elles sont certaines que les plaintes seront traitées de manière rapide, juste et sans risque pour elles ou pour autrui. La crainte de représailles est souvent redoutée chez les plaignants.

Pour s'assurer qu'un système de plainte est efficace, fiable et opérationnel, il faut respecter quelques principes fondamentaux :

- ⇒ **Participation** : Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation de représentants de tous les groupes de parties prenantes et s'il est pleinement intégré aux activités du Projet. Les populations, ou groupes d'utilisateurs, doivent participer à chaque étape des processus, depuis la conception jusqu'à l'exploitation, en passant par la phase de travaux du projet.
- ⇒ **Mise en contexte et pertinence** : Tout processus de développement d'un Système doit être localisé de façon à être adapté au contexte local, conforme aux structures de gouvernance locale et inscrit dans le cadre particulier du programme mis en œuvre. Encore une fois, cela ne pourra se réaliser que si le mécanisme est conçu de manière participative en consultation avec ses utilisateurs potentiels et autres parties prenantes.
- ⇒ **Sécurité** : Pour s'assurer que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou exprimer une préoccupation en toute sécurité, il est nécessaire d'évaluer, soigneusement, les risques pour les différents utilisateurs et les intégrer à la conception MGP. Il est essentiel aussi, d'assurer la sécurité des personnes qui ont recours au mécanisme pour garantir sa fiabilité et efficacité.

- ⇒ **Confidentialité** : Pour créer un environnement où les parties prenantes peuvent aisément soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs de l'absence de représailles, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection des personnes qui déposent une plainte ainsi que leurs cibles. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles.
- ⇒ **Transparence** : Les parties prenantes doivent être clairement informées de la démarche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence.
- ⇒ **Accessibilité** : Il est essentiel que le mécanisme soit accessible au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont les plus marginalisées ou vulnérables.

Lorsque le risque d'exclusion est élevé, une attention particulière doit être portée aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas à savoir lire et écrire.

8.3. Partage et accès à l'information

Il est important que les parties prenantes soient informées de la possibilité de déposer une plainte à travers le mécanisme, des règles et des procédures de gestion des plaintes et des voies de recours. Ces informations doivent être diffusées à tous les acteurs et à tous les niveaux pour permettre aux potentiels plaignants de bien les connaître en vue de les utiliser en cas de besoin.

Pour ce faire différents canaux seront utilisés :

- ⇒ **Au niveau central**
 - ☞ Une plateforme (courrier électronique) et courrier postal accessibles à tous ;
 - ☞ Un numéro qui sera mis en place par le BGC ;
 - ☞ Un numéro WhatsApp.

Le BGC produira un dépliant d'information sur la procédure de gestion des réclamations accompagné d'un formulaire de griefs qu'il rendra public et notamment dans la région d'Itsandra Hamanvou.

D'autres moyens, notamment les boîtes à suggestions peuvent être installées dans quelques points stratégiques du projet.

8.4. Catégorie de plaintes

La communauté au sens large et tous les travailleurs dans le cadre du projet peuvent faire appel au Mécanisme de Gestion des Plaintes du projet pour le cas ci-après et en lien avec les conditions de travail dans le tableau 11

Tableau 14: Catégorie des plaintes

Catégorie	Type	Exemple
Catégorie 1	Gouvernance du projet	Entrave à l'application du Plan de Gestion Environnementale et sociale (PGES), du P3P, du PRME et du PGB
Catégorie 2	Application des procédures	Entrave à l'application du règlement intérieur de la CEP ou de l'Entreprise laquelle travaille l'employé
Catégorie 3	Contrat des travaux	Non-respect des dispositifs de contrat des travailleurs
Catégorie 4	Respect des droits	Plaintes liées aux non-respects des droits humains Inclusion/Exclusion de travail

Catégorie	Type	Exemple
		Discrimination à l'emploi et au lieu de travail
Catégorie 5	<i>VGB/EAS/HS/VCE</i>	Abus de pouvoir et d'autorité Harcèlement sexuel, moral ou autre forme de VBG tel que l'exploitation, abus sexuel, travail des enfants mineurs Représailles à l'encontre des travailleurs Extorsion et corruption, Etc.
Catégorie 6	<i>Populations, personnes affectées par le projet</i>	Indemnisation des pertes des biens (cultures, arbres fruitiers,)

Toutes les plaintes seront collectées via le Spécialiste en sauvegarde E&S, la commune de Bahani, le chef de village de Bahani ou le comité de pilotage par une lettre, un courrier électronique, un appel téléphonique, ou une adresse mail spécifique mise à disposition par le projet, une rencontre directe avec le plaignant. Toute plainte de liée aux VBG/EAHS sera immédiatement référée à un Point Focal Gestion des Plaintes du MGP et suivra les procédures différentes que celles décrites ci-dessous.

Les impacts et les effets potentiels qui sont les plus susceptibles de donner lieu à des griefs dans le cadre de ce projet sont les suivants :

- Acquisition de terres / déplacements économiques / impacts sur l'accès aux terres agricoles ;
- Bruit des travaux de construction ;
- La présence et les perturbations potentielles de la main-d'œuvre du secteur de la construction et ses effets sur les collectivités, les services locaux et l'infrastructure ;
- La santé et la sécurité de la collectivité en ce qui a trait à la qualité de l'air, au bruit et aux répercussions de l'augmentation de la circulation sur les résidents à proximité ;
- Dommages à l'environnement naturel environnant (construction et exploitation) ; et
- Déception liée aux attentes en matière d'emploi dans le cadre du projet.
- Etc.

Toute personne peut déposer un grief auprès du projet si elle croit que cela a un impact préjudiciable sur la communauté, l'environnement ou sa qualité de vie. Ils peuvent également soumettre des commentaires et des suggestions. Les griefs peuvent inclure :

- Les répercussions négatives sur une personne ou une collectivité (p. ex., perte financière, préjudice physique, nuisance) ;
- Dangers pour la santé et la sécurité ou l'environnement ;
- Le non-respect par le BGC, ses sous-traitants et leurs travailleurs ou chauffeurs des normes ou des obligations légales ;
- Harcèlement de quelque nature que ce soit ;
- Activité criminelle ;
- Conduite inappropriée ou comportement contraire à l'éthique ;
- Faute professionnelle, irrégularité ou fraude financière ; et

8.5. Niveaux du mécanisme de gestion des plaintes

Il est prévu un mécanisme à trois (03) niveaux qui permet de résoudre d'éventuelles contradictions qui peuvent découler de la mise en œuvre des activités du projet :

- Niveau local :

- Niveau communal
- Niveau de la justice

Au niveau local (village) un comité de gestion sera mis en place où le président est désigné d'office (le Chef de village ou son représentant).

Au niveau communal, un comité de gestion sera aussi mis en place avec le maire de la commune qui est d'office le président du comité et les autres membres du bureau seront votés.

Ainsi, les plaintes seront reçues par les points de recueil suivants :

- les plaignants peuvent saisir le Comité de gestion à travers des plaintes écrites ou par appels téléphoniques (la flotte) à travers des numéros ou un courriel mis à leur disposition, etc. ;
- le courrier conventionnel transmis à l'Unité de Coordination du Projet aux adresses qui seront précisées après la désignation des membres du Comité ;
- le courrier électronique transmis à l'Unité de Coordination du Projet aux adresses électroniques;
- l'appel téléphonique au projet (plaintes verbales) aux numéros de téléphone (flotte) qui seront précisées par l'équipe de projet

Au niveau local

Le Comité local de gestion des plaintes (CLGP) sera composé de :

- le chef de village qui présidera le comité local;
- 01 Représentant du comité de pilotage de Bahani (secrétaire)
- 01 représentant de la commune
- 01 représentant de l'autorité religieuse (Imam ou cadi du village)
- 01 représentant des associations de femmes
- une (01) personne sachant lire et écrire dans la localité (rapporteur) ;
- deux (02) représentant-e-s des personnes affectées par le projet;
- l'expert Environnement et Social du projet au niveau de la CEP ;
- 01 représentant de la société civile ;
- un (01) représentant de l'entreprise ;

Le comité aura au minimum 30% de représentation féminine. Le comité local peut s'adjoindre toutes les compétences (personnes ressources en tenant compte de l'aspect genre) aptes à l'appuyer dans la résolution des plaintes, et le plaignant ou son représentant est invité à participer à la séance.

Pour rappel, les plaintes relatives aux EAS/HS ne devront en aucun cas être gérées par le comité local de gestion des plaintes. De plus, les modes de résolution à l'amiable ne seront jamais retenus pour les plaintes EAS/HS.

Au niveau communal

Le comité communal de gestion des plaintes sera composé de :

- le (01) Préfet d'Istandra Hamanvou qui en assure la présidence, ou son représentant ;
- un (01) rapporteur (le SG de la commune ou son représentant) ;
- Le chef de village ou son représentant ;
- l'expert Environnement et Social du projet au niveau de la CEP ;
- un (01) représentant des OCB, groupements (associations de femmes, jeunes) ;

- une (01) représentante des organisations féminines ;
- 01 représentant de la société civile ;
- le chef coutumier de la localité ou son représentant (imams particulièrement);
- un (01) représentant de l'entreprise;

Le comité aura au minimum 30% de représentation féminine. Les plaintes qui arrivent à la Commune sont celles pour lesquelles le comité Local et le plaignant n'ont pas trouvé de terrain d'entente. A ce niveau au vu des éléments qui lui sont présentés, le comité Communal de Gestion des Plaintes décide de répondre favorablement au plaignant, alors le président en informe ce dernier. Les mesures prises, en cas d'issue favorable, seront notifiées dans la fiche de synthèse des plaintes.

NB : Pour rappel, les plaintes relatives aux EAS/HS ne devront en aucun cas être gérées par les comités communaux.

Dans le but de faciliter la collecte ou la réception des plaintes dans la mise en œuvre du projet, la CEP mettra à disposition des comités des registres pour la réception d'une plainte. Le registre comprend différents outils :

- un formulaire d'enregistrement des plaintes ;
- un cahier de registre ; et
- une boîte à plaintes et/ou à suggestion.

Le registre des plaintes renferme au minimum les éléments suivants :

- le numéro de référence de la plainte ;
- la date de dépôt de la plainte ;
- les informations sur le plaignant : prénoms, nom, sexe, âge et numéro de téléphone ;
- la localité de résidence du plaignant ;
- la personne (niveau local, Communal) qui a reçu la plainte ;
- la description succincte de la plainte (nature, faits, enjeux) ;
- la réparation attendue par le plaignant.

8.6. Procédure de gestion des plaintes

➤ Étape 1 – Recevoir et enregistrement des plaintes

Tous les intervenants du projet seront en mesure de communiquer leurs plaintes par le biais de divers canaux de communication (oralement, en par téléphone, courriel, lettre, par l'intermédiaire de leaders communautaires traditionnels de la zone de projet, ou des représentants, comité de pilotage, etc.). Quelle que soit la façon de communiquer, l'équipe du projet doit s'assurer que toutes les plaintes sont bien consignées dans une base de données pour le suivi, et le reporting.

Les plaintes sont reçues par tous les membres des différents comités. Une fois, la plainte reçue, elle est transmise au secrétaire du comité saisi dans un délai de 24h pour enregistrement. Le secrétaire du comité saisi enregistre la plainte dès réception dans le registre mis à disposition à cet effet. Après l'enregistrement. Le secrétaire du comité saisi transmet la plainte au président du comité dans les 24 heures après l'enregistrement pour examen de la plainte. :

➤ Étape 2 : Tri et classification/Inscription et catégorisation des suggestions et des plaintes

Une fois, les membres du comité convoqué par le président au plus tard dans les 24h après la réception de la plainte, les plaintes seront classées après examen comme suit :

- Éligible : suggestions ou plaintes concernant le projet ;

- Inéligible : suggestions ou plaintes n'ayant pas un rapport avec le projet.

En cas de dénonciation ou de violation de la loi, il sera conseillé au plaignant de contacter la police, ou d'autres organismes pertinents.

Les suggestions ou plaintes éligibles seront ensuite classées selon trois sous-catégories :

- Les griefs liés à l'environnement : suggestions ou plaintes concernant l'impact des activités du projet sur l'environnement. Par exemple, contamination de plans d'eau, impacts sonores, présence des déchets ou de débris de chantier ;
- Les griefs liés au social : suggestions ou plaintes concernant l'impact des activités du projet sur la vie communautaire/personnel. Par exemple, indemnisations des cultures, traitement discriminatoire, protection des groupes vulnérables, non utilisation de la main-d'œuvre, etc. ;
- Les griefs liés à la performance du projet : suggestions ou plaintes concernant la performance du projet et de son personnel. Par exemple : violation des obligations, absence du personnel sur le terrain, mauvaise supervision des activités, retards dans le paiement et la livraison des matériels, conditions de travail et santé au travail, etc.

➤ **Étape 3 : Confirmation**

En cas de suggestions ou de plaintes inéligibles : le comité informera le plaignant dans les 3 jours ouvrables (maximum) à compter de la date de réception, des raisons de l'invalidité ou du rejet de sa plainte et, le cas échéant, le dirigera vers d'autres institutions compétentes. La plainte sera enregistrée comme clôturée ;

En cas de plaintes éligibles : le comité informera le plaignant dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de la plainte que son dossier a été enregistré. Ils effectueront des appels téléphoniques (si hors de son lieu de résidence) ou une réunion avec les parties concernées pour enquêter sur les éléments de la plainte et chercher une solution à l'amiable ou d'autres processus de traitement. Cette activité doit avoir lieu dans les 2 à 3 jours ouvrables suivant la notification ;

Dans le cas de suggestions, de consultations ou demandes de clarification éligibles, le comité contactera le demandeur dans les 2 à 3 jours ouvrables suivant la date de réception de la consultation pour informer de la réception de la plainte, remercier de la suggestion ou demander des éclaircissements ou des informations complémentaires pour mieux comprendre la requête.

➤ **Étape 4 : Vérification, enquête, action des plaintes**

- **Vérification**

Les membres du comité doivent s'assurer que l'éligibilité et la catégorisation assignée à la plainte sont correctes. Pour cela, il doit :

- S'assurer que la plainte est en rapport avec les engagements ou activités du projet ;
- Identifier le lien entre les faits incriminés et les activités et impacts du projet ;
- Déterminer si le cas doit être traité dans le cadre du MGP ou référé à d'autres mécanismes (autorités locales, polices, gendarmeries, d'autres projets ou ministères).

- **Enquête**

Cette étape est indispensable surtout pour le cas des plaintes sensibles. Il sera mené des enquêtes approfondies afin d'obtenir le maximum de renseignements pour éviter les cas non fondés et déterminer les précautions à prendre.

- **Action des plaintes**

Les plaintes doivent, dans la mesure du possible, être résolues au niveau local et de manière amiable. S'il est nécessaire d'envisager, des mesures correctives ou des sanctions complexes, ils devraient être conformes aux règles opérationnelles du projet, au cadre juridique comorien et aux exigences de sauvegarde de la BAD.

Le règlement à l'amiable consistera à la formulation d'une convention commune entre les parties en conflits.

Si le plaignant n'est pas satisfait avec la résolution à l'amiable, alors il sera informé sur les différents niveaux de résolution des plaintes comme décrit ci-dessous, y compris les périodes de service pour chaque cas, qui dépendent du type et de la portée de la plainte, mais ne dépassera pas 7 jours ouvrables. Néanmoins, un délai supplémentaire pourra être convenu entre les parties intéressées s'il s'agit d'un cas complexe ou si le plaignant exige de passer au niveau de résolution suivant.

➤ **Étape 5 : Évaluation de plaintes au niveau du comité local et communal**

Le premier examen sera fait au niveau du comité local de Bahani dans un délai de trois (03) jours maximums à compter de la date d'enregistrement de la plainte. Le traitement de la plainte pourrait nécessiter des vérifications sur le terrain ; auquel cas la durée de traitement de la plainte est rallongée à cinq (05) jours. S'il est déterminé que la requête est fondée, la personne plaignante bénéficiera des réparations adéquates. À cette étape, la plainte est résolue et la procédure éteinte.

Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement en première instance, la plainte est transférée à un niveau supérieur qui est la commune.

➤ **Étape 6 – Recours à la justice**

Le recours à la justice est possible en cas de l'échec de la voie à l'amiable. Il constitue l'échelon supérieur dans la chaîne des instances de gestion des plaintes. Il n'est saisi qu'en dernier recours lorsque toutes les tentatives de règlement à l'amiable sont épuisées. Le juge est chargé d'examiner les plaintes et prendre une décision par ordonnance. Cette décision s'impose à tous les plaignants. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard des activités.

Les PAP sont toujours libres de recourir aux instances judiciaires selon les dispositions de la loi. Elles devront néanmoins être informées que les procédures à ce niveau sont souvent coûteuses et longues. Elles peuvent de ce fait perturber leurs activités, sans qu'il y ait nécessairement garantie de succès.

➤ **Étape 7– Clôture ou extinction de la plainte**

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les parties en particulier pour le plaignant et mène à une entente prouvée par un Procès-Verbal signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou communales et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance préfectorale et provinciale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués.

➤ **Étape 8 – Archivage des plaintes**

Le projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. Ce système sera composé de deux modules, un module sur les plaintes reçues et un module sur le traitement des plaintes. Ce système donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions. Pour le système d'archivage physique, des registres seront disponibles à chaque niveau (local, intermédiaire et national). L'archivage électronique sera également mis en place dans les localités où les conditions existent (équipements et sources d'électricité). Les archives seront gérées par les Experts (Environnement et Social) de la Cellule d'exécution du projet.

Le projet communiquera suffisamment sur le mécanisme de gestion des plaintes afin que les parties prenantes en soient informées. Les voies de saisine y compris l'anonymat seront clairement mentionnées dans les messages d'information. Toutes ces informations seront portées à la connaissance du public à travers les créneaux et formats de communications locaux accessibles à toutes les catégories

selon leurs niveaux (journaux, radios, affiches, crieurs publics, groupements locaux organisés, etc.).

➤ **Étape 9 – Évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre MGP**

Une évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre du MGP sera réalisée chaque trimestre en impliquant toutes les parties prenantes ainsi que les ONG/associations actives dans la zone d'intervention du projet afin d'apprécier le fonctionnement du MGP et si possible proposer des mesures correctives. Cette évaluation sera faite par enquête auprès des bénéficiaires. Les résultats de ces enquêtes seront publiés et partagés par les acteurs et diffusés sur les radios locales.

8.7. Gestion des plaintes liées aux EAS/HS

Les violences basées sur le genre sont considérées comme un sujet tabou aux Comores. La plupart des cas sont réglés au sein des familles et des communautés et les survivantes livrées à leur sort, parfois contraintes de garder le silence, et ne bénéficient d'aucun accompagnement social ou psychologique. Du fait des pesanteurs socio-culturelles, (les questions d'honneur, de pureté, de stigmatisation, rejet, traitement à l'amiable, etc.), certaines survivantes de violences basées sur le genre vivent un traumatisme psychique profond, puisqu'aucune prise en charge ne leur est fournie (juridique, sociale, psychologique, économique) pour traiter le traumatisme et assurer la réinsertion sociale.

Ainsi, pour le traitement des plaintes d'EAS/HS, ce genre de plainte est classifié comme un « incident sévère ou plainte hypersensible » et ne sera pas traité ni par le CLGP ni le CCGP, qui joue uniquement le rôle de référencement des cas signalés. Les prestataires de services VBG en collaboration avec les structures spécialisées présentes dans la zone du projet sont responsables de la prise en charge (psycho-sociale, médicale, juridique) des cas signalés. Les plaintes sensibles en particulier celles liées aux EAS/HS bénéficieront donc d'un traitement et d'une prise en charge spécifiques.

Toute personne qui est au courant d'un cas de VBG ou reçoit une plainte sensible doit l'orienter soit vers les services spécialisés, vers l'Expert (e) VBG du projet et/ou acheminées si elles en expriment le souhait et le besoin et donnent leur consentement éclairé vers les voies légales pour y apporter une réponse appropriée.

Il est important de noter que l'objectif du processus de vérification est d'examiner l'existence ou non d'un lien de l'auteur présumé de l'acte de EAS/HS et le Projet. L'objectif du processus de vérification est aussi d'assurer la redevabilité en recommandant des mesures disciplinaires à l'encontre de l'auteur présumé, qui sont fiables et fondées dans le cadre d'une procédure disciplinaire. La vérification n'établit pas l'innocence ou la culpabilité pénale d'un individu, ce qui reste uniquement la responsabilité du système judiciaire. En plus, toute décision finale concernant les sanctions à appliquer reste uniquement avec l'employeur ou le gestionnaire de l'auteur présumé ; la structure de vérification a pour rôle d'apporter seulement des recommandations après avoir conclu le processus de vérification.

Un signalement de tous les cas de VBG/EAS/HS devra être effectuée aux autorités compétentes et à l'équipe de projet, dans le respect des principes de confidentialité. Les données à fournir porteront sur:

- la nature de la violence ;
- le lien avec le Projet ;
- la localisation ;
- l'âge et le sexe de la victime et l'auteur (e) présumé (ainsi que son employeur) et son lien / rôle dans le projet

Dans le cadre de ce projet, le signalement des cas liés aux EAS/HS se fera à travers plusieurs canaux dont :

- La mise en place de boîtes de suggestion accessibles où les plaignant(e)s peuvent déposer des

plaintes anonymes ou non, au choix, formulées par écrit, ou par voie verbale, etc ...

- La création d'adresses email et postale et d'un numéro de téléphone vert, dédiés aux plaintes d'EAS et HS ;
- L'affichage des adresses de Courriers physiques ou électroniques et des contacts téléphonique du projet ;
- L'affichage des numéros des services et structures d'accueil, de sécurité, de secours d'appui (Gendarmerie, Police, Sapeurs-Pompiers, services sociaux, centre d'écoute, Association d'aide, relais communautaires, numéro vert, etc.)
- L'implication des services et personnes ressources spécialisées à Moroni, Istandra ou Bahani pour faciliter l'identification et l'accueil des victimes ;

Les plaintes sensibles nécessiteront parfois la mobilisation d'autres ressources (compétences externes) et un temps suffisant pour les investigations. Le projet travaillera en étroite collaboration avec les structures de réponse et de prise en charge des survivantes de VBG existantes dans l'île et la zone d'intervention (Commissariat National à la Solidarité, à la Protection et à la Promotion du Genre (CNSPSPG), Commissariat National au Genre, Brigades des mineurs et des mœurs, Brigades de la gendarmerie, association Hifadhu, association des femmes et jeunes leaders pour la paix, Services d'Ecoute de l'union des Comores, Croix Rouge Comores). Ainsi, l'instance saisie en premier ressort doit immédiatement saisir l'UCP, qui doit tout mettre en œuvre pour que le délai maximum de traitement de ces plaintes n'excède pas les huit (08) semaines à compter de leur date de réception.

En ce qui concerne les cas de EAS/HS, le/la plaignant(e) doit être informé(e) par le prestataire de service de VBG de l'issue de la vérification une fois celle-ci conclue. L'auteur est aussi notifié par le représentant approprié au sein de sa structure, seulement après que le/la plaignant/e a été informé/e. Le prestataire de services de VBG continue à jouer un rôle d'accompagnement auprès du plaignant tout en respectant les choix et volontés de ce/cette dernier (ère).

La clôture de la plainte doit intervenir au bout de cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution

8.8. Indicateurs du MGP

Le suivi s'appuiera sur les indicateurs suivants :

- La catégorisation des plaintes ;
- Le nombre de plaintes reçues par type et selon la nature au cours du mois/trimestre
- Le nombre de plaintes éligibles
- Le nombre de réclamations en cours
- Le nombre et le pourcentage de plaintes qui ont abouti à un accord
- Le nombre et le pourcentage de plaintes ayant fait l'objet des recours
- Le nombre de représailles suite aux dénonciations
- Le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'une saisine aux tribunaux
- Le nombre de comités de gestion des réclamations installé et formé
- Etc.

Indicateurs liés aux plaintes EAS/HS à considérer

- Le pourcentage des plaintes EAS/HS référées vers les structures de prise en charge (par sexe et l'âge) ;
- Le pourcentage des plaintes EAS/HS résolues dans le délai prévu du MGP ;
- Délai moyen pour la gestion d'une plainte EAS/HS ;
- % d'opérateurs de MGP VBG qui, en réponse à une question posée, disent correctement le circuit de référencement pour les survivant(e)s d'EAS/HS
- % d'employés de projet sondés qui, en réponse à une question posée, disent correctement au moins un point d'entrée où ils peuvent déposer une plainte liée à l'HS

En ce qui concerne le reporting, des rapports et compte-rendu périodiques sur le fonctionnement et les performances du MGP seront produits chaque trimestre.

9. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Le BGC devra mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan d'engagement et de mobilisation des parties prenantes.

9.1. Budget de l'engagement et la mobilisation des parties prenantes

Le budget pour la mise en œuvre du P3P est évalué à **soixante un million cent mille (61 100 000 KMF soit 124 195 Euros)**. Le tableau suivant présente les différentes rubriques dudit budget. Organes et personnes en charge du P3P

9.1.1. Entité de coordination et de mise en œuvre

Le BGC assurera la coordination, la gestion et le suivi de la mise en œuvre des activités du P3P.

9.1.2. Entité d'appui à la mise en œuvre

Le BGC sera appuyé par les parties prenantes suivantes :

- Le préfet de Hamanvou ;
- La commune d'Itsandra Djoumoichongo ;
- Les responsables du village de Bahani ;
- Le comité de pilog du village de Samaba ;
- Les autorités coutumières et religieuses de la zone de projet ;
- Les structures gouvernementales (DGEME ; DGEF, Agence Nationale des Aires Protégées, ANGD, SONELEC ; DGEF ; SONEDE ; DGRTR, Direction générale de l'aménagement du territoire, Direction Générale de la Promotion du Genre, etc.) ;
- Le PNUD (Comores) ;
- GEF ;
- Les Représentants des communautés ;
- Société civile/ONG ;
- Les médias.

9.1.3. Fonctions de gestion et responsabilités

BGC attribuera les responsabilités de participation et d'engagement des parties prenantes à son spécialiste en sauvegarde sociale. La communication sociale et les relations avec les organisations communautaires locales, la presse locale et les autres médias seront assurées par le BGC et les médias qui seront recrutés dans le cadre du projet.

Le spécialiste E&S sera responsable de la conduite de chacune des activités de mobilisation des parties prenantes. Il devra disposer de tous les moyens nécessaires pour cette mission.

Par ailleurs, le dispositif sera renforcé par :

- La mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter) qui servira de moyen d'accéder à toutes les informations : articles, passation de marché, annonces, rapports finaux et documents relatifs au projet. Tandis que les réseaux sociaux permettront de diffuser des informations complémentaires ;

- La création d'adresses électroniques et postale et d'un numéro de téléphone, dédiés aux plaintes ;
- La mise en place de registres de plaintes dans le village de Bahani, la Préfecture, la commune d'Itsandra Djoumoichongo;
- Le recrutement d'un responsable en charge du système de gestion de l'information (base de données) comprenant le système d'enregistrement et de suivi des griefs et la gestion des feedbacks et le registre des engagements.

Concernant la formation des entités de mise en œuvre des procédures de gestion des plaintes et de résolution à l'amiable, il s'agira d'organiser un atelier de formation regroupant les diverses entités investies de la mission de règlement à l'amiable des plaintes. Cette formation pourra être assurée par les Spécialistes en en sauvegarde sociale, en Genre/VBG ou des personnes ressources appropriées.

10. SUIVI ET RAPPORTS

Le P3P sera périodiquement révisé et mis à jour, si nécessaire, afin de garantir que les informations présentées ici sont cohérentes et sont les plus récentes, et que les méthodes d'engagement identifiées restent appropriées et efficaces par rapport au contexte du projet et aux phases spécifiques du développement.

Toute modification importante des activités liées au projet et de son calendrier sera dûment prise en compte dans le P3P.

Des rapports trimestriels et des rapports internes sur les doléances du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives / préventives associées seront rassemblées par le Spécialiste en Sauvegarde environnementale et Sociale.

Ces résumés trimestriels fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et les demandes d'informations, ainsi que la capacité du projet à y répondre en temps utile et de manière efficace.

Les informations sur les activités de participation des parties prenantes et du public entreprises par le projet au cours du premier semestre à compter de la date de démarrage du projet peuvent être transmises aux parties prenantes de deux manières possibles :

- Publication d'un rapport semestriel indépendant sur l'interaction du projet avec les parties prenantes ;
- Un certain nombre d'Indicateurs Clés de Performance (ICP) seront également contrôlés par le projet sur une base régulière, tels que :
 - Le nombre de réunions de différentes sortes (ateliers virtuels, réunions de consultation et d'autres discussions / forums publics virtuels menés au cours d'une période de référence, nombre de lettres reçues etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et le nombre de participants ;
 - Nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié ;
 - Nombre de suggestions et de recommandations reçues ;
 - Nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
 - Le nombre de feedback reçus par le projet ;
 - Le nombre de messages envoyés et reçus ;
 - La fréquence des activités d'engagement avec l'équipe du BGC ;
 - Le nombre de griefs du public reçus au cours d'une période de référence et le nombre de ceux qui ont été résolus dans le délai prescrit ;
 - Le nombre de documents de presse publiés / diffusés (radio et télévision).

Les responsables de suivi du P3P au niveau du BGC doivent se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet. En plus de l'élaboration des PV de réunions et des ateliers, ces experts assureront le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes. Par ailleurs, ils sont tenus également d'assurer la diffusion et la communication des résultats et impacts du P3P selon un plan de communication élaboré au démarrage du projet.

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers

RAPPORT PROVISOIRE

établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés.

À la fin du projet, une évaluation externe sera menée par un Consultant indépendant. Cette évaluation portera sur la performance du Projet et sur les résultats de l'engagement citoyen. Elle discutera également de la façon dont les résultats du suivi et de l'évaluation peuvent mener à l'amélioration du rendement des activités de mobilisation des intervenants du projet.

Par la suite, un rapport d'achèvement de la mise en œuvre et des résultats couvrira la réalisation de chacune des composantes du projet, la gestion des plaintes et l'engagement des citoyens, les exigences environnementales et sociales, la diffusion et l'utilisation des données, le respect des conventions juridiques et les enseignements tirés (positifs et négatifs).

Les rapports, y compris les enseignements tirés, seront largement diffusés aux parties prenantes, notamment aux organisations de la société civile et au public.

CONCLUSION

Ce rapport constitue le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) entrant dans le cadre d'élaboration des documents de sauvegarde environnementale du Projet d'exploration géothermique de Karthala. Ce document vise à identifier les parties prenantes du projet, d'analyser leurs préoccupations et attentes et d'évaluer leur volonté à coopérer pour la mise en œuvre du projet. Également, il est décrit dans ce Plan, les efforts à réaliser notamment en matière de communication et de consultation qui doivent être réalisés par le BGC avec l'ensemble des acteurs pour assurer la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes, seuls gages du succès du projet car, ils permettent de créer un cadre de dialogue permanent entre la CEP et les Parties Prenantes contribuant ainsi à anticiper sur l'identification et la gestion des éventuels conflits en lien avec les enjeux et risques environnementaux et socioéconomiques du projet.

Au regard des enjeux et risques environnementaux et socioéconomiques, l'essentiel des parties prenantes (directes et indirectes) ont été consultées au cours de l'élaboration du présent P3P. Les préoccupations de ces dernières consignées dans le présent document devront être prises en compte à toutes les phases du projet allant de la préparation, la mise en œuvre et la clôture du projet. La CEP devra assurer un mécanisme éprouvé et durable afin que le projet ne connaisse pas d'obstacles dans sa mise en œuvre. L'accès aux informations du projet, l'implication réelle et le respect des engagements constituent des axes majeurs pour pérenniser l'engagement et la participation des acteurs directs et indirects du projet de géothermie du karthala.

Le budget global pour sa mise en œuvre est d'un montant de **61.100.000** KMF, soit **124 195** EUROS y compris les coûts de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes .

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BGC, 2024. EIES du projet d'exploration géothermique du Karthala, 427 pages.

BGC, 2024. Plan de Restauration des Moyens d'Existence du projet d'exploration géothermique du Karthala, 107 pages.

Nador Westmed, 2024. Plan de Participation des parties prenantes du projet Projet d'aménagement de la zone d'activité du Port de Nador West Med, 91 pages.

ONAS, 2020. Plan d'engagement des parties prenantes du projet de renouvellement du collecteur Hann-fann et de 100 kms de réseaux secondaires et tertiaires et acquisition d'équipements spécifiques de diagnostic et de curage, 118 pages.

QUAIR, 2024. Plan d'engagement des parties prenantes du projet d'Installation de deux Centrales Solaires à Lamadji et Gassi, 64. pages

ANNEXES

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE POUR L'ELABORATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Isolé dans l'océan Indien, relativement loin du continent pour bénéficier des avantages que procure l'intégration régionale par les interconnexions électriques, l'archipel des Comores n'a pas d'autres alternatives au développement de l'énergie géothermique au regard des ressources énergétiques endogènes disponibles et de l'état actuel de la technologie.

Pendant longtemps, l'archipel des Comores n'a pu compter que sur l'importation de produits pétroliers onéreux pour la production d'électricité. Cette dernière repose principalement sur l'utilisation de centrales thermiques diesel à hauteur de 97,3 % du total national. Le pays est peu pourvu de ressources énergétiques endogènes pouvant servir à la production d'électricité à l'exception de l'énergie solaire et de ressources géothermiques identifiées à la Grande Comores. Les vitesses de vent sont jugées insuffisantes pour la production d'électricité. Les coûts de la technologie solaire étaient restés longtemps prohibitifs. Ce n'est qu'à la faveur de la récente baisse des prix opérés dans le solaire que deux producteurs indépendants d'électricité interviennent dans le secteur de l'énergie, chacun avec une centrale solaire de 3 MW. Cependant, le défi technique de l'intégration du solaire dans les systèmes électriques interconnectés limitent le recours à cette source d'énergie.

L'Union des Comores enregistre actuellement un déficit de production d'électricité estimé à 5,4 MW en raison de conditions d'exploitation et de maintenance qui ont fini par rendre plusieurs unités de production indisponibles. Dans cette situation d'urgence, le pays s'est tourné vers l'achat de groupes diesel dont les coûts de production sont relativement élevés pour combler le déficit de production en vue de satisfaire la demande. La géothermie offre une solution de production d'électricité plus économiques qui s'avère nécessaire non seulement pour ajouter plus de capacité de production d'énergie mais également pour assurer la viabilité du secteur. En effet, le projet permettra d'obtenir un coût de production du 11 cents USD par kWh alors que le tarif d'électricité du pays est parmi les plus élevés d'Afrique avec 44 cents USD/kWh.

Le projet contribuera à la transition vers les énergies renouvelables tout en favorisant la baisse du coût de revient de la production d'électricité. Cela devrait se traduire par une amélioration de la rentabilité et de la productivité des entreprises et par conséquent une augmentation de la production et des opportunités d'emplois nouveaux formels, y compris pour les femmes et les jeunes et aussi davantage d'inclusion sociale. Il contribuera à promouvoir la participation du secteur privé, en solutionnant durablement le déficit énergétique devenu récurrent. Le projet qui contribuera au développement des énergies renouvelables permettra de promouvoir une croissance verte, forte et inclusive, de réduire la fragilité du pays à l'ensemble des secteurs vitaux pour la durabilité de l'Union des Comores et de renforcer sa résilience socio-économique.

Le plan Comores Émergent 2030 est une vision et une stratégie du pays qui a pour ambition de faire de l'Union des Comores un pays émergent à l'horizon 2030. Le Projet de Géothermie de Karthala est conforme à ce plan qui est articulé autour de cinq socles et cinq catalyseurs dont le deuxième est relatif à la réalisation des infrastructures à niveau pour une économie performante. Le projet est également inscrit dans le plan d'investissements élaboré dans le cadre du plan directeur de production, de transport, de distribution de l'énergie électrique et de développement des énergies renouvelables.

II. DESCRIPTION DU PROJET

La description des composantes du projet, y compris les principales activités sont présentées ci-dessous. Les composantes du Projet de géothermie de Karthala sont les suivantes : (A) Infrastructures, (B)

Activités de forage ; (C) Assistance technique ; (D) Gestion du projet ; et (E) Gestion environnementale et sociale.

A) Infrastructures

Pour réussir le forage d'exploration géothermique du Karthala, le développement des infrastructures du champ est essentiel. Des routes d'accès, des plateformes de forage, un système d'approvisionnement en eau et autres installations seront réalisées.

Une route principale et des routes d'accès aux sites (plateformes, forage d'eau) seront construites. L'ensemble de la route d'accès principale sera 14,8 km de long et 6 m de large. Un tronçon routier existant de 4,2 km sera élargi et un nouveau tronçon routier de 10,6 km sera réalisé. Une route d'accès aux conduites d'eau de 6,7 km supplémentaires sera également réalisée entre la zone de captage d'eau et le réservoir de production. Les routes d'accès seront dédiées aux besoins du projet.

Cinq (5) forages allant jusqu'à 350 m de profondeur chacun seront réalisés pour obtenir de l'eau pour le forage géothermique. Le débit attendu de chaque forage sera de 52 m³/h. Un système complet d'approvisionnement en eau sera mis en place qui comprendra : une canalisation principale de 10", deux stations de pompage, deux sources de production d'électricité, deux réservoirs de stockage d'eau de 150 m³, une canalisation de distribution d'eau de 8" jusqu'aux plateformes de forage et un réservoir d'eau de 16000 m³ pour la production.

Deux (2) plateformes de forage seront également construites. Chaque plateforme mesurera 80 m x 120 m et comprendra une cave de 2 m x 3 m x 6 m, un tuyau d'évacuation de cave de 40 m de long, un puisard à déchets de 2000 m³. Une aire de stockage de matériaux et un camp pour l'équipe de forage seront également construits.

B) Activités de forage

Cette composante comprend l'exécution du programme de forage de 3 puits de production, incluant les services de forage, l'acquisition des matériaux et les essais des 3 puits pour la collecte de données devant servir à leur caractérisation. Trois forages d'exploration directionnels seront réalisés jusqu'à une profondeur de 2500 – 2900 m à partir de deux plateformes de forage. Les détails des cibles de forage d'exploration sont donnés ci-dessous :

Paramètres	Puits 1	Puits 2	Puits 3
Désignation du puits	KR-A1	KR-A2	KR-B1
Latitude (m N)	321694	321699	321,69
Longitude (m E)	8702563	8702563	8703660
Élévation (m ASL, approx.)	2,055	2,055	1,915

C) Assistance technique

Cette composante comprend les services d'un bureau spécialisé en géothermie pour l'appui à la passation de marchés, la supervision et l'étude de faisabilité bancaire, mais également les services d'un consultant international pour la revue indépendante de l'exploration et l'étude de faisabilité.

D) Gestion du Projet

Cette composante comprend le fonctionnement de la Cellule d'Exécution du Projet (CEP), incluant les coûts relatifs aux services du Directeur international de projet (CEP), l'audit financier, l'audit environnemental.

E) Gestion environnementale et sociale

Cette composante comprend plusieurs aspects essentiels : l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, la planification et mise en œuvre des mesures d'atténuation, engagement des parties prenantes, surveillance et suivi, et rapport et communication.

III. OBJECTIF DU PROJET

L'objectif de développement du projet est d'améliorer la sécurité énergétique du pays en augmentant la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, réduisant ainsi la forte dépendance des îles à l'égard des combustibles fossiles onéreux pour stimuler le développement socio-économique du pays. De manière spécifique, le projet permettra (i) la caractérisation de la ressource géothermique du Karthala et (ii) la détermination de la faisabilité d'une centrale électrique géothermique. A terme, à l'issue de la deuxième phase, elle permettra de fournir une source d'énergie propre, fiable et moins chère qui soutiendra la croissance économique et augmentera les opportunités d'emploi. La capacité de production d'énergie renouvelable sera accrue, le coût moyen de production de l'énergie électrique diminuera, les émissions de CO2 seront réduites contribuant à l'objectif global de décarbonisation de la production d'électricité. La disponibilité accrue de l'énergie électrique moins chère augmentera la fiabilité de l'approvisionnement en électricité pour les ménages, les commerces, les administrations, les entreprises. Toute chose qui améliorera les conditions de vie des populations et la productivité des entreprises.

IV. PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

4.1 Objectifs de la mission

L'objectif global de ce plan de participation des parties prenantes (P3P) est d'améliorer, faciliter la prise de décision et créer une interaction avec l'ensemble des parties prenantes ayant un intérêt à la mise en œuvre et aux résultats du projet.

Les objectifs spécifiques de l'étude consistent à :

- Identifier les parties prenantes du projet, leurs intérêts, leurs préoccupations et leur influence par rapport aux activités du projet y compris les groupes vulnérables ;
- faire comprendre aux parties prenantes leurs droits et responsabilités par rapport au projet ;
- Donner l'opportunité permettant aux parties prenantes de répondre et d'exprimer leur soutien, leurs doutes et leurs préoccupations et leurs opinions sur le projet ;
- donner l'opportunité aux parties prenantes de partager leurs expériences, leurs idées et leur compréhension du contexte local ;
- Créer un cadre de validation et de vérification des données obtenues ailleurs et améliorer la qualité du rapport d'EIES ;

Renforcer la confiance, l'acceptation du projet et l'appropriation locale, qui sont essentielles à la durabilité du projet et aux résultats de développement

4.2 Résultats attendus

- les parties prenantes au projet, leurs intérêts, leurs préoccupations et leur influence par rapport aux activités du projet y compris les groupes vulnérables sont identifiées ;
- les parties prenantes ont compris leurs droits et responsabilités par rapport au projet ;
- les parties prenantes ont l'opportunité de répondre et d'exprimer leur soutien, leurs doutes, leurs préoccupations et leurs opinions sur le développement proposé ;
- les parties prenantes ont l'opportunité de partager leurs connaissances, leurs idées et leur compréhension du contexte local ;

- une source importante de validation et de vérification des données obtenues ailleurs et améliorer la qualité des études d'impact environnemental et social est constituée ;
- la conception et la mise en œuvre du projet est informée si la contribution des PP est prise en compte ;
- la confiance, l'acceptation du projet et l'appropriation locale, qui sont essentielles à la durabilité du projet et aux résultats de développement est renforcée

4.3 Démarche pour l'élaboration du P3P

La démarche méthodologique consistera à suivre les principes de proportionnalité et des parties prenantes et à :

- Identifier et cartographier les parties prenantes ;
- Identifier les problématiques et les activités qui nécessitent la participation des parties tout le long du projet ;
- Analyser les stratégies, les méthodes, les approches et outils pour l'interaction (sur la base de la séquence des problématiques des activités), ancrage culturel y compris le genre ;
- Elaborer la stratégie de partage de l'information ;
- Elaborer le planning de participation le long de la durée du projet ;
- Analyser les besoins en ressources (Techniques et financières) ;
- Elaborer la charte des responsabilités de la mise en œuvre ;
- Elaborer de façon participative le Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Faire valider le Plan de Participation des Parties Prenante ;
- Identifier les responsables de la mise en œuvre du P3P ;
- Budgétiser tous les coûts liés à la mise en œuvre du P3P, y compris celui des experts externes et les frais de mission des personnes en charge de la mise en œuvre du P3P ;
- Evaluer le coût du matériel et des équipements à acquérir (Véhicule, matériels informatiques, téléphoniques, etc.), les frais de communication et ceux relatifs aux séances de consultations.

4.4 Tâches du consultant

Le consultant est censé entreprendre les tâches suivantes pour la réalisation du Plan de Participation des Parties Prenantes :

- a. Décrire les problèmes/risques E&S prioritaires du projet qui nécessitent l'engagement des parties prenantes depuis l'identification du projet jusqu'à son achèvement ;
- b. analyser le cadre législatif et réglementaire (conventions internationales pertinentes pour le projet, exigences règlementaires nationale, les Sauvegardes opérationnelles de la Banque relative à la consultation des parties prenantes et la diffusion de l'information,
- c. Faire une cartographie approfondie des parties prenantes, y compris leurs zones d'influence spécifiques sur le projet tout au long du cycle de vie et les rôles et responsabilités qu'elles pourraient/devraient jouer pour contribuer au succès du projet pour leur propre bénéfice ;
- d. Conduire des consultations avec les différentes parties prenantes ayant un intérêt pour le projet y compris les groupes vulnérables dans toutes les localités traversées par le projet et les documenter ;
- e. Examiner l'existence d'une synthèse des besoins en communication des parties prenantes au projet précisant pour chaque acteur ses principales caractéristiques, ses besoins linguistiques, ses moyens de communication privilégiés, ses besoins spéciaux
- f. Elaborer un plan d'engagement complet, sur les trois phases pertinentes du projet (préparation, mise en œuvre, achèvement), comprenant les détails tels que : (i) la question E&S prioritaire sur laquelle s'engager ; (ii) une information/communication préalable à la partie prenante cible d'une

manière culturellement appropriée et accessible (forums physiques ou numériques, publicité à la radio ; groupe de discussion, etc.) ; (iii) les stratégies: de consultation, de diffusion des informations, de prise en compte des points de vue des groupes vulnérables (iv) la planification participative des activités (mesures E&S) qui nécessitent l'engagement du groupe cible ; (v) les résultats attendus/indicateurs clés de performance de chaque activité ; (vi) processus de résolution des conflits; (vii) estimation des coûts individuels et globaux estimés ;

- g. Décrire le mécanisme de gestion des plaintes
- h. Décrire les dispositions pour une mise en œuvre réussie du P3P et de suivi-évaluation ;
- i. Organiser une réunion de démarrage avec le Bureau Géologique des Comores (BGC) chargée de l'exécution du projet, de la portée, de la méthodologie et de l'ensemble des critères spécifiques de l'identification des parties prenantes ainsi que leurs rôles
- j. Vérifier si des précautions pour une communication adéquate ont été prises, en raison du statut varié de chaque catégorie et des caractéristiques de ses membres
- k. Vérifier qu'un programme de mobilisation des parties prenantes a été élaboré ;
- l. Vérifier si les ressources humaines, financières et matérielles et les fonctions de gestion et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation de P3P sont disponibles.

4.5 Livrables

Le principal produit livrable sera un rapport de P3P

Ce rapport devrait être établi en dix (10) exemplaires et déposé au siège du BGC. Une copie sera réservée au projet PASEC qui finance la réalisation du plan.

La version soft du rapport sera transmise au BGC et au PASEC sur clé USB et fera l'objet d'une revue et approbation par le BGC et la Banque.



La version définitive sera soumise à l'approbation de la Banque Africaine de Développement.

4.6 Structure du rapport de P3P

Le consultant s'assurera que le rapport ait le contenu minimum ci-dessous :

- Un résumé exécutif (RE) complet et cohérent, donnant un aperçu sur les risques sociaux et impacts et des éléments clés du PAR rédigé dans la langue officielle du pays et en anglais ou français, est inclus).
- Le cadre institutionnel et législatif du régime foncier, du droit de propriété, de la protection sociale, y compris les politiques/stratégies de protection sociale pertinentes pour l'acquisition de terres et la réinstallation. Cela devrait également inclure toutes les normes ou directives internationales auxquelles le projet adhère.
- Une analyse complète des sites du projet (chantier, sites d'emprunt, voies d'accès/corridors, etc.).
- Une analyse complète des activités du projet susceptibles d'induire des déplacements physiques et/ou socioéconomiques (hiérarchie d'atténuation de l'EIES à prendre en compte).
- Identification et analyse des caractéristiques des parties prenantes qui analysent les différents intérêts et leurs niveaux de vulnérabilité.
- Une analyse socio-économique approfondie de la zone d'influence du projet, en mettant l'accent sur les groupes de personnes potentiellement touchés (y compris l'analyse des groupes vulnérables), y compris les données de référence pour l'étalonnage dans la future évaluation de la restauration des moyens de subsistance.
- Évaluation approfondie des impacts directs et indirects du projet sur les personnes affectées, y compris

les impacts sur les terres, les actifs, les revenus, les moyens de subsistance et la dynamique sociale.

- Un recensement précis des individus et des groupes concernés, y compris la liste complète/exhaustive des pertes et dommages subies par chaque personne affectée.
- Régime de propriétés : y compris des détails sur le traitement spécifique des personnes vulnérables en fonction de leurs conditions réelles et des risques posés pour leur avenir par la réinstallation. Ceux-ci devraient inclure des critères d'éligibilité, des types de compensation tels que des terres, des espèces et d'autres actifs et une aide au rétablissement des moyens de subsistance.
- Traitement spécifique des personnes vulnérables en fonction de leurs conditions réelles et des risques que pose la réinstallation pour leur subsistance.
- Preuve que la négociation des évaluations et des prix a été entreprise avec chaque personne/ménage individuellement affecté, sans aucune pression sociale, de manière juste et équitable (voir le modèle de fiche individuelle de négociation jointe) ; et une parfaite cohérence entre les données agrégées du rapport principal et les détails (nombre, identités, coûts, etc.) des fiches individuelles de négociation signées.
- Une mention claire que le remplacement en nature est appliqué en particulier pour la résidence unique/principale, les terres productives (terres agricoles, pêcheries, terres salines, pâturages) et les sources de moyens de subsistance, à moins qu'il ne soit matériellement impossible (une compensation en espèces ou une conversion vers un autre emploi est alors effectuée au coût de remplacement total réel, comme précisé dans la note de bas de page 222 de la SO5).
- Preuve de satisfaction des exigences énoncées dans la note de bas de page 206 de la SO5 à la page 78, chaque fois que le don volontaire de terres (DVT) est invoqué/appliqué.
- Preuve de satisfaction des exigences de la dernière phrase du paragraphe 7 et de la note de bas de page 207 de la SO5, chaque fois que l'approche « Vendeur Consentant – Acheteur Consentant » (VC-AC) est invoquée/appliquée.
- Preuve de satisfaction des exigences du paragraphe 10 de la SO5, chaque fois que des terres domaniales grevées devant être utilisées par le projet font l'objet d'un litige.
- Arrangement/mécanisme institutionnel clair pour le paiement effectif de l'indemnisation.
- Mécanismes complets de gestion des plaintes (MGP) culturellement appropriés et accessible, y compris les estimations de coûts.
- Preuve d'une consultation significative des parties prenantes (lieux, dates, documentation et publications pour les dates limites, culturellement adaptés sans représailles, adaptés au contexte pour les personnes vulnérables, etc.)
- Liste complète des personnes concernées (par catégorie et lieu) avec toutes les informations d'identification personnelle (téléphone/e-mail ou adresse physique, numéro d'identification, photo, etc.).

4.7 Déroulement de la mission

Le consultant devra travailler en étroite collaboration avec le BGC et organiser des échanges réguliers avec celle-ci.

Le BGC devra mettre à la disposition du consultant toute la documentation et toutes les informations disponibles sur le projet et sur l'ensemble des aspects de sauvegardes environnementales et sociales du projet.

4.8 Durée de la mission

La durée d'intervention du consultant est de 21 jours calendaire non compris les délais de validation

Plan de Participation des Parties Prenantes du projet d'exploration géothermique de Karthala

RAPPORT PROVISOIRE

des livrables par le BGC et la Banque, à compter de l'ordre de service. Elle se décompose comme suit :

N°	Activités
1	Revue documentaire
2	Visite terrain et collecte de données
2	Élaboration du rapport provisoire
3	Production du rapport provisoire après prise en compte des observations du BGC
4	Prise en compte des observations du BGC et transmission du rapport à la BAD
5	Prise en compte des observations de la Banque
6	Production du rapport final après prise en compte des observations de la Banque
Total	

ANNEXE 2: Modèle Journal de consultation

Le but du journal d'activité est de recueillir des informations à l'issue des séances de consultation des parties prenantes. Il est important de conserver ce journal afin de pouvoir documenter l'implication des parties prenantes durant toutes les phases du projet.

Membre (s), Autres agences d'exécution et prestataires :	
Méthode (encercler) :	E-mail Téléphone Rencontre
Partie prenante consultée	Date du premier contact :
Nom et prénom :	
Structure :	
Téléphone :	
E-mail :	
Objet de la consultation (brève description)	Matériel et/ou informations demandé(e)s / reçu(e)s
.....
.....
.....
.....
.....
Suivi, notes ou observations	
.....	
.....	
.....	
.....	

Pour les communications ultérieures avec la même personne, remplir le tableau ci-dessous

Date	Informations demandées / reçues	Notes ou observations

ANNEXE 3 : Modèle de rapport de consultation

RAPPORT DE CONSULTATION

Date de Consultation :	la	
Lieu de Consultation :	la	
<u>Objet de la consultation :</u>		
Parties prenantes consultées	<i>Organisation</i>	<i>Nom et fonction</i>
Points de discussion		
Recommandations		

NB : Joindre Photos de la consultation et feuille de présence

ANNEXE 4 : Formulaire de Feedback

Contact , Autres agences d'exécution et prestataires :	Date de consultation	Lieu de la consultation
Nom et statut de la partie prenante	Adresse : Tél :	E-mail :
Problèmes / sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Avons-nous oublié un point qui a été soulevé durant la consultation ?		
Y a-t-il une information importante qui a été négligée ?		
Y a-t-il une autre partie prenante importante que nous devrions consulter ?		
Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans les projets ?		
Quelles sont vos appréhensions sur les projets ?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous ? Par quel canal ?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations ?		

ANNEXE 6 : Registre de plaintes

Registre des réclamations excluant les plaintes liées aux EAS / HS

No du dossier	Date de réception de la plainte	Nom de la personne recevant la plainte	Où / comment la plainte a été reçue	Nom et contact du plaignant (si connus)	Contenu de la réclamation (inclure toutes les plaintes, suggestions, demandes de renseignements)	La réception de la plainte a-t-elle été confirmée au plaignant? (O / N - si oui, indiquez la date, la méthode de communication et par qui)	Date de décision prévue	Résultat de la décision (inclure les noms des participants et la date de la décision)	La décision a-t-elle été communiquée au plaignant? O / N Si oui, indiquez quand, par qui et par quel moyen de communication	Le plaignant était-il satisfait de la décision? O / N Énoncez la décision. Si non,	Une action de suivi (par qui, à quelle date)?

ANNEXE 7 : Listes de présence

Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ***** Bureau Géologique des Comores	PROJET DE GEOTHERMIE DE KARTHALA Élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)
--	--

MISSION DE COLLECTE DE DONNÉES DU 15 AU 21 AOUT 2024

Prénom et nom	Structure	Fonction	Contact	Emargement
NAKIB Ali ALI MHOUMADI	Bureau Géologique des Comores	chef du Bureau	337 85 47 / 434 53 27 nakibalimhoumadi@gmail.com	
Bacou Mx'Ali	Bureau géologie des Comores	Directeur Technique	34 052 0 1/bacou@bge.cu	
Houari ² MOUSSA	B.G.C	Chargé des études sociales	328 54 79 / mhodawa@bge.cu	
ALIYAMANE AHAMADA	B.G.C	chargé de suivi et évaluation des forages	434 45 22 mborisaliyamane@yahoo.com	
ISMAEL Mohamed Hassani	BGC	chef de service valorisa- tion des ressources éner- gétiques	336 88 43 ismadilhsj@gmail.com	

Scanné avec CamScanner

Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ***** Bureau Géologique des Comores	PROJET DE GEOTHERMIE DE KARTHALA Élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)
--	--

MISSION DE COLLECTE DE DONNÉES DU 15 AU 21 AOUT 2024

Prénom et nom	Structure	Fonction	Contact	Emargement
Nacou Ahamada Moussane	DASEC	Socio-Env	342) 2512 432)	
Saïd Housséini	DG/DGRTR	DG	349 60 69 mhodawa@bge.cu	
Houari MOUSSA	BGC	Chargé des approches sociales	467 98 16 / 328 54 79	
Souleymane NIANG	Consultant	Environnement- dse	ouangsouleymane84 @gmail.com	

Direction Nationale des Routes

Scanné avec CamScanner

Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ***** Bureau Géologique des Comores	PROJET DE GEOTHERMIE DE KARTHALA Élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)
--	--

MISSION DE COLLECTE DE DONNÉES DU 15 AU 21 AOUT 2024

Prénom et nom	Structure	Fonction	Contact	Emargement
Said Abdallah Nayim	ANGD	DGA	361 30 70	
Mohamed Maanloumi	BGC	Environnementaliste	maanloumi@bgc.km 4399730	
Moussa Akhmad Maitmana	PASEC	socio-Env	342 } 2512 431 }	
OUSSOUFA Mze	ANGD	DG	3334607	
Souleymane NIANG	Consultant	Environnementaliste	miangroulyman@gmail.com 8770	
Herberti Mousa	Chargé des études sociales	BGC	mherberti@bgc.km	

Agence Nationale de la Gestion des Déchets.

Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ***** Bureau Géologique des Comores	PROJET DE GEOTHERMIE DE KARTHALA Élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)
--	--

MISSION DE COLLECTE DE DONNÉES DU 15 AU 21 AOUT 2024

Prénom et nom	Structure	Fonction	Contact	Emargement
Abd-El-Malik MOHAMED SAIB IKANDI	DGEF	DGA	361 20 06 abdelmalik@gornil.com	
Hayria Mohamed Nassur Ahmadou Moummane	DGEF PASEC	PR Nagoya Socio-Env	322 9133 342 2512 431	
Mohamad Maouloumi	BGC	Environnementaliste	maouloumi@bgc.km 439 97 30	
Souleymane NIANG	Consultant	Environnementaliste	niangsouleymane87@gmail.com	
Hedari Moussa	BGC	Chargé de études sociales	328 54 79 mhadar@bgc.km	

Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ***** Bureau Géologique des Comores	PROJET DE GEOTHERMIE DE KARTHALA Élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)
--	--

MISSION DE COLLECTE DE DONNÉES DU 15 AU 21 AOUT 2024

Prénom et nom	Structure	Fonction	Contact	Emargement
Loukoumane Housse	DGEMB	Directeur des Energies renouvelables	maoussaloukoumane@horoa.fr	
Mouhida Ali Mkhassi Hassou	DGETE	Directeur Général	mhassou@hotmail.fr 3343789	
Nassur Ahmadou Moummane	PASEC	Socio-Env	342 2512 431	
Hedari Moussa	BGC	Chargé de études sociales	Mhadar@bgc.km 328 54 79/46198 16	
ISMAEL Mohamed Hassou	BGC	Chf. de Service Urbanisation des Réseaux énergétiques	336 88 43	
Dr. Souleymane NIANG	Consultant		niangsouleymane87@gmail.com	

D G E M E : Direction Générale des Énergies, Mines et de l'Eau.

Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ***** Bureau Géologique des Comores	PROJET DE GEOTHERMIE DE KARTHALA Élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)
--	--

MISSION DE COLLECTE DE DONNÉES DU 15 AU 21 AOUT 2024

Prénom et nom	Structure	Fonction	Contact	Emargement
ALI MOISSI	SONELEC	Suivi des projets	354 93 86 moissiali@gmail.com	
Suleymane HIANF	Consultant	Environnementaliste	ouiangouleymane87@gmail.com	
Nassur Aramada Moumans	DASEC	Socio-Env	342 1 23 12 431	
Ismael Mohamed Hossaini	BGC	Chf. de S. laborat ^o des ressources énerg.	336 88 43	
Hodari Mousa	BGC	Chargé des Appels de Service	mhodari@bgc.km 328 54 79	

Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ***** Bureau Géologique des Comores	PROJET DE GEOTHERMIE DE KARTHALA Élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)
--	--

MISSION DE COLLECTE DE DONNÉES DU 15 AU 21 AOUT 2024

Prénom et nom	Structure	Fonction	Contact	Emargement
Bourouka Idrys		chargé du personnel	3727087	
Ibrahim Hachicha			430-60-99	
YOUNOUSSA zoubi		Co de urbanisme	341 84 63	
Nassur Alimade Moumène	DASEC	Scio-Env	342 25 12 432	
Issa Ismaïla Abdou		Conseiller Juridique	350 48 49	
Said Djacé Karibila		Préfet-Ditsandra	344 87 67	
Ismael Mohamed Hassani	BGC	chef de service V. des ressources Energie liqueur	336 88 43	
Souleymane NIANG		Consultant	00221771277 29	
Fahouat Ali Mouini	B. & prefecture	S.G	323 24 65	
Hedari Moussa	Charges des études sociales BGC.	11- 11 -	328 54 79/464 98 16	

Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ***** Bureau Géologique des Comores	PROJET DE GEOTHERMIE DE KARTHALA Élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)
--	--

MISSION DE COLLECTE DE DONNÉES DU 15 AU 21 AOUT 2024

Prénom et nom	Structure	Fonction	Contact	Emargement
Athoumani Ali Nindou	Secrétaire du comité	Comité de pilotage (Secrétaire général)	334 2646 / 434 2646	Ali
Mohamed Nadi	Président Maire et conseiller du comité	Conseiller du comité de pilotage	334 3215 / 434 3215	[Signature]
Ali Abdou	Conseiller du comité	Conseiller du comité	448 7713	[Signature]
ISMAEL Mohamed Hassani	BGC	Chargé du suivi de la réalisation de l'ÉIES	336 8843	[Signature]
HOUDARI MOUSSA	BGC	Chargé des études sociales ETES	3285429 / 4629846	[Signature]

Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ***** Bureau Géologique des Comores	PROJET DE GEOTHERMIE DE KARTHALA Élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)
--	--

MISSION DE COLLECTE DE DONNÉES DU 15 AU 21 AOUT 2024

Prénom et nom	Structure	Fonction	Contact	Emargement
Dr. Fouad Mohamed Oussay	DNSAE	DN	fouadmchamedoussay@fmail.com	
Mohamed Maouloumi	BGC	Environnementaliste	maouloumi@bgc.km	
Hassani Moussa	BGC	Echelle de titula social	mhoussay@bgc.km	
Sulayman NIATIG	Consultant	Consultant	niangouloumane87@fmail.com	
Nassir Ahamada Moumama	DASEC	Socio-EW	342 7512 432 2512	
Mohamed Maouloumi	BGC			

DNSAE

Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ***** Bureau Géologique des Comores	PROJET DE GEOTHERMIE DE KARTHALA Élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)
--	--

MISSION DE COLLECTE DE DONNÉES DU 15 AU 21 AOUT 2024

Prénom et nom	Structure	Fonction	Contact	Emargement
Foad ABU RABI	Agence Aires protégées	Directeur	parccomoros@gmail.com	
Souleymane NIANG	-	Consultant	souleymane	
Nasser Ahmads Moummane	PASEC	Socio-Eul	342 } 25 12 431	
Mohamed Haanboumi	BGC	Environnementaliste	maanlouma@bgc.km	
Hadari Moussa	BGC	Charge des études sociales	Mhadari@bgc.km	

Agence des Aires Protégées

Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ***** Bureau Géologique des Comores	PROJET DE GEOTHERMIE DE KARTHALA Élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)
--	--

MISSION DE COLLECTE DE DONNÉES DU 15 AU 21 AOUT 2024

Prénom et nom	Structure	Fonction	Contact	Emargement
Omar Ali Saïd M'ser	PNUD	Coordinateur National	omar.ali.saïd.mser@undp.org 331 96 99	
Abdullahi Mze Ali	SOMEDÉ	DT SOMEDÉ	3387009 mzeali@somede.org	
Mohamed Yousof	SOMEDÉ	AT DT SOMEDÉ	mohamedyousof73@comsati.com	
Saïd ABI BONA	DGEAT	DG / DGEAT	saïdabibona1@gmail.com 326 99 59	
Moussa Zoufati	Directrice centre	Directrice	moussazoufati@yahoo.fr	

Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ***** Bureau Géologique des Comores	PROJET DE GEOTHERMIE DE KARTHALA Élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)
--	--

MISSION DE COLLECTE DE DONNÉES DU 15 AU 21 AOUT 2024

Prénom et nom	Structure	Fonction	Contact	Emargement
SAGAF CHARIF Said Ali	MAIRIE d' Itsandra Dsoumou	MIRE	336 73 49	
Nassur Ahmada Moumène	PASEC	S-Env	342) 25 12 432	
Mohamed Soulihi	chef de Village adou	chef de village Bahani	327 13 43	
Yessiraka Mohamed	Bahani	Ancien chef de Bahani	338 43 28	
Miradi Hamadi chef	Bahani	Responsable villageoise (Notable)	335 29 68	
BACAR Soulihi	Bahani	Responsable villageoise (Notable)	442 56 15	
Abdou Ahmada	Bahani	Grand Notable	325 48 62	
Miradi Hamadi				
Miradi Ibrahim	Bahani	Occupant d'un tramp	336 28 53	

